

 <b>PRÉFÈTE DU LOIRET</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	 <b>Centre-Val de Loire</b>	 <b>Loiret</b> votre Département	 <b>Pays du Giennois</b>
 <b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE</b>	 <b>C.D.C.G. COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES</b>		 <b>Ville de GIEN</b>

## CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PAYS DU GIENNOIS

### CONCLU ENTRE

**Le Syndicat Mixte du Pays du Giennois**, représenté par Monsieur Denis GERVAIS, Président, dûment habilité par délibération du 3 juin 2021,  
ci-après désigné par « le territoire », d'une part,

**La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye**, représentée par Monsieur Emmanuel RAT, Président,

**La Communauté de Communes Giennoises**, représentée par Monsieur Francis CAMMAL, Président,

**La ville de Gien, ORT « Action Cœur de ville »**, représentée par Monsieur Francis CAMMAL, Maire,

**La ville de Briare, ORT « Petite Ville de Demain »**, représentée par Monsieur Pierre-François BOUGUET, Maire,

**L'État**, représenté par Madame Régine ENGSTRÖM, Préfète du Loiret  
et ci-après désigné par « l'État » ;

**Le Conseil Régional Centre-Val de Loire**, représenté par son Président, M. François BONNEAU  
et ci-après désigné par « la Région » ;

**Le Conseil Départemental du Loiret**, représenté par son Président, M. Marc GAUDET  
et ci-après désigné par « le Département », d'autre part ;

### Préambule

La transition écologique, le développement économique et la cohésion sociale sont les priorités du gouvernement pour la relance du pays après une crise sanitaire sans précédent, afin de construire une France résiliente et forte à horizon 2030.

Cette ambition ne sera effective et durable qu'à la condition de trouver une déclinaison locale, adaptée à chaque territoire. Le Gouvernement souhaite donc qu'un dialogue s'instaure en ce sens avec les collectivités, à partir d'un projet de territoire portant une ambition d'évolution à court, moyen et long terme, à une échelle respectant les bassins de vie.

Ce nouveau mode collaboratif destiné à unir les efforts des différentes entités porteuses de l'action publique au profit d'un territoire donné, associe donc aussi les départements et les régions. Il se traduit par la conclusion d'un « contrat de relance et de transition écologique » (CRTE), socle des discussions à venir et portant engagement de principe des parties à collaborer pour permettre la réalisation de projets structurants pour le territoire et cohérents avec les objectifs des politiques publiques de l'État.

Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier progressivement les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi du CRTE est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent, sous l'égide des exécutifs locaux, de la participation des forces vives du territoire que sont notamment les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants mais aussi de la participation de divers financeurs publics que l'État s'attachera à mobiliser.

Il s'agit donc d'une démarche itérative et collaborative, reposant sur le dialogue des acteurs publics pour bâtir le meilleur avenir possible pour chacun de nos territoires.



## LE CONSEIL RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

En région Centre-Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan État Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « *L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux.* »

*Pour ce faire, l'État et le Conseil Régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique.*

*Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil Régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022 ».*

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil Régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

## LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET

La réussite des politiques de cohésion des territoires et de cohésion sociale, de relocalisation d'une économie durable et solidaire, de transition écologique et numérique, implique la pleine mobilisation des acteurs infrarégionaux, au premier rang desquels les collectivités territoriales.

C'est pourquoi, comme le prévoit l'article V du Contrat de Plan État Région (CPER) 2021-2027, le Conseil départemental du Loiret s'engage, aux côtés de l'État et du Conseil régional, à contribuer à la réussite des 7 Contrats de Relance et de Transition Écologique portés par les acteurs locaux, qui seront la déclinaison territoriale du CPER.

Cet engagement volontariste à l'élaboration et à la signature des CRTE avec l'État et les autres collectivités concernées permettra de mettre en valeur la convergence et la cohérence des interventions des différents partenaires sur le territoire du Loiret.

Cet engagement volontariste s'inscrit dans la continuité de la politique de mobilisation en faveur des territoires, votée en 2016 et qui a profondément remanié les modalités de l'accompagnement du Conseil départemental aux projets des acteurs locaux.

## L'ÉTAT

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux.

Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires.

Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise ainsi l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides

qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires, ci-après désignés comme les financeurs.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, pour constituer une base de dialogue partagée et efficace. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'Allocations Familiales...), ainsi que la Région et le Département.

## LE TERRITOIRE

Le territoire du Pays du Giennois est situé en Région Centre-Val de Loire, à l'extrême Sud-Est du Département du Loiret.

Il s'organise autour des villes pôles : Gien, Briare et Châtillon-sur-Loire.

Le Pays du Giennois est limitrophe de trois départements appartenant à deux régions différentes.

- Le Cher, au Sud : Région Centre val de Loire.
- L'Yonne et la Nièvre, à l'Est : Région Bourgogne – Franche Comté.



Le territoire du Pays du Giennois se répartit sur 2 Communautés de Communes distinctes :

- La Communauté des communes Giennoises (rattachée aux cantons de Gien et Sully sur Loire)
- La communauté de Commune Berry Loire Puisaye (rattachée au canton de Gien)

## Le comité des financeurs

Le comité des financeurs est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires, des services de l'État, d'établissements ou opérateurs publics, comme par exemple l'ADEME et la Caisse des dépôts – Banque des territoires, mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

**Les services de l'État se chargent de constituer le comité des financeurs.**

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets et structurants contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique des territoires .

Ils reposent sur un diagnostic de territoire élaboré par les intercommunalités signataires en collaboration avec les communes qui les composent, en vue de partager et d'exposer l'ambition commune qu'ils portent pour leur bassin de vie et sur des projets identifiés en réponse.

Ceci constitue le socle du CRTE.

C'est le point de départ d'un dialogue entre les différentes parties pour valider parmi les actions listées, celles qui relèvent :

- du temps court du plan de relance :

- ↳ projets matures portant des actions structurantes dans les domaines de la compétitivité économique, la transition écologique et la cohésion sociale.

*La dernière annexe précise au 20 juillet 2021 les financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance, visibles de manière actualisée sous ce lien : <https://airtable.com/shr9BVfzgL2TVmK9t> et ce QR code.*



- du temps long :

- ↳ projets pour lesquels des études sont à mener ou qui nécessitent des priorisations et parfois des mises en perspectives à une échelle plus large car nécessitant des actions communes de coopération entre les bassins de vie en raison d'interactions en matière d'emploi, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme etc .

L'échange permettra aussi d'identifier dans quelles mesures les actions listées répondent aux ambitions respectives portées par le département, la région, et les grandes politiques de l'Etat afin de déterminer quelle ingénierie financière peut être déployée au profit des projets du territoire.

La démarche de CRTE permet donc d'identifier collectivement les projets structurants qui influencent durablement et structurellement le territoire et leurs financements possibles .

## Article 2 – Ambition du territoire du Pays du Giennois

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique partagée par l'ensemble des communes du bassin de vie concerné. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire à venir pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire : elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose d'identifier les enjeux transversaux et interdépendants de développement du territoire à partir d'un diagnostic portant sur notamment les caractéristiques, les forces et faiblesses de celui-ci. Elle s'appuie sur différentes dimensions, (écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc.) en favorisant les synergies et les complémentarités puis se décline en orientations et en plans d'actions.

La mise en œuvre du plan d'action de l'ambition ainsi posée est itérative. Elle s'adapte au cours du temps pour prendre en compte l'avancée réelle des différents projets et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale et partagée du territoire et un développement où tous vont s'impliquer en vue d'en accélérer les effets.

Notre enjeu commun est de faire du Loiret une terre d'accueil pour les habitants, les entreprises et les touristes, inclusive, résiliente, où il fait bon vivre, et résolument tournée vers l'avenir.

La vision stratégique du territoire du Pays du Giennois, accompagné de l'ensemble des acteurs qui le composent, se retrouve dans les enjeux de développement suivants :

- Assumer les mutations du territoire (vieillissement de la population, maintien du tissu économique, appauvrissement des milieux naturels),
- Conforter les atouts du territoire (patrimoine paysager et architectural, tourisme, produits de qualité)
- Créer de nouvelles conditions de réussite (attraction de populations, développer les activités économiques, ...)

Le projet politique est la synthèse des différents documents stratégiques et outils au service du territoire tels que le SRADDET, le SCoT, les PLU, les ORT, entre autres.

*Le diagnostic territorial et le projet de territoire sont présentés en annexe n°1.*

## Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé par délibération du Comité Syndical en date du 03 juin 2021.

L'orientation 1 reprend la thématique du CRTE : Transition écologique et énergétique

L'orientation 2 reprend la thématique du CRTE : Cohésion territoriale et sociale

L'orientation 3 reprend la thématique du CRTE : Attractivité et compétitivité

**1**

### Préserver et utiliser nos ressources naturelles dans des objectifs de développement durable



Axe N°1 : Confirmer la transition énergétique et écologique du territoire

Axe N°2 : Gérer les risques naturels du territoire

Axe N°3 : Préserver les ressources en eau

Axe N°4 : Faire vivre l'agriculture et son savoir-faire

**2**

### Favoriser une qualité de vie pour développer une économie résidentielle



Axe N°1 : Maintenir et développer les services à la population

Axe N°2 : Permettre les mobilités douces

Axe N°3 : Améliorer l'habitat

Axe N°4 : Optimiser le potentiel énergétique du patrimoine bâti

**3**

### Aménager et développer le territoire pour permettre la croissance économique



Axe N°1 : Favoriser le développement économique

Axe N°2 : Promouvoir le territoire, son patrimoine

Axe N°3 : Améliorer les conditions de déplacements des hommes et la circulation des données

**4**

### Accompagner et animer la transition écologique du Pays



Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe n°1.

Leur contenu pourra évoluer en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage décrit à l'article 6 sans nécessité d'avantage.

## Article 4 – Le Plan d'action

Le projet de territoire se décline en opérations dont la liste constitue le plan d'action.

*Un premier recensement de ces opérations est décrit dans le tableau des projets joint en annexe n°2. Les montants sont inscrits à titre indicatif et ne préjugent pas des décisions des financeurs.*

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l'objet d'échanges approfondis entre les services de l'État et le PETR ainsi qu'avec le département et la région, afin de prioriser celles qui seront susceptibles d'être accompagnés par chacun d'entre eux. Ainsi par exemple, l'État étudiera ces opérations, notamment en fonction de leur dimension structurante (grande envergure, intérêt spécifique, rayonnement, réponse au diagnostic de territoire, concours à un projet plus important., ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations ..). Le degré de maturité, l'inscription dans un programme ou une politique nationale seront également considérés.

Les projets retenus seront proposés au comité des financeurs pour trouver le meilleur montage possible en vue de leur réalisation en optimisant les fonds publics disponibles.

L'Etat pourra aussi être amené à proposer de nouvelles thématiques qui entrent dans ses priorités ou dans des opportunités de financement ou d'aides à saisir. Le PETR restera libre d'y donner suite ou non.

Les opérations qui feront l'objet d'un accord de principe du comité des financeurs seront inscrites chaque année dans une convention de financement après validation par les instances de gouvernance.

La Préfète du Loiret peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

### Cas particulier d'actions de coopération inter-territoires

**Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)** du Pays du Giennois a été déposé auprès des services de la Région Centre-Val de Loire en mai 2021 pour une durée de 6 ans. Ce contrat est articulé autour de trois priorités thématiques et d'une priorité transversale permettant d'accompagner la transition écologique des territoires notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique, de biodiversité, et par le soutien aux Initiatives des Territoires urbains et ruraux via le dispositif A VOS ID.

Le Pays du Giennois a conventionné, en partenariat avec l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire, avec le PETR du Gâtinais Montargois afin de porter le **Contrat d'Objectif Territorial des Energies Renouvelables (COTENR)** « Est Loiret ». Ce contrat permet, à tout porteur de projet (sauf les particuliers) du territoire d'obtenir des aides financières pour les projets d'investissements d'énergies renouvelables thermiques. Un premier COTENR a été conclu le 04 octobre 2018. Un nouveau contrat sera déposé en début d'année 2022.

Afin de répondre aux besoins de déplacements de nos territoires, le Pays du Giennois, en partenariat avec les PETR du Loiret, a souscrit au dispositif « Rézo Pouce ». Il s'agit du premier réseau d'autostop connecté de France. Il a été mis en place à l'initiative des collectivités locales dont la seule mission est d'aider au développement des réseaux d'autostop organisés, dans un objectif de service public.

Le Pays du Giennois est doté d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) ayant pour objectifs de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Le programme d'actions est en cours de validation pour une mise en œuvre au second semestre 2021.

Le territoire du pays compte une ville lauréate du programme « Petites Villes de Demain », Briare. Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

La ville de Gien est, par ailleurs, engagée sur le programme « Action cœur de ville ». Ce programme répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

## **Article 5 - Engagements communs des financeurs**

### **Engagement de l'État, ses établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Son soutien se traduit également par la possibilité de financement d'un poste de chef de projet, chargé d'assurer l'animation et le suivi des actions inscrites au CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier la possibilité de cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien peut permettre de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire aussi bien que les projets eux-mêmes.

A titre d'illustration:

- l'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- la Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent également intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

### **Engagements de la Région**

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exerce principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : atouts touristiques des territoires, Projets Alimentaires Territoriaux
- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique, etc.)

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

### Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exercera selon deux modalités principales :

- L'accompagnement opérationnel des projets des collectivités par l'ingénierie départementale. Sous la marque Cap Loiret, l'ensemble des services départementaux, et des partenaires locaux, sera mobilisé pour apporter une expertise à l'accomplissement des projets des collectivités, notamment les plus rurales.
- Les aides financières aux projets et aux équipements. Le Département mobilisera ses instruments financiers de cohésion et de solidarité territoriale : le fonds départemental d'aide à l'équipement communal et le soutien aux investissements d'intérêt supra communal (équipements structurants et services à la population).

### Engagements communs de l'État, de la Région et du Département

L'État, la Région et le Département s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants.

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le montant des soutiens apportés.

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

### Engagements du Syndicat Mixte du Pays du Giennois

Le Syndicat Mixte du Pays du Giennois s'engage à animer le travail de conception et de mise à jour du CRTE en associant étroitement les parties au contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations, etc.) afin d'entretenir la dynamique engagée. Il organise le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE avec pour objectif d'enrichir les options prises, de favoriser la mobilisation et l'émergence de nouveaux projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation en recourant si nécessaire aux moyens d'ingénierie proposés par l'Etat.

## **Article 6 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

### **Comité de Pilotage (COPIL)**

Un Comité de Pilotage du CRTE est mis en place et vise à :

- garantir le suivi de la démarche et la tenue du calendrier,
- valider les différentes étapes d'élaboration du CRTE, tant sur le plan technique, financier que politique,
- impulser et pérenniser la dynamique.

Il se réunira à minima une fois par an. Il est composé des membres suivants :

- Syndicat du Pays du Giennois : M. le Président et M. le Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire
- Communautés de Communes Berry Loire Puisaye : M. le Président ou son représentant
- Communautés de Communes Giennoises : M. le Président ou son représentant
- Ville de Briare – « Petites Villes de Demain : M. le Maire ou son représentant
- Ville de Gien – « Action Cœur de Ville » : M. le Maire ou son représentant
- Etat : Mme la Préfète de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret ou ses représentants et services administratifs
- Conseil Régional Centre-Val de Loire : M. le Président ou son représentant et les services administratifs
- Conseil Départemental du Loiret : M. le Président ou son représentant et les services administratifs
- Conseil de Développement du Syndicat Mixte du Pays du Giennois : M. le Président ou son représentant

### **Comité Technique (COTECH)**

Un Comité Technique du CRTE est mis en place. Ce comité est en charge du suivi de la démarche, de son animation, du respect du calendrier, du choix des axes stratégiques et des actions/projets et de son évaluation. Il propose des éléments au Comité de Pilotage. Il se réunira à minima deux fois par an.

Il est composé des membres suivants :

- Syndicat du Pays du Giennois : M. le Président et/ou le Vice-Président en charge de la thématique
- Conseil de Développement du Syndicat Mixte du Pays du Giennois : M. le Président ou son représentant
- Services de l'Etat, de la Région et du Département
- Toutes autres structures

## **Article 7 - Dispositions diverses**

### **Suivi et évaluation du CRTE**

Un suivi du CRTE est réalisé régulièrement et, au moins une fois par an, est présenté en comité de pilotage.

Il décrit l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie, propose les éventuelles modifications devant y être apportées, l'état d'avancement des projets structurants, les améliorations devant être apportées au CRTE et apporte toute autre suggestion jugée nécessaire pour le renforcement du partenariat.

### **Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de cinq ans. Il constitue le socle de référence pour réaliser les actions structurantes du territoire. Il est modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage, lorsqu'interviennent des modifications substantielles affectant son économie générale. Les évolutions apportées à la stratégie et aux projets structurants sont quant à elles validées par le comité de pilotage.

## Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

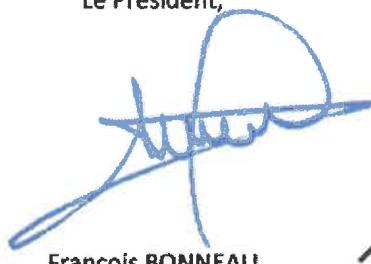
Établi le 30 juillet 2021.

Pour l'État,  
La préfète de la Région  
Centre-Val de Loire,  
Préfète du Loiret,



Régine ENGSTRÖM

Pour le Conseil Régional  
du Centre-Val de Loire  
Le Président,



François BONNEAU

Pour le Département du  
Loiret  
Le Président,



Marc GAUDET

Pour le Syndicat Mixte du  
Pays du Giennois  
Le Président,



Denis GERVAIS

Pour la Communauté de  
Communes Berry Loire

Puisaye



Emmanuel RAT

Pour la Communauté des  
Communes Giennoises



Francis CAMMAL

Pour la ville de Gien, ORT  
« Action Cœur de ville »



Francis CAMMAL

Pour la ville de Briare, ORT  
« Petite Ville de Demain »



Pierre-François BOUGUET

### Liste des annexes :

Annexe 1/4 : Diagnostic de territoire / projet de territoire et orientations stratégiques

Annexe 2/4 : Tableau des projets du CRTE

Annexe 3/4 : Recensement des financements déjà accordés au territoire dans le cadre du plan de relance.

Annexe 4/4 : Dispositifs existants CRTE Pays du Giennois



Annexe 1 sur 4

PAYS DU GIENNOIS

## INNOVONS POUR UN TERRITOIRE DURABLE



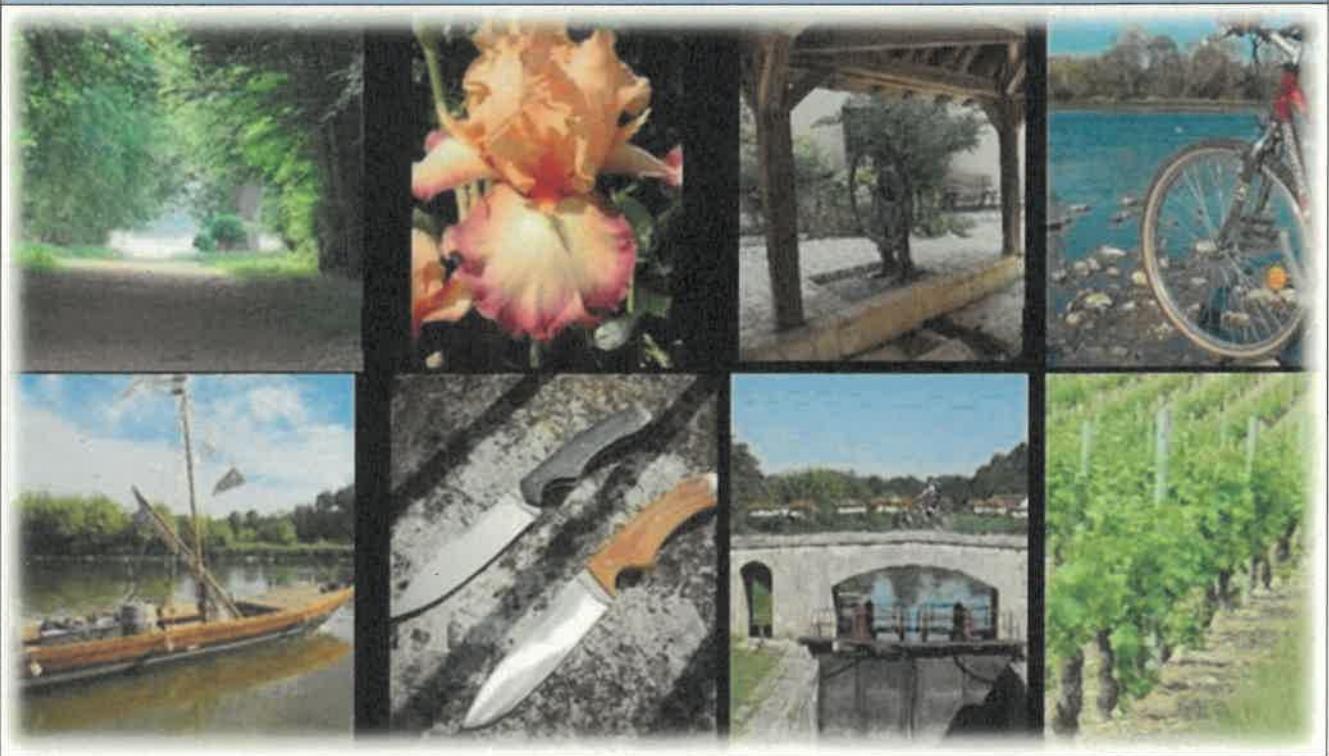
Syndicat Mixte Pays du Giennois  
JUIN 2021

## Table des matières

<b>LE TERRITOIRE .....</b>	<b>3</b>
<b>I. Présentation du territoire .....</b>	<b>4</b>
A. Carte d'identité du Pays du Giennois .....	4
B. Situation géographique .....	4
C. Périmètre administratif .....	4
D. Une aire urbaine réduite au cœur d'un secteur rural.....	5
<b>II. EGALITE DES CHANCES.....</b>	<b>5</b>
A. Population et démographie.....	5
Répartition de la population .....	5
Evolution de la population .....	6
Composition des ménages .....	8
B. Santé.....	9
Données sanitaires.....	9
Offre de soins .....	9
C. Education et Formation .....	12
Petite enfance .....	12
Equipements scolaires .....	12
Niveau de formation de la population .....	13
D. Marché du travail, emploi et cohésion sociale.....	14
Une population active majoritaire ouvrière .....	14
Des niveaux de vie modeste.....	15
E. Equipements et services à la population .....	16
Niveau global d'équipements.....	16
Offre commerciale .....	16
Equipements sportifs et ludiques .....	17
Culture .....	17
<b>III. INNOVATION ET COMPETITIVITE .....</b>	<b>17</b>
A. Développement économique et entrepreneuriat .....	17
Un emploi local concentré sur Gien.....	17
Tissu d'entreprises.....	19
Foncier à vocation économique .....	20
L'agriculture, une présence contrastée sur le territoire .....	20
La forêt, une ressource valorisable.....	22

<b>B.</b>	<b>Recherche, innovation et compétitivité</b>	23
	Aménagement numérique du territoire	23
<b>C.</b>	<b>Tourisme</b>	25
	Patrimoine touristique	25
	Equipements d'hébergement touristique	25
<b>IV.</b>	<b>DEVELOPPEMENT INTEGRÉ</b>	26
<b>A.</b>	<b>Aménagement du territoire, habitat et cadre de vie et urbanisme</b>	26
	Habitat	26
	Planification territoriale	29
<b>B.</b>	<b>Transport et mobilité</b>	30
	Les infrastructures de déplacements	30
	Les déplacements routiers à l'intérieur du Pays	31
<b>C.</b>	<b>Environnement, énergie et patrimoine naturel</b>	32
	Facteur de cohésion : La Loire	32
	Facteurs de division : le contexte paysager	34
	Milieux naturels	35
	Gestion de l'eau	37
	Gestion des déchets	38
	Risques	38
	Energie	40
	Bilan des consommations et émissions de GES	41
	<b>LE PROJET DE TERRITOIRE</b>	44

# LE TERRITOIRE



# I. Présentation du territoire

## A. Carte d'identité du Pays du Giennois



## B. Situation géographique

Le territoire du Pays du Giennois est situé en Région Centre-Val de Loire, à l'extrême Sud-Est du Département du Loiret.

Il s'organise autour des villes pôles : Gien, Briare et Châtillon-sur-Loire.

Le Pays du Giennois est limitrophe de trois départements appartenant à deux régions différentes.

- Le Cher, au Sud : Région Centre val de Loire.
- L'Yonne et la Nièvre, à l'Est : Région Bourgogne – Franche Comté.

Le Giennois représente un trait d'union entre 5 régions naturelles qui se rattachent : le Berry, la Sologne, la forêt d'Orléans, le Val de Loire et le Gâtinais.

Ce croisement d'ensembles paysagers sur un territoire si restreint offre une diversité de paysages que l'on ne retrouve pas ailleurs sur le département.

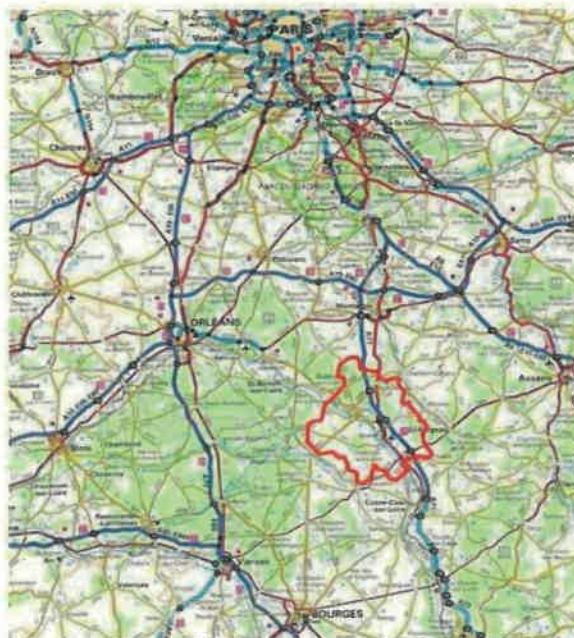


Figure 1—Localisation du Pays du Giennois au sud de la région parisienne — source : IGN

## C. Périmètre administratif

Le territoire du Pays du Giennois se répartie sur 2 Communautés de Communes distinctes :

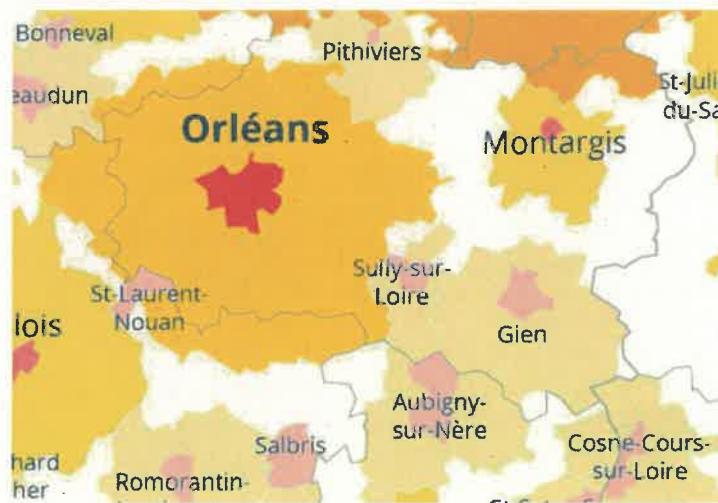
- La Communauté des communes Giennoises (rattachée au canton de Gien et au canton de Sully sur Loire)
- La communauté de Commune Berry Loire Puisaye (rattachée au canton de Gien)

## D. Une aire urbaine réduite au cœur d'un secteur rural

La ruralité se caractérise principalement par une opposition avec l'urbanité. En ce qui concerne l'urbanité, la classification des communes du Loiret selon leur appartenance ou non à une aire urbaine est peu équivoque.

L'aire d'attraction d'une ville est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, qui définit l'étendue de l'influence d'un pôle de population et d'emploi sur les communes environnantes, cette influence étant mesurée par l'intensité des déplacements domicile-travail.

Le zonage en aires d'attraction des villes succède au zonage en aires urbaines de 2010. L'aire d'attraction pour le Pays du Giennois est constituée d'un pôle : Gien et d'une couronne.



## II. EGALITE DES CHANCES

### A. Population et démographie

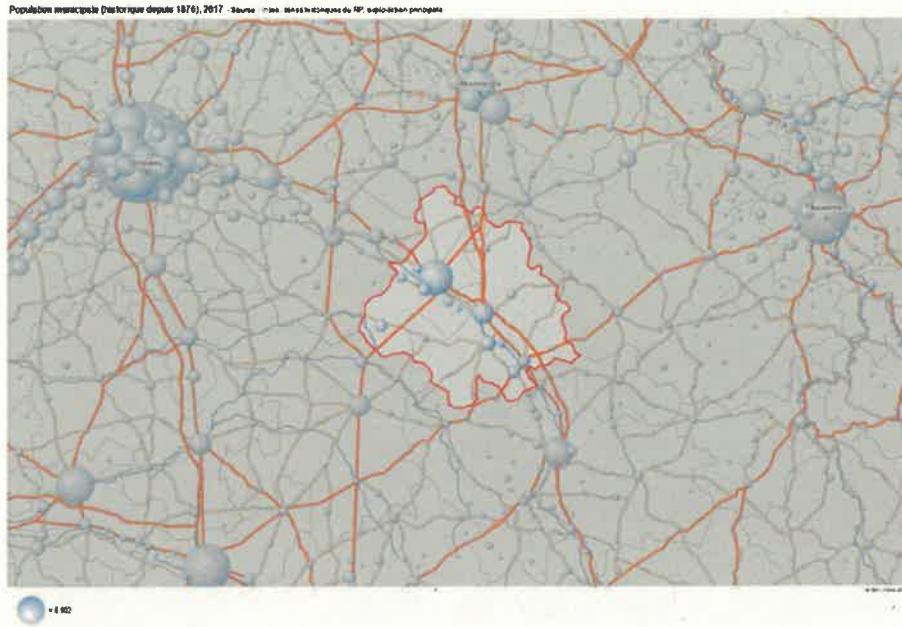
La connaissance de l'évolution de la population du pays du Giennois et de ses besoins est, pour ses décideurs et acteurs, une condition essentielle afin de mettre en place des stratégies de développement local adaptées. L'évolution de la population d'un territoire et de sa structure est un signe de l'évolution de son attractivité et de sa vitalité, qui elles-mêmes déterminent son avenir. La gestion des causes et des conséquences de l'évolution de la population en matière économique, environnementale, culturelle, sociale et de services ainsi

#### Répartition de la population

Le territoire du Pays du Giennois totalise au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : 43.478 habitants (population totale – date de référence statistique 1<sup>er</sup> Janvier 2018).

Le Pays du Giennois compte des communes de 35 habitants (Feins en Gâtinais) et d'autres de 14.144 habitants (Gien), soit un rapport de 1 à 400.

L'importance historique de la Loire sur le territoire, notamment pour le commerce, se caractérise par le fait que les communes les plus peuplées, hormis Coullons et Ouzouer-sur-Trézée, se situent le long de la Loire.



## Evolution de la population

Entre 1968 et 1990, la population du Pays du Giennois a connu une augmentation constante avec des taux de croissance annuelle moyens compris entre 0,6% et 1,2%.

Entre 1990 et 2008, le nombre d'habitants évolue peu (44 281 en 1990, 43 813 en 1999 et 44 788 en 2007). Depuis 2007, le nombre d'habitant tend à diminuer (44 336 en 2012 et 42 986 en 2017)

Le dynamisme démographique a faibli entre 2013 et 2018, avec la dégradation du solde naturel (différence entre le nombre de naissance et le nombre de décès).

Le Pays du Giennois compte moins de personnes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans.

Le Pays du Giennois présente un déficit des 20-24 ans par rapport à la structure moyenne de la population du Loiret. Ce constat est essentiellement lié à l'absence de structure de formation supérieure sur le territoire.

A l'inverse, les plus de 65 ans sont plus nombreux. La structure plutôt âgée de la population du Pays du Giennois se rapproche davantage de celle des départements voisins que de son propre département. Le Loiret possède en effet un indice de jeunesse de 1,2 alors que ceux du Pays du Giennois, et des départements du Cher, de la Nièvre et de l'Yonne sont tous inférieur à 1.

Gien et les communes qui l'englobent dans la moitié Nord sont les communes les plus jeunes du Pays.

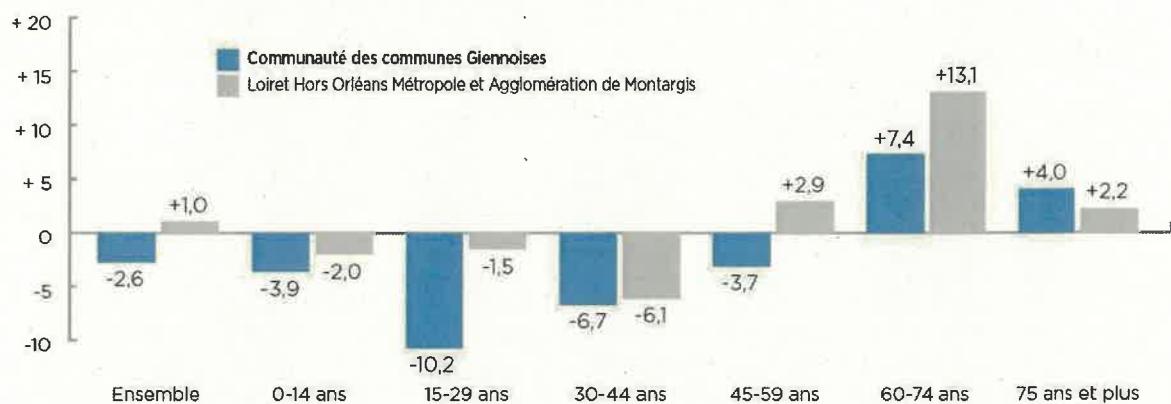
	<b>1999-2007</b>	<b>2007-2012</b>	<b>2012-2017</b>
CC BLP – solde naturel	- 0,2	- 0,2	- 0,4
CDCG – solde naturel	0,1	0,2	0

### Répartition de la population par grandes tranches d'âges entre 2012 et 2017

		0-14 ans	15-29 ans	30-44 ans	45-69 ans	60-74 ans	75 ans et plus
CC Giennoises	2012	18,6 %	15,7%	18,3%	20,2%	16,5%	10,7%
	2017	18,4%	14,5%	17,5%	20%	18,2%	11,5%
CC Berry Loire Puisaye	2012	17,5%	13,5%	17,3%	20,1%	18,3%	13,2%
	2017	16,8%	13%	15,8%	20,2%	21,1%	13,1%

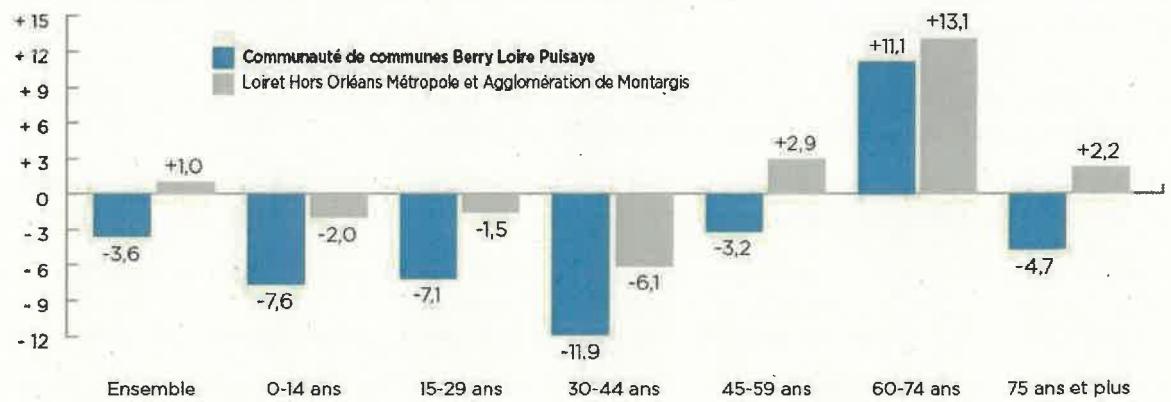
## Evolution de la population par grandes tranches d'âges entre 2012 et 2017

### Pour la Communauté de Communes Giennoises



Sources : Insee, RP 2012 et 2017

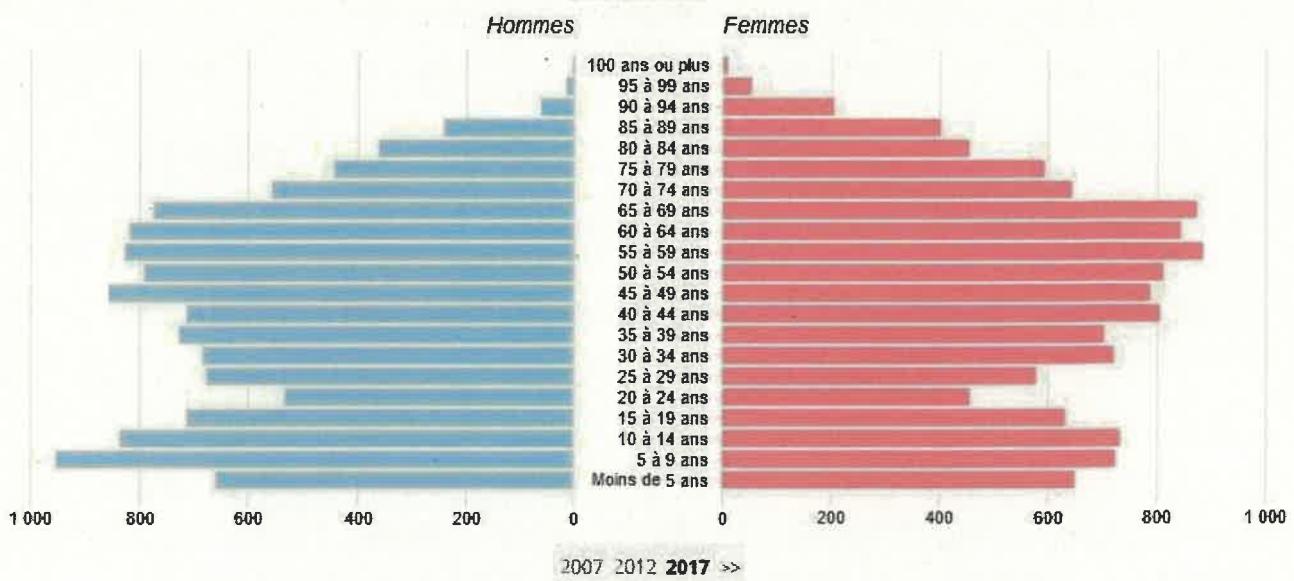
### Pour la Communauté de Commune Berry Loire Puisaye



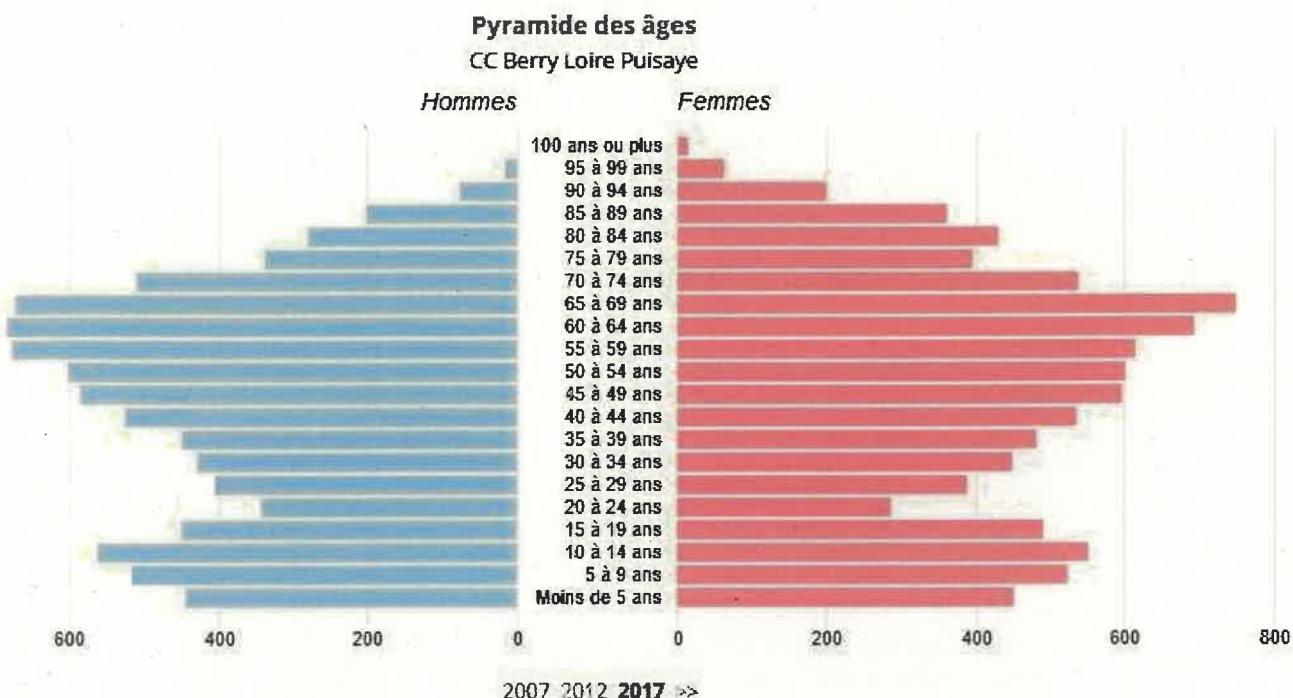
Sources : Insee, RP 2012 et 2017

### Pyramide des âges

CC Giennoises



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017



Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2017

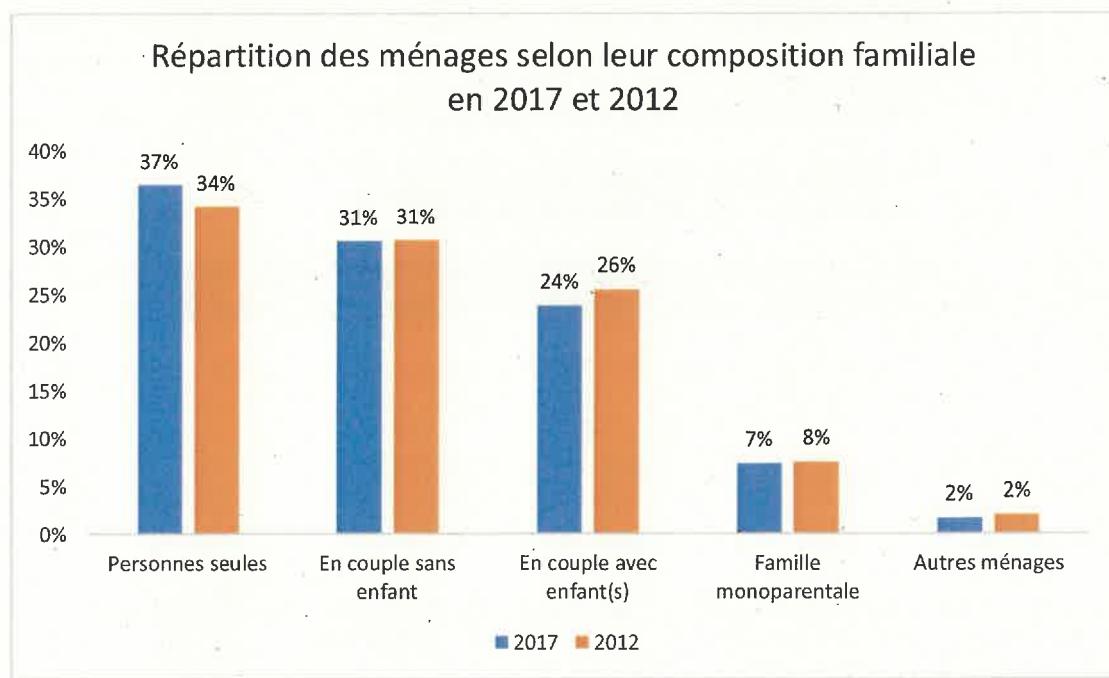
## Composition des ménages

Le Pays du Giennois compte en 2017, 16.943 ménages sur son territoire dont 62% de familles (une famille est un ménage comprenant au moins de 2 personnes)

Le nombre de ménage a diminué de 80 entre 2012 et 2017.

Dans le Pays du Giennois, la part de personnes seules reste cependant plus importante qu'en moyenne dans le département (30%). Il en est de même pour la part des couples avec enfant(s), elle est moins importante que la moyenne départementale (30%).

Le nombre de familles monoparentales reste stable et leur part est similaire à la moyenne départementale. Il s'agit de 80% de femmes seules avec leurs enfants.



Source Insee

## B. Santé

### Données sanitaires

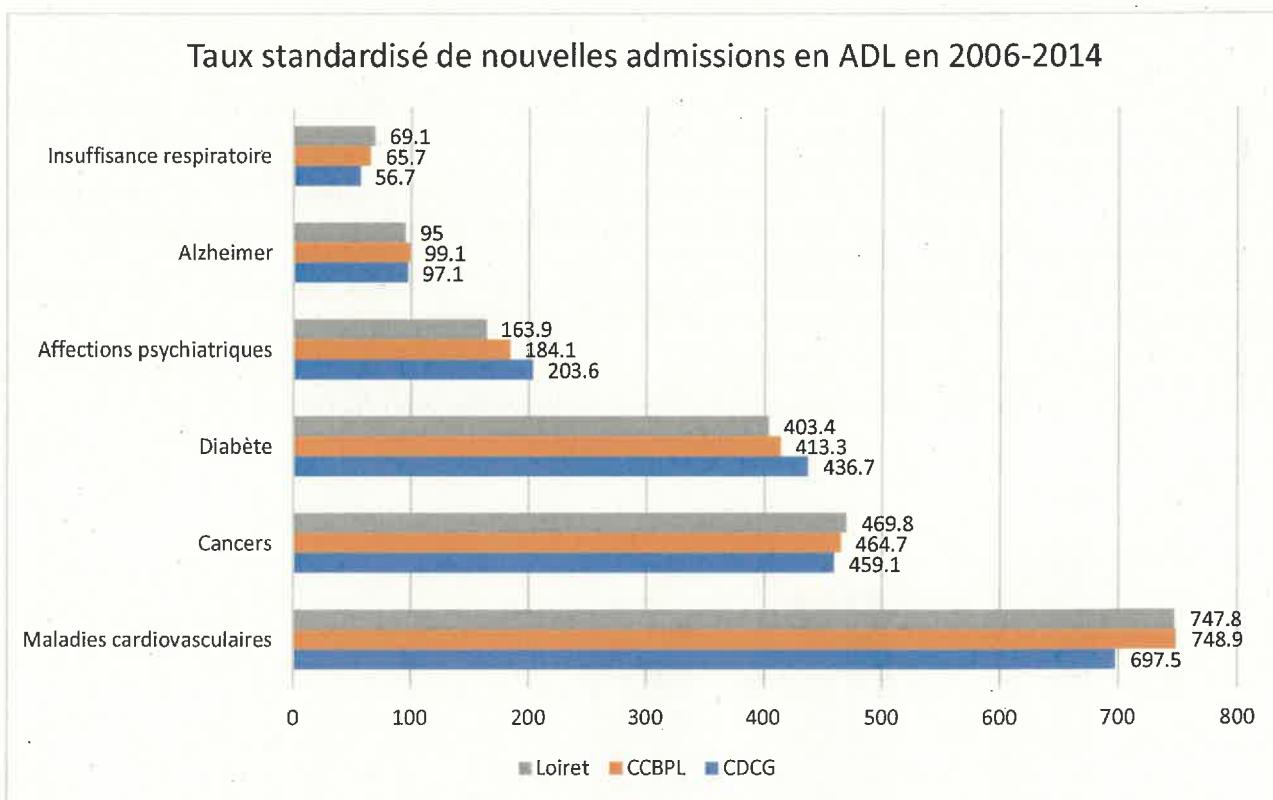
Entre 2007-2015, le Pays du Giennois compte un taux de mortalité significativement supérieur à celui du Département du Loiret (183,5/100.000 habitants).

Pour la CC Giennoises et la CC Berry Loire Puisaye, le taux se situe entre 206,37 – 232,27 pour 100.000 habitants.

Ces taux sont surtout liés à une mortalité prématurée liée au :

- **Tabac :**
  - CDCG : 129,3/100.000 hab.
  - CCBPL : 146,5/100.000 hab.
  - Loiret : 116,2/100.000 hab.
- **Diabète :**
  - CDCG : 64,7 /100.000 hab.
  - CCBPL : 78,5/100.000 hab.
  - Loiret : 53,2/100.000 hab.
- **Alcool :**
  - CDCG : 30,7 /100.000 hab.
  - CCBPL : 38/100.000 hab.
  - Loiret : 27/100.000 hab.

Entre 2006-2014, le taux standardisé de nouvelles admissions en Affections de longue durée (ADL) représente majoritairement les maladies cardiovasculaires.



Données pour 100.000 habitants - Source : Cnamts, CCMSA, RSI, Insee RP - ORS CVL

### Offre de soins

L'âge moyen des actifs réguliers en 2020 en France est de 50,5 ans (soit un rajeunissement de deux mois par rapport à 2019) avec un minimum pour le département du Loiret (52 ans).

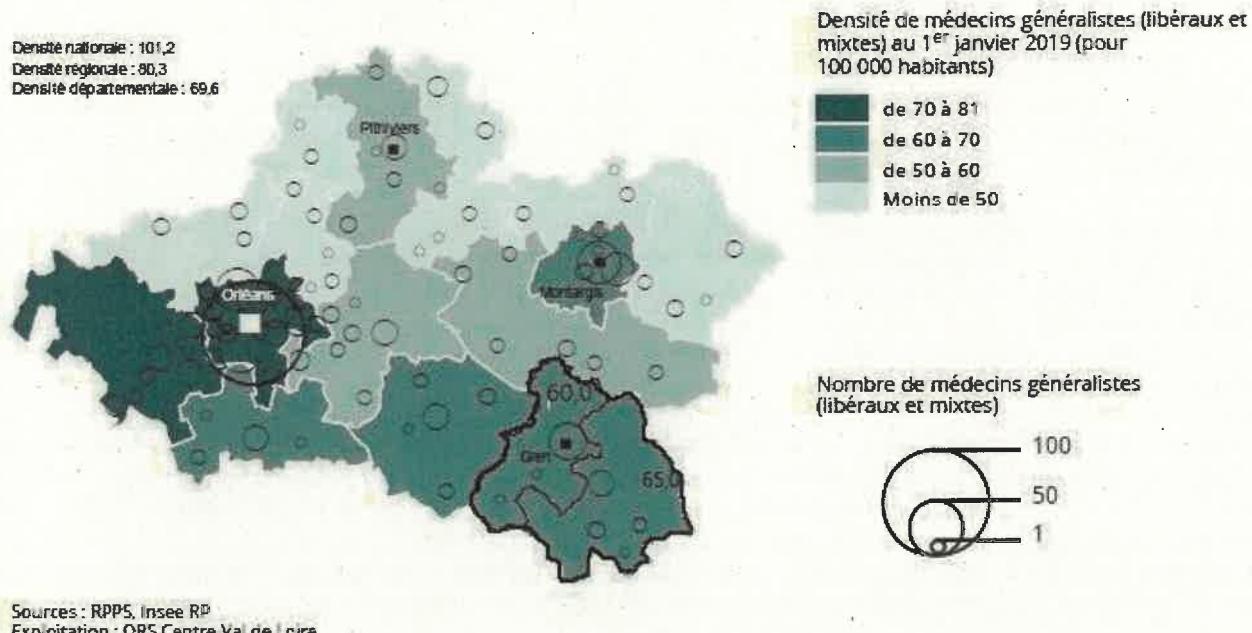
Entre 2019 et 2020, la variation régionale des effectifs d'actifs réguliers en activité régulière a continué à baisser de 1,7% pour la Région Centre Val de Loire.

Au rang de classement d'attractivité des départements métropolitains (variation 2019-2020), le Loiret se classe au 64<sup>ème</sup> rang.

L'offre de soins est localisée dans les pôles structurants et les pôles de proximité.

Pour le territoire de la CDCG, 16 médecins généraliste libéraux y exercent et pour la CCBLP : 10 médecins libéraux.

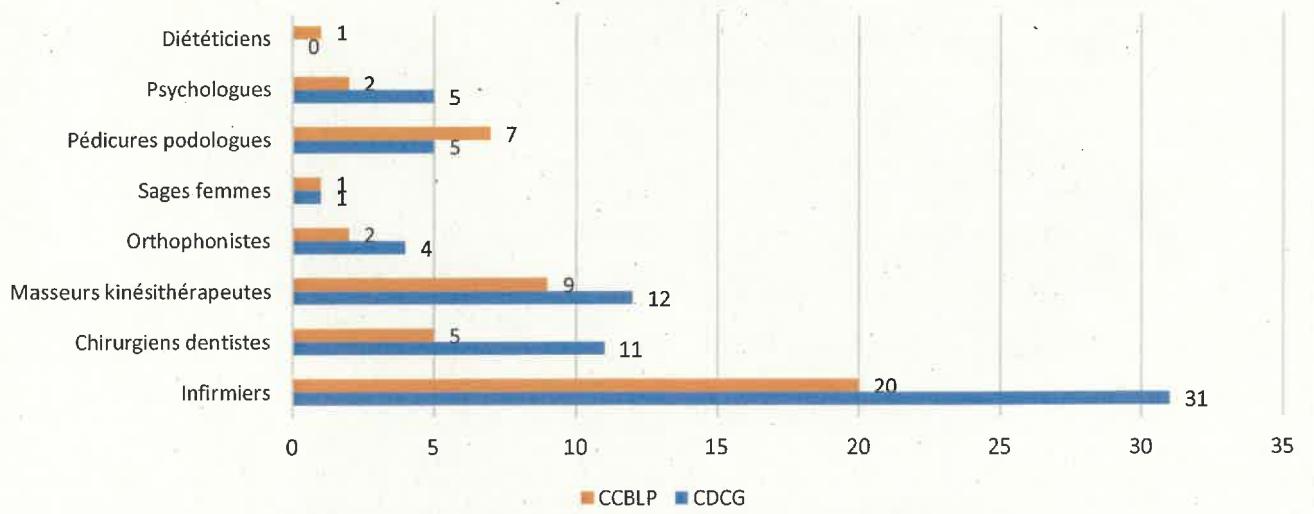
### Densité de médecins généralistes libéraux et mixtes en 2019



Concernant les médecins spécialistes, 19 exercent une activité exclusivement libérale (Diagnostic CLS pays du Giennois). Cette sous dotation en médecins spécialisés risque de s'intensifier dans les années à venir, particulièrement dans le secteur libéral

### Offre de soins pour les professionnels paramédicaux libéraux

#### Implantation de l'offre de soins par EPCI



Source : Diagnostic territorial de l'offre de santé dans le Loiret – Conseil Départemental 45

L'implantation géographique des médecins spécialistes est très inégale au sein du territoire (forte concentration à Gien), et nombre de spécialités ne sont tout simplement pas présentes sur le Giennois. Les structures et réseaux spécialisés sur certaines pathologies sont également souvent situés en dehors du territoire. Quelques-uns disposent d'antennes, proposent des consultations et/ou mènent des actions au niveau local, mais ne peuvent le faire que de manière peu fréquente ou irrégulière.

Cette situation constraint les habitants à des déplacements importants pour consulter. Une partie d'entre eux limitent les consultations qu'ils n'estiment pas indispensables, interrompent leur suivi ou s'adressent à des professionnels (généralistes, pharmaciens) qui n'ont pas toujours les moyens de répondre à leur demande. Ce renoncement aux soins est d'autant plus fort que la population locale a des niveaux de revenus relativement faibles.

Selon le fichier Finess, 12 sont implantées sur le territoire, représentant 1 pharmacie pour 3.750 habitants, 5 sont situées à Gien, 3 à Briare et 1 à Beaulieu sur Loire, Bonny sur Loire, Coullons et Poilly lez Gien.

Avec la perspective de nombreux départs en retraite de professionnels ces prochaines années, les acteurs du territoire ont favoriser l'arrivée de nouveaux praticiens, médicaux mais aussi paramédicaux avec la création des maisons pluridisciplinaires de santé : 3 maisons de santé (L.6223-3) sont implantées sur Gien, Châtillon sur Loire et Bonny sur Loire.

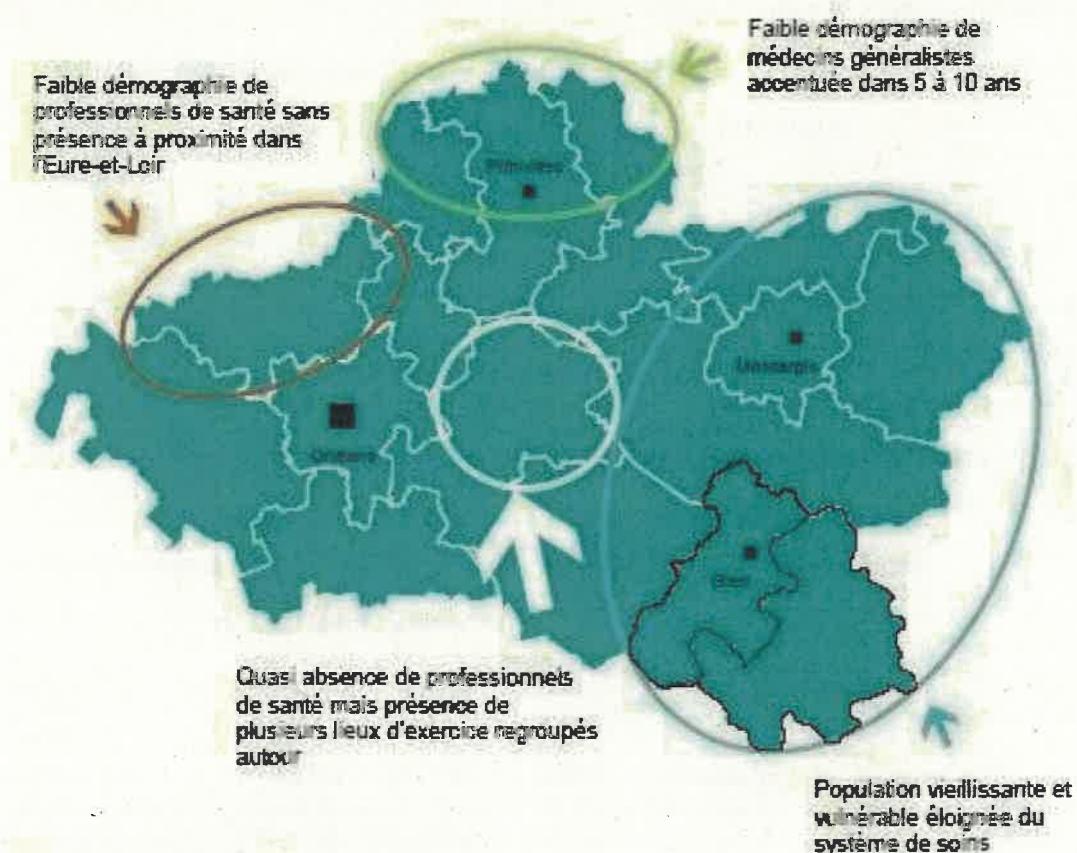
Sur le Pays du Giennois, sont implantés les équipements de soins suivants : Centre Hospitalier Pierre Dezarnaulds à Gien (3eme établissement du Loiret), Hôpital St Jean de Briare (spécialisé en gériatrie), clinique du Pont de Gien (spécialisé en psychiatrie), EPADH, Centre Médico Psychologique, Maison du Département – PMI.

Il y a une bonne présence de services d'hébergement et de services à domicile sur le territoire du Giennois.

Pour ce qui est de l'hébergement, on comptabilise 4 maisons de retraite dans le Pays du Giennois et 9 autres à moins de 15km. Il y a également un foyer logement et une unité de soins longue durée à Briare. En ce qui concerne les services à domicile, il y a un service de soins infirmiers à domicile à Gien et des aides à domicile à Gien et Briare. Le portage de repas est disponible.

Ces équipements sont bien répartis sur le territoire et notamment au sud où la population est la plus âgée. A noter que les communes situées en bord de Loire sont celles qui sont les plus équipées.

### Représentation synthétique des territoires pour lesquels une attention doit être portée



Source : ORS Centre-Val de Loire

Source : Diagnostic territorial de l'offre de santé dans le Loiret – Conseil Départemental 45

## C. Education et Formation

### Petite enfance

En 2019, on dénombre 391 naissances sur le territoire.

Il existe seulement 5 halte-garderies sur le Giennois : Gien, Briare, Châtillon-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire et Coullons. Une crèche localisée à Gien et des relais d'assistantes maternelles à Briare et Châtillon-sur-Loire viennent compléter l'offre en matière d'accueil de la petite enfance. 2 Structures privées sont présentes également 1 sur Gien (crèche) et 1 sur Briare (MAM). La Communauté de Communaute Berry Loire Puisaye, depuis novembre 2020, construit un pôle petite enfance qui renforcera l'offre de services avec 30 places.

Les communes du nord du Giennois où la dynamique démographique est la plus importante avec une variation positive de la population par rapport au solde naturel n'ont pas d'équipements adaptés à l'accueil de la petite enfance à l'exception de Gien qui centralise cette offre.

### Equipements scolaires

Le Pays du Giennois possède une bonne offre en matière d'enseignement primaire et secondaire. La moitié des communes possède au moins une école maternelle et 21 communes possèdent au moins une école primaire ou un regroupement pédagogique intercommunal.

Il y a 4 collèges publics (Gien, Briare, Châtillon-sur-Loire et Poilly-lez-Gien) et un collège privé (Gien) sur le territoire qui trouvent une bonne répartition territoriale.

Les Lycées de Gien et Briare permettent des formations de type baccalauréat général, technologique ou professionnel.

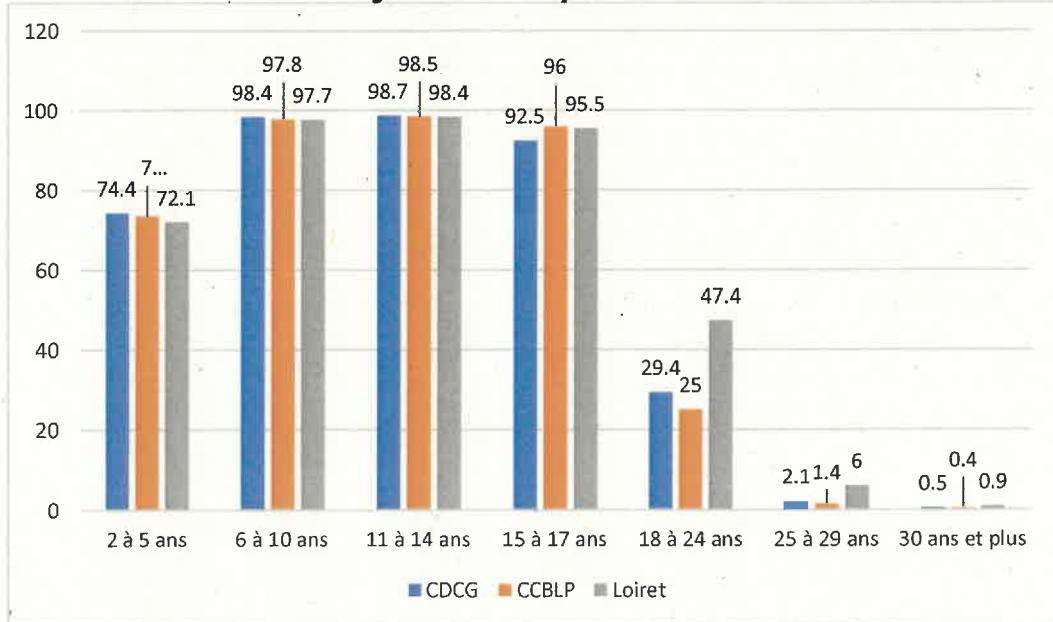
En matière d'enseignement supérieur, il n'y a que très peu de choix sur le territoire du Giennois. Seules trois formations d'enseignement supérieur sont dispensées sur le territoire du Giennois (BTS Chimiste et Assistant de gestion PME/PMI au Lycée polyvalent Saint-François de Sales à Gien ainsi que du BTS Management des Unités Commerciales au Lycée Bernard Palissy à Gien). Ces trois formations représentent une centaine d'étudiants diplômés par an.

Au-delà du niveau Baccalauréat, les diplômés souhaitant poursuivre leurs études sont donc contraints à quitter le territoire, notamment à destination d'Orléans ou de la région parisienne.

Il y existe également plusieurs formations hors cadre scolaire ou universitaire sur le Giennois.

Le taux de scolarisation des élèves du territoire est similaire à la moyenne départementale, à l'exception des post-baccalauréat.

Taux de scolarisation des jeunes du Pays du Giennois et du Loiret en 2017



Source : Insee

## Niveau de formation de la population

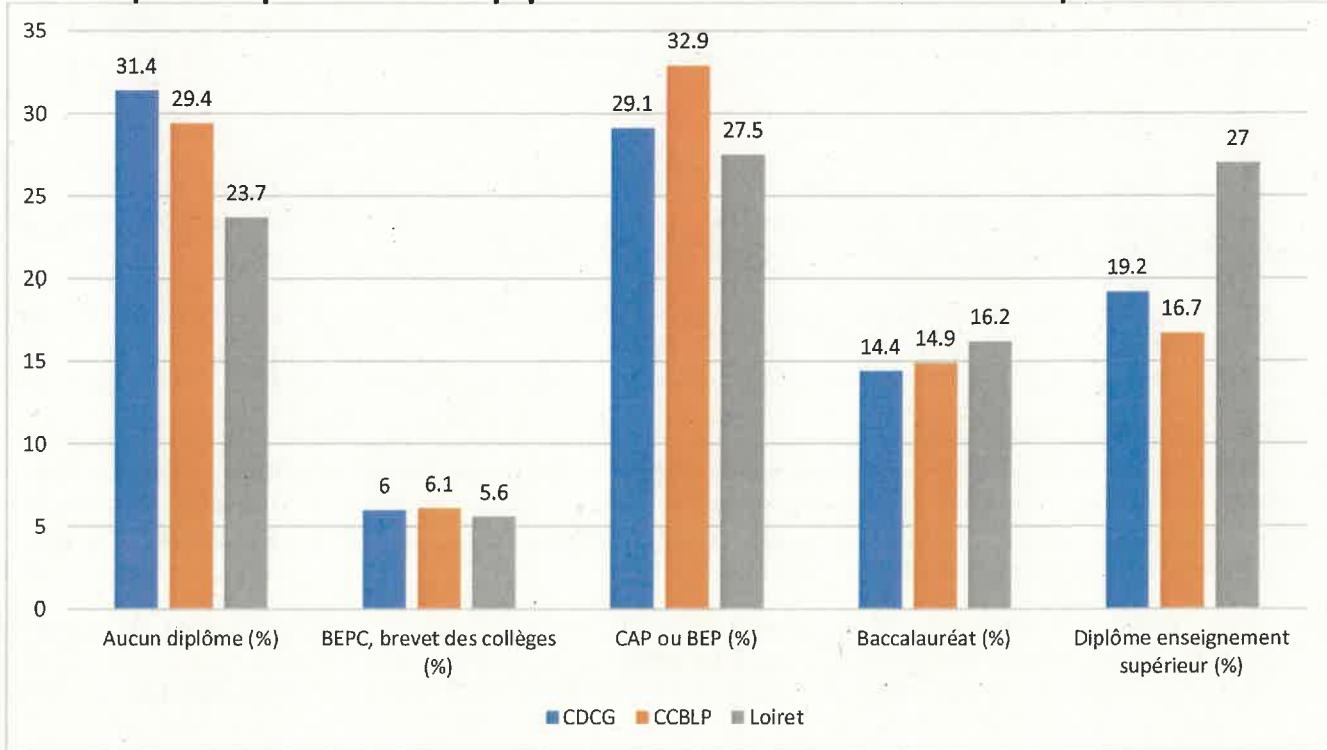
Le niveau de formation de la population non scolarisée de 15 ans et plus est plus moins que la moyenne départementale.

Une part moins importante de la population n'a pas de diplôme et notamment les femmes (35%), les hommes (26%).

Près d'un tiers de la population est titulaire d'un CAP, BEP et notamment les hommes (40%), les femmes (25%).

En revanche, la part des titulaires d'un diplôme du baccalauréat se situe au même niveau que la moyenne départementale.

**Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2017**



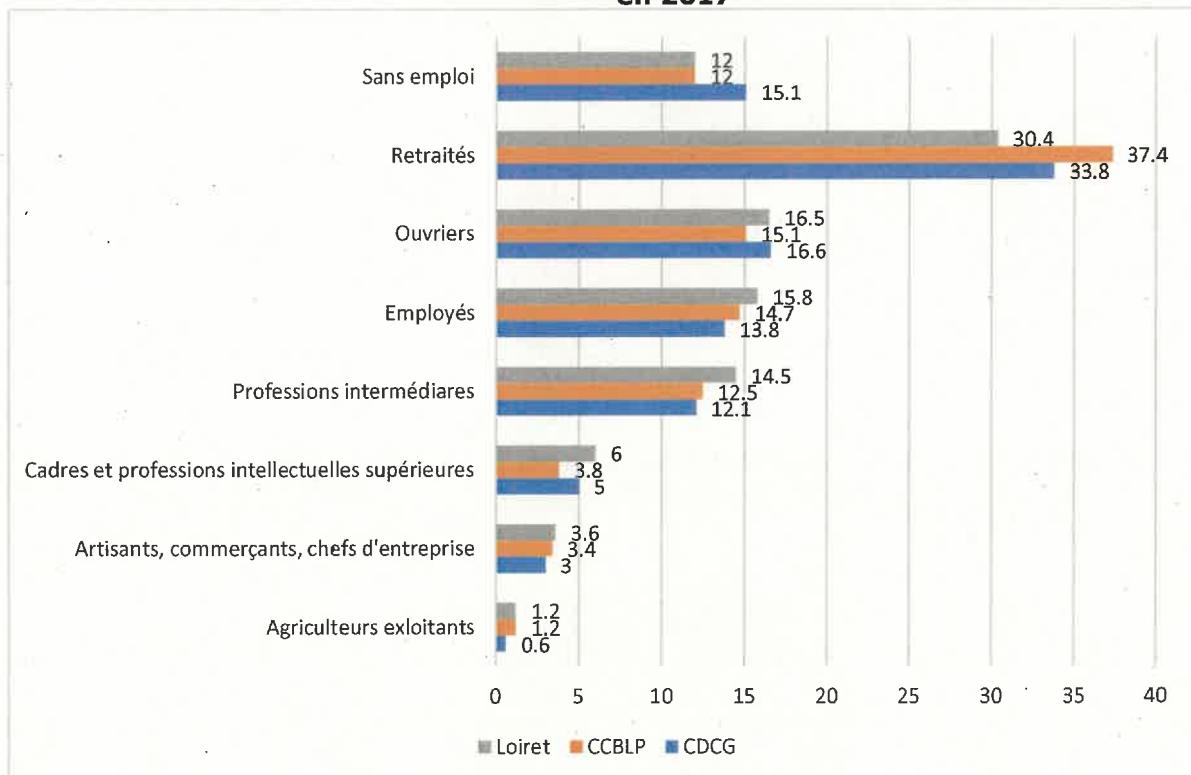
Source : Insee

## D. Marché du travail, emploi et cohésion sociale

### Une population active majoritaire ouvrière

Sur les 42.986 habitants du territoire en 2017, 20.723 personnes entre 15 et 64 ans sont actifs soit 58%, contre une moyenne départementale à 44% (actifs occupés et les chômeurs). La population inactive représente 18.018 personnes, soit 42%, contre une moyenne départementale de 56% (jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités).

**Répartition en % de la population de 15 ans ou plus par catégories socioprofessionnelles en 2017**



Loiret : hors Orléans métropole et agglomération de Montargis

Source : Cap Loiret - monographie

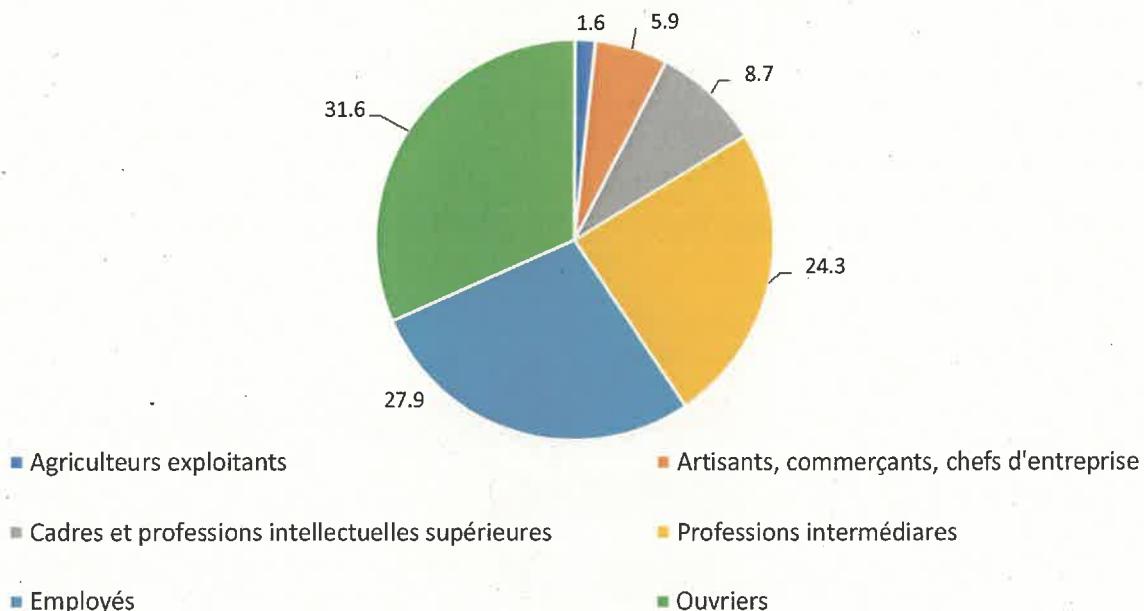
En 2017, le taux de chômage s'établissait pour la CDCG à 14,8% de la population active, pour la CCBLLP à 14,7% et la moyenne départementale est à 13,1%.

La répartition de la population active habitant le territoire du Pays du Giennois en fonction des catégories socio-professionnelles est assez similaire à la moyenne départementale si ce n'est la part des cadres et professions intellectuelles supérieures.

Parmi la population active du territoire, les agriculteurs connaissent la plus forte baisse et leur part diminue entre 2007 et 2012 (- 153).

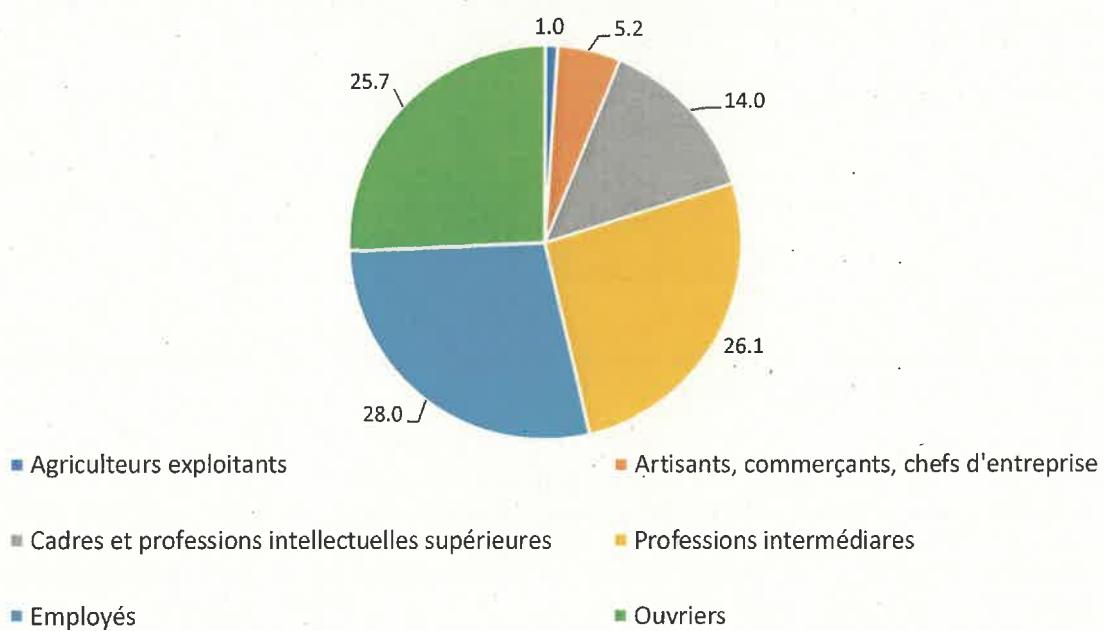
Les ouvriers, employés et professions intermédiaires, soient les classes moyennes représentent plus des trois quarts de la population active.

**Répartition de la population active en % du Pays du Giennois en 2017  
(Actifs occupés et chômeurs)**



Source : Insee

**Répartition de la population active en % du Loiret en 2017  
(Actifs occupés et chômeurs)**



Source : Insee

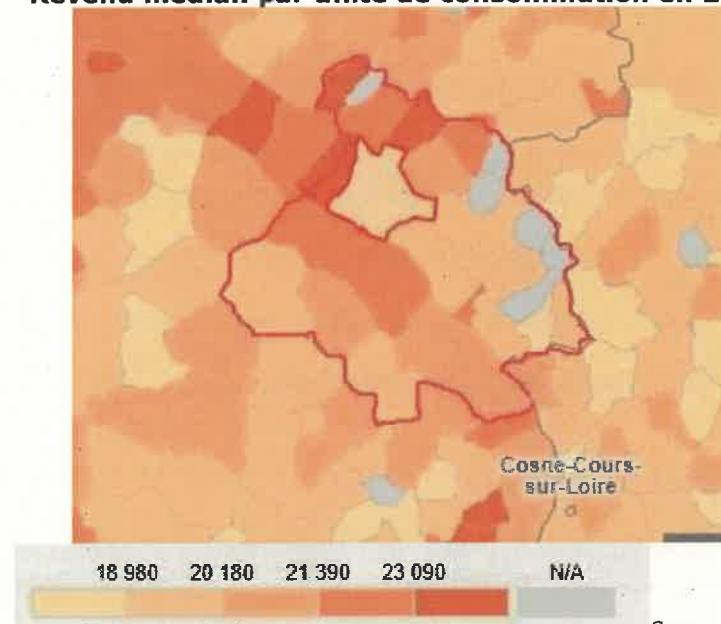
## Des niveaux de vie modeste

En 2017, le salaire horaire net moyen de la population active salariée résidant sur le territoire de la CCBLP s'établissait à 14,73 €, pour la CDCG à 13,2 €, similaire la moyenne départementale (14,3 €). Les ouvriers et les employés du territoire sont dans la moyenne départementale alors que les professions intermédiaires et les cadres gagnent plus surtout sur la CCBLP que la moyenne départementale pour leurs catégories respectives.

En 2017, le revenu fiscal de référence moyen était de 23.099 € pour la CCBLP et de 23.514 € pour la CDCG. Il est à noter une évolution de + 645€ entre 2012-2017 pour la CCBLP et + 321 € pour la CDCG.

Le territoire de la CCBBLP comptait 8.425 ménages fiscaux dont seulement 59,6% étaient non imposables. Pour la CDCG, 10.988 ménages fiscaux dont seulement 57,8 % étaient non-imposables. La moyenne départementale se situe à 54,8%.

#### Revenu médian par unité de consommation en 2017



A noter qu'avec un revenu médian par unité de consommation de 18.170 euros, la commune de Gien fait partie des 2 communes les plus modestes du Pays.

### E. Equipements et services à la population

A côté de l'activité économique et de l'environnement, la qualité, l'accessibilité et la variété des équipements et services à la population, dans tous les domaines (culture, loisirs, santé, éducation, enfance, commerce, ...) constituent un élément majeur de détermination de l'attractivité d'un territoire. Ces services permettent en effet de répondre aux besoins exprimés par la population, d'améliorer ainsi la qualité de la vie quotidienne sur le territoire et de le rendre plus attractif non seulement pour la population, mais également pour des entreprises et leurs salariés. A ce titre, le développement des services à la population et des équipements de proximité apparaît comme l'une des vocations premières et comme un vecteur indispensable du développement local.

#### Niveau global d'équipements

La base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE est destinée à fournir le niveau d'équipement et de services rendus sur un territoire à la population.

En 2013, la Base Permanente des Equipements se compose de 180 types d'équipements répartis en 7 grands domaines : services aux particuliers ; commerces ; enseignement ; santé ; transports et déplacements ; sports, loisirs et culture ; tourisme.

Au regard de ce classement, la ville de Gien réunit 88% des équipements et services de proximité. Après ce sont les villes de Briare, puis à des niveaux plus modestes les villes de Châtillon sur Loire, Bonny sur Loire, Beaulieu sur Loire, Coullons et Poilly lez Gien

#### Offre commerciale

Avec seulement 9 communes au tissu commercial de base complet la présence d'une offre alimentaire sur 18 des 31 communes, le territoire affiche une desserte territoriale (notion de service) qui peut apparaître réduite, en particulier sur la partie Est du territoire au-delà de l'A77.

Pour autant, 79 % de la population du pays vit dans une commune au tissu commercial complet, ce qui positionne le territoire dans les moyennes hautes habituellement constatées. Pour confirmer ce constat, les densités alimentaires sont satisfaisantes attestant de la bonne adaptation quantitative du tissu alimentaire.

Le pôle de Gien cumule 53% de l'offre non alimentaire du Pays (jusqu'à 67% en équipement de la maison et 85% en équipement de la personne). Il affirme ici une légitimité majeure avec un taux de diversité commerciale satisfaisant (nombre de commerces anomaux sur nombre total de commerces : 50%). Pour autant, on note un certain déficit d'équipement en enseigne sur le centre-ville plus qu'un déficit quantitatif.

Avec la structuration progressive de l'offre de la zone commerciale « Val Sologne », Gien s'est doté d'une offre dense en GMS et d'une puissance d'enseignes susceptible de freiner les évasions vers des pôles extérieurs. Les conditions d'équilibre avec l'offre du centre-ville doivent être aujourd'hui travaillées.

Avec 1 614 m<sup>2</sup> pour 1 000 habitants, la densité totale de GMS sur le Pays du Giennois est supérieure à la moyenne départementale.

Notons que la densité de GMS en jardinage est supérieure à la densité du département du Loiret (245,1 contre 124,4) liée à la typologie de l'habitat.

Par ailleurs, excepté en bricolage, les autres secteurs d'activités affichent des densités supérieures aux moyennes départementales.

Une fréquentation quotidienne réduite des centres bourgs et centre-ville (-5 points par rapport aux moyennes habituelles).

## Equipements sportifs et ludiques

Sur les 31 communes du Pays du Giennois, une vingtaine possède au moins un équipement sportif : cours de tennis centres équestres, plateaux extérieurs, salles multisports ou salles non spécialisées.

Les grands équipements sportifs de type piscine, piste d'athlétisme et les principales salles sportives se trouvent sur les communes de Gien et Briare. Cependant, les piscines de Gien et Briare semblent insuffisantes ou peu adaptées à une bonne pratique.

Les communes limitrophes de Dampierre-en-Burly et de Belleville-sur-Loire possèdent également des piscines fréquentées par les habitants du Giennois.

A noter qu'il n'y a pas d'équipements sportifs mutualisés à l'échelle du Pays.

## Culture

Sur le Pays du Giennois, l'offre culturelle et ludique n'est pas aussi étouffée que l'offre sportive. Un manque est constaté en matière culturelle où certains équipements sont absents ou peu développés.

Le Pays compte un théâtre à Briare, qui est le lieu du Festival de l'Escabeau chaque année et un cinéma qui dispose d'une salle à Gien.

En matière d'équipements moins conséquent, il y a 8 salles pouvant accueillir des spectacles, 15 bibliothèques et 6 écoles de musique.

# III. INNOVATION ET COMPETITIVITE

## A. Développement économique et entrepreneuriat

### Un emploi local concentré sur Gien

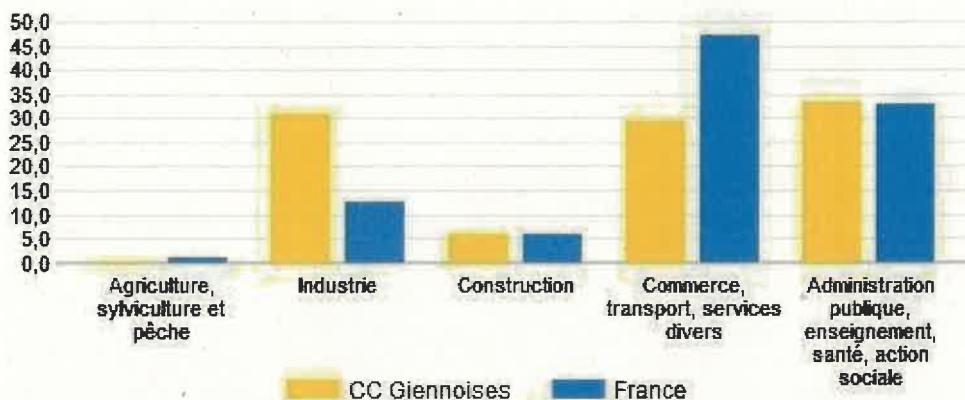
Relativement éloigné des autres pôles d'emplois du département, la capacité à offrir un emploi à l'ensemble des actifs est primordiale pour le Pays du Giennois dans l'optique de conserver un bassin d'emploi autonome.

Bien qu'ayant un ratio équilibré entre le nombre d'emplois et celui d'actifs ayant un emploi, la répartition de ces emplois n'est pas du tout équilibrée.

Gien s'affirme, de manière incontestée, comme le pôle économique du Pays. La ville concentre effectivement 58% de ceux-ci. Briare s'affirme comme le second pôle économique du Pays. Quatre autres pôles plus modestes proposent entre 600 et 800 emplois sur leur commune, il s'agit de Poilly-lez-Gien, Bonny-sur-Loire, Coullons et Châtillon-sur-Loire. L'axe ligérien se dégage encore comme une colonne vertébrale canalisant les flux économiques du Pays.

## **Postes salariés par secteur d'activité agrégé fin 2017 pour la Communauté des Communes Giennoises (CDCG)**

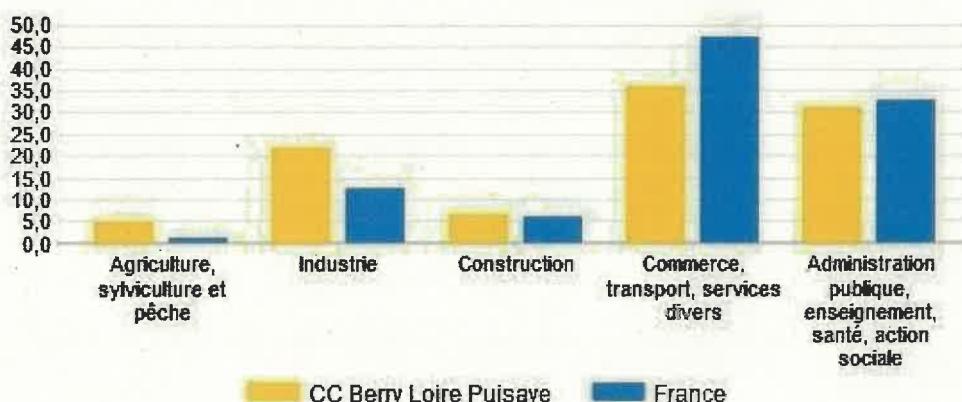
**Postes salariés par secteur d'activité agrégé fin 2017**



Source : Insee, Fichier L'ocalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2018

## **Postes salariés par secteur d'activité agrégé fin 2017 pour la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye (CCBLP)**

**Postes salariés par secteur d'activité agrégé fin 2017**



Source : Insee, Fichier L'ocalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) - 2018

L'offre présente en emplois sur la ville de Gien est surreprésentée par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi habitant sur la commune. Briare, à une échelle beaucoup plus réduite est dans la même situation. Les autres communes du territoire connaissent en revanche un déficit notoire en la matière.

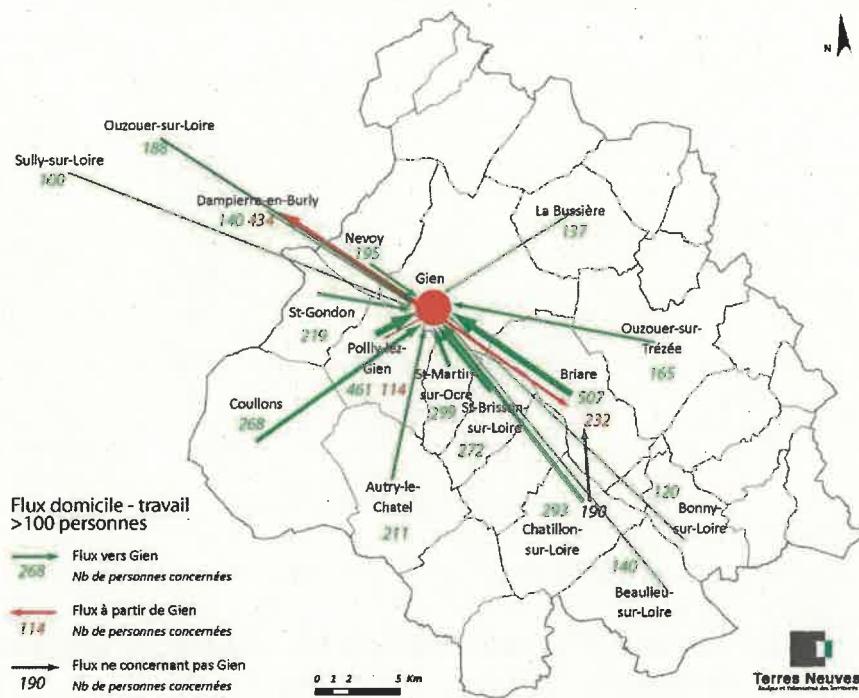
La majorité des habitants du Giennais travaillent sur les communes de Gien et Briare, l'offre en emplois étant très réduite sur le reste du territoire. Les communes situées aux marges du Pays peuvent cependant être attirées par d'autres secteurs économiques moins éloignés.

L'exploitation des données INSEE permet de s'apercevoir qu'il y a moins de 40% des actifs ayant un emploi qui travaillent sur leur commune de résidence en 2008.

Cela s'explique principalement par la concentration de l'emploi sur la commune de Gien. Les principaux flux domicile-travail s'effectuent en direction de cette ville. Sur le Pays, treize communes possèdent plus de 100 personnes qui travaillent à Gien. Avec respectivement 502 et 461 habitants concernées, les communes de Briare et Poilly-lez-Gien connaissent des flux importants vers la ville centre.

En dehors du Pays, les communes d'Ouzouer-sur-Loire, Dampierre-en-Burly et Sully-sur-Loire sont également attirées par le pôle d'emplois de Gien.

## Flux domicile-travail dans le Pays du Giennois



## Tissu d'entreprises

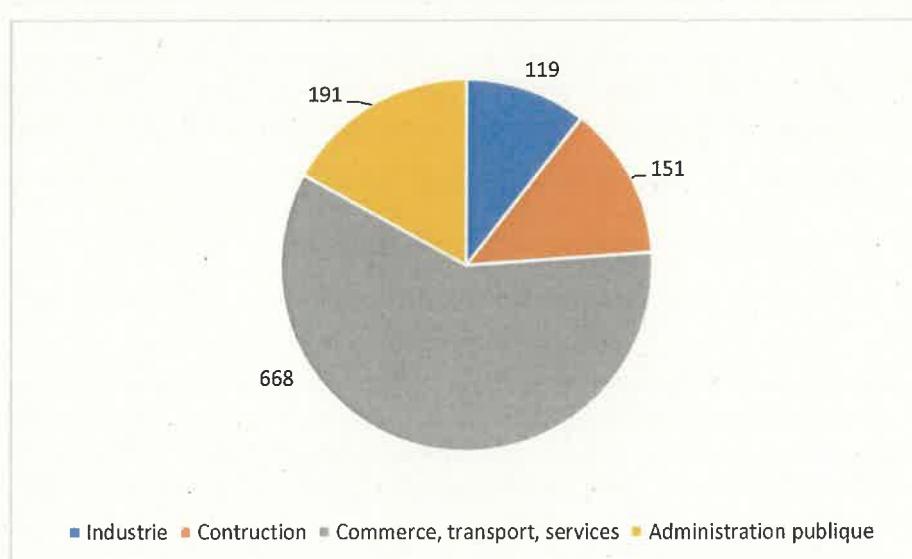
En 2017, d'après les bases de données de l'INSEE, 1.129 entreprises (hors agriculture) étaient implantées sur le territoire du Pays du Giennois dont près des trois-quarts sont des établissements actifs employeurs de 1 à 9 salariés.

10,5% des entreprises du territoire interviennent dans le domaine industriel (hors total avec agriculture) contre seulement 8% à l'échelle départementale. Cela s'explique notamment par la présence des entreprises OTIS, SCA Tissue-Essity, Pierre Fabre et Shiseido Internationale France parmi les plus grands établissements publics et privés de la zone d'emploi de Gien.

A l'inverse, avec 59% des emplois contre 64,5% à l'échelle départementale le secteur du commerce, transport et services est moins représenté.

L'administration publique, enseignement, santé, action sociale est également mieux représenté sur le territoire qu'en moyenne dans le département.

### Etablissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2017



Source : INSEE

Parmi les autres secteurs d'activités, plus ponctuels, se trouve notamment le Centre Hospitalier Pierre Dezarnaulds sur la commune de Gien.

Les centrales nucléaires de Dampierre-en-Burly et Belleville-sur-Loire, bien que ne faisant pas partie du Giennois sont deux pôles qui participent à l'activité économique du Pays.

## Foncier à vocation économique

Les principaux secteurs d'activités sont en effet localisés sur les communes de Gien et Briare et à proximité des principaux axes de communication.

En dehors des centres-villes, les principaux secteurs d'activités identifiés sur le territoire sont :

- La zone industrielle des Montoires – d'intérêt national, à Gien :

La zone industrielle des Montoires s'étend sur près d'une centaine d'hectares, de part et d'autre de la voie ferrée, à proximité de la D940 qui la relie à l'autoroute A77.

Ce secteur rassemble la majorité des emplois du territoire avec notamment la présence des entreprises OTIS (Industries des équipements mécaniques) et Pierre Fabre (Pharmacie, parfumerie et entretien) employant respectivement plus de 600 personnes et près de 500 personnes.

Il n'y a plus d'emplacement disponible, sauf en cas de densification de la zone.

- Le parc d'activités de la Bosserie Nord, à Gien :

La zone industrielle de la Bosserie Nord constitue l'extension de la zone des Montoires au nord, avec notamment un meilleur accès vers l'autoroute.

Fin 2011, la zone comptait 9,4 hectares viabilisés disponibles et 6,7 hectares disponibles mais non viabilisés. Les deux extensions prévues ouvriront respectivement 12,2 hectares et 10,0 hectares supplémentaires. Il y aura donc au total près de 40 hectares de disponible à moyen ou long terme

- Le Parc d'activités de la Pinade, à Briare :

Situé le long de l'autoroute A77, le Parc d'activités de la Pinade offre une accessibilité fortement avantageuse, à 1h15 de la banlieue Parisienne et 30 minutes des zones d'activités de Montargis et Cosne-Cours-sur-Loire.

Prévue en trois phases, le Parc d'activités de la Pinade a déjà viabilisé les terrains de la phase 1, dont 6,1 hectares sont encore disponibles début 2012. Les phases 2 et 3 ouvriront respectivement 7,5 hectares et 21,5 hectares supplémentaires. Il y aura donc au total plus de 35 hectares de disponible à moyen ou long terme.

Plusieurs entreprises d'envergure se trouvent sur le secteur ou à proximité :

- Banette : Ecole de formation Fabrication du pain
- VWR : Conditionnement/distribution de produits chimiques
- Emaux de Briare : Mosaïques et céramiques
- DHL : Conditionnement à façon
- SOFRIA : Recherche/production de farines

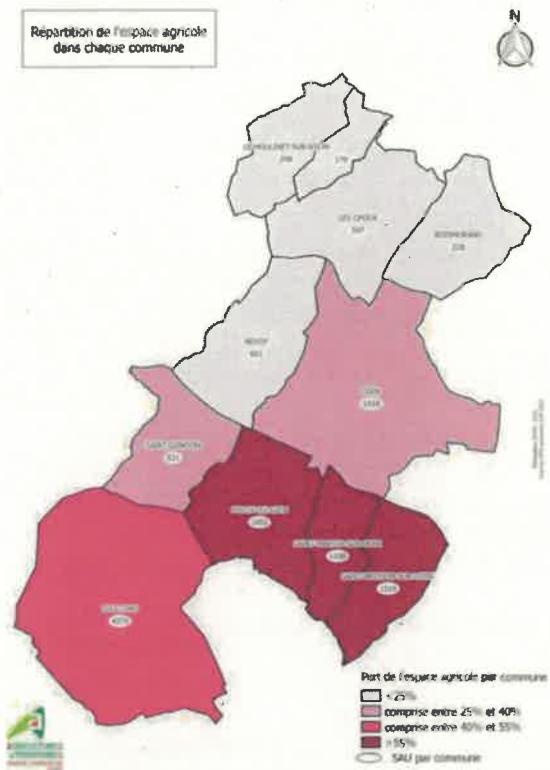
## L'agriculture, une présence contrastée sur le territoire

Les activités agricoles sont très présentes sur le territoire et sont principalement tournées vers l'élevage.

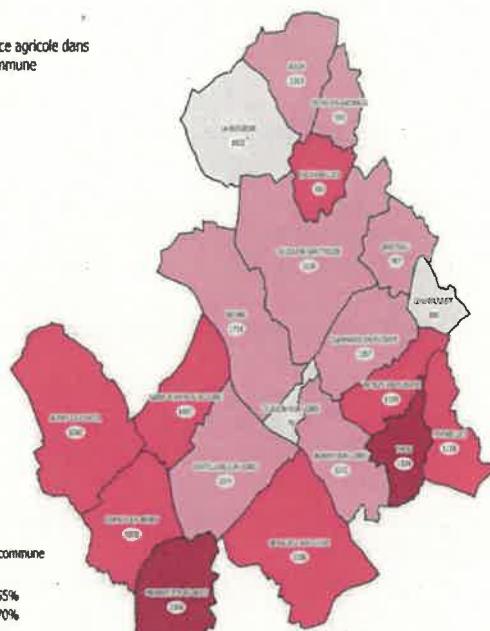
L'agriculture occupe une superficie relativement faible de la communauté des communes Giennoises puisque 12 620 hectares soit 35 % de la superficie du territoire est recouverte par des terres agricoles.

L'agriculture occupe une place importante sur le territoire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye puisque 28 559 hectares soit 52% de la superficie de la communauté de communes sont utilisés pour l'agriculture.

Répartition de l'espace agricole dans chaque commune



Répartition de l'espace agricole dans chaque commune



En 2016, la CDCG compte 109 exploitations agricoles réparties entre ses 11 communes et sur la CCBPLP, 179 exploitations agricoles ont leur siège sur 20 communes.

En moyenne, les agriculteurs représentent 3% des actifs ayant un emploi et 4% des emplois sur la CCBPLP et 1% des actifs ayant un emploi et 1% des emplois de la CDCG.

L'agriculture se trouve également au cœur d'une chaîne économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fournitures, équipements, services) et en aval (agro-alimentaire) sur le territoire Loirétain. A ce titre, on considère qu'un emploi agricole sur une exploitation induit 7 emplois hors exploitations.

L'agriculture permet également de développer d'autres activités en lien avec l'exploitation agricole : activités « hors productions », activités d'agritourisme (gite, chambre d'hôtes ou camping à la ferme), pensions de chevaux.

On observe que les sièges d'exploitations sont répartis sur l'ensemble du territoire. Ponctuellement, on retrouve des sièges d'exploitation en bordure de bourgs comme, par exemple, à Bonny-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Briare et Chatillon-sur-Loire. Des sièges d'exploitation sont agglomérés au tissu bâti au niveau de l'axe ligérien au niveau des bourgs de Nevoz, Gien (ils sont positionnés dans ou à proximité de la rocade) et, dans une moindre mesure Saint-Gondon et Poilly-lez-Gien.

Sur le reste du territoire les sièges d'exploitations sont répartis dans des hameaux ou en tant que fermes isolées. Si cela atténue les problèmes liés au voisinage et à la circulation, ce type de répartition des sièges agricoles sous forme de « mitage » pose également la question du devenir et de la mutation possible de ces bâtiments.

Comme sur l'ensemble du département, le Pays du Giennois observe une diminution structurelle du nombre d'exploitations agricoles. Le phénomène est légèrement supérieur à la moyenne départementale. En effet, en 16 ans (de 2000 à 2016) 1 exploitation sur 2 a disparu (-48%).

On observe que la répartition de la diminution du nombre d'exploitations agricole est relativement dispersée sur le territoire. Le nord de la Loire semble cependant être touché de manière plus marquée par le phénomène.

Le phénomène de chute du nombre d'exploitations a tendance à se stabiliser ces 16 dernières années alors qu'on assiste à une augmentation linéaire de la Surface Agricole Utile (SAU) par exploitation depuis 1988. Ainsi, la diminution du nombre d'exploitations n'entraîne pas systématiquement de délaissage de surfaces agricoles (friches agricoles) puisque celles-ci sont reprises par des exploitations avoisinantes. Cela a des impacts en termes de mode de faire-valoir du foncier. En effet, seul 32% des surfaces agricoles

appartient à l'agriculteur qui les exploite. Les autres surfaces agricoles sont louées au travers de baux ruraux de 9 ans ou échangées avec d'autres exploitants contre d'autres terres afin de faciliter la conduite de cultures.

L'âge moyen des chefs d'exploitations de la CDCG est de 50 ans et celui de la CCBLP est de 48 ans, contre 50 ans dans le département.

Un tiers des exploitants (63 exploitants au total) est âgé de 55 ans et plus. Ceux-ci travaillent dans des exploitations individuelles ou sociétaires, associés parfois à de plus jeunes exploitants.

Le faible nombre de jeunes agriculteurs (inférieur à 40 ans) ne compense pas les nombreux départs à la retraite programmés dans les prochaines années. L'avenir de dizaines d'exploitations est donc en jeu.

L'activité agricole conserve un poids économique important et maintient un tissu rural vivant. Le territoire est concerné par deux appellations d'origine contrôlée (AOC) : les « Coteaux du Giennois » et le « Crottin de Chavignol ». Ces deux productions locales participent à la promotion d'un terroir local et d'une activité agricole « qualitative ».

### Espaces « Appellation d'Origine Contrôlée » du Pays du Giennois



Sources : BDCARTO-IGN, MAPINFO, INAO, janvier 2009

Les vins des « Coteaux du Giennois » sont produits sur les communes de Beaulieu-sur-Loire, Bonny-sur-Loire, Gien, Briare, Ousson-sur-Loire, Thou ainsi que sur huit communes de la Nièvre. Le fait d'avoir le mot « Giennois » dans l'appellation participe à l'identité du territoire et à son image viticole.

Le fromage de chèvre d'appellation « Crottin de Chavignol » concerne un territoire beaucoup plus élargi qui regroupe 214 communes réparties sur les départements du Cher, de la Nièvre et du Loiret (15 communes). L'ensemble des communes de la rive gauche du Pays, à l'exception de Saint-Gondon, est concerné par cette appellation.

Il y a également une volonté de diversification de l'activité pour les agriculteurs : activités d'accueil à la ferme, de vente directe de produits fermiers, activités liées à la chasse et à l'élevage de gibiers.

### La forêt, une ressource valorisable

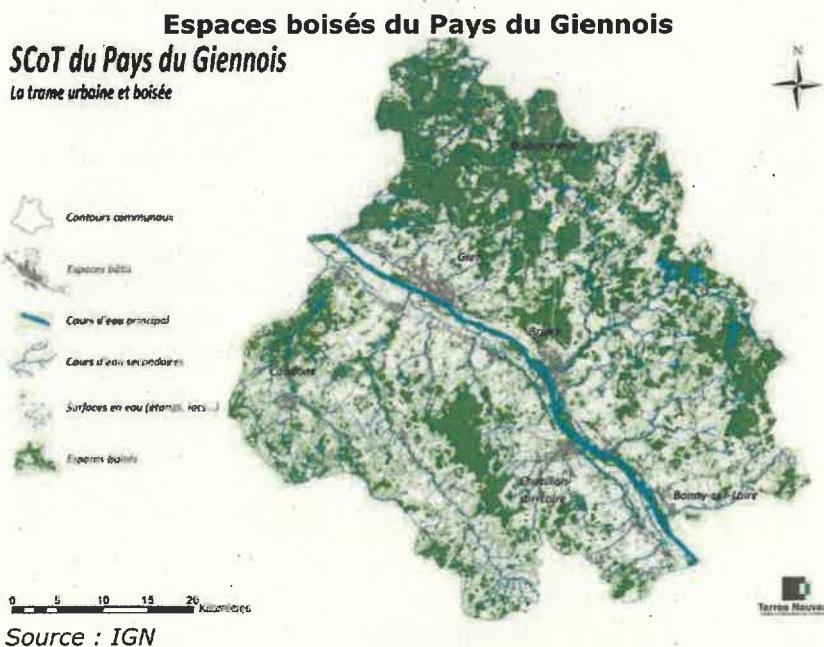
La Forêt d'Orléans se présente comme un massif boisé compact qui comprend l'ensemble de la forêt domaniale et des boisements privés qui la prolongent notamment à l'est, jusqu'à Briare. Le territoire s'organise en une succession de boisements et de clairières de dimensions variables.

Les espaces sont tellement petits entre les boisements que des unités paysagères significatives ne peuvent se distinguer. En effet, les espaces sont pratiquement de même dimension et il n'y a pas d'évènement qui viennent rompre cet équilibre : boisements, petites clairières.

De cette région naturelle, le Pays du Giennois est uniquement concerné par le massif des Choux. Ce massif correspond au prolongement de la Forêt d'Orléans par des boisements qui ne sont plus domaniaux mais qui participent à la perception paysagère de ce massif forestier.

Cet ensemble paysager est le secteur le plus boisé du Pays du Giennois sans toutefois y regrouper l'ensemble des boisements. Le Giennois est en effet un territoire où les boisements occupent une place privilégiée. Si l'on peut considérer que les boisements situés entre la Loire et le canal de Briare font partie de la continuité de la forêt d'Orléans, d'autres ensembles boisés se distinguent :

- la forêt domaniale de Thou et les boisements situés au nord
- la forêt de Saint-Brisson
- les boisements de l'Aquiaulne.



Loin de diminuer, les boisements profitent de l'abandon de certaines terres agricoles pour s'accroître ce qui a pour conséquence une fermeture des paysages.

## B. Recherche, innovation et compétitivité

### Aménagement numérique du territoire

Dans le Loiret, il y a encore 4% des habitants qui ont des difficultés d'accès à internet. 70.4% des logements Loirétains ont accès au Très Haut Débit dont 60.05% qui ont accès à un débit potentiel de + de 1Gbit/s. Le haut débit (entre 8 et 30Mbit/s) concerne 20% des 671 414 Loirétains.

Les logements Loirétains sont 61.1% à pouvoir bénéficier d'un accès à la fibre optique. Ils sont 20.2% à être couverts par la technologie du câble. 99.79% des logements Loirétains sont couverts par le réseau cuivre DSL.

Depuis 2015, le déploiement de la fibre optique a permis de donner accès à des débits supérieurs à 100Mbit/s à 54.4% de logements en plus pour le Loiret, soit 365.249 nouveaux habitants connectés à la fibre.

Le département du Loiret est positionné à la 22<sup>ème</sup> place (notée 75.88/100 par Zone ADSL). Le département a gagné 22 places depuis 2015 au baromètre couverture THD Zone ADSL.

A Gien, il y a encore 5% des habitants qui ont des difficultés d'accès à internet. 81.47% des logements Giennois ont accès au Très Haut Débit dont 79.3% qui ont accès à un débit potentiel de + de 1Gbit/s. Le haut débit (entre 8 et 30 Mbit/s) concerne 10% des 14.108 Giennois.

Les logements Giennois sont 91.4% à pouvoir bénéficier d'un accès à la fibre optique. 99.77% des logements Giennois sont couverts par le réseau cuivre DSL.

A Briare, il y a encore 5% des habitants qui ont des difficultés d'accès à internet. 82.92% des logements Briarois ont accès au Très Haut Débit dont 81.68% qui ont accès à un débit potentiel de + de 1Gbit/s. Le haut débit (entre 8 et 30Mbit/s) concerne 9% des 5.384 Briarois.

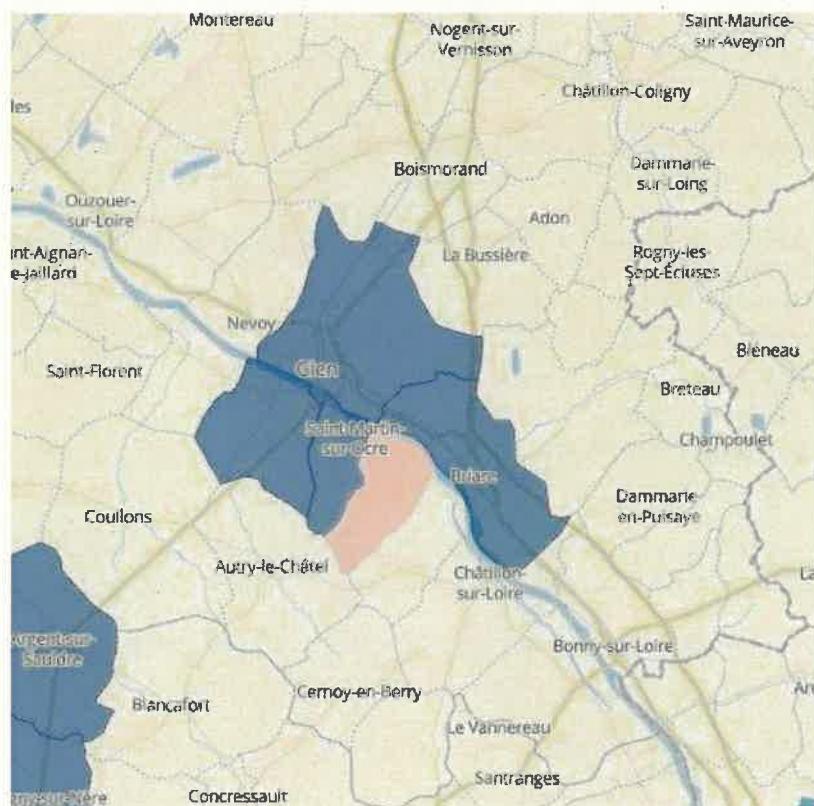
Les logements Briarois sont 92.9% à pouvoir bénéficier d'un accès à la fibre optique. 99.19% des logements Briarois sont couverts par le réseau cuivre DSL.

La fibre est déployée par Loiret THD (LOIR). C'est un réseau d'initiative publique (RIP) du Département du Loiret dont l'exploitation est confiée à SFR Collectivités.

A Gien avec 7.496 locaux raccordables à la fibre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, le taux d'éligibilité fibre atteint 91.4%. Avec 3.136 locaux raccordables à la fibre au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, le taux d'éligibilité fibre atteint 92.9% à Briare.

Concernant les autres communes du territoire, des disparités sont constatées. Malgré l'absence de couverture fibre optique et câble ou un accès très limité, les logements ont accès au Très Haut Débit via la technologie VDSL.

## **Carte de déploiement de la fibre optique sur le Pays du Giennois**



Source : ARCEP – juin 2021



## C. Tourisme

### Patrimoine touristique

Le Pays du Giennois : un réel patrimoine touristique naturel et patrimonial à valoriser.

Le territoire possède de fortes potentialités en résonnance avec la diversité naturelle, un positionnement géographique favorable à 150kms au Sud de Paris et sur l'axe ligérien, des conditions de desserte externe favorables : A77, A19, ligne SNCF Paris – Nevers.

Il est à noter également que le Pays du Giennois a une identité et une renommée de territoire qui se rattache à plusieurs sites, attraits et créations :

- La Loire,
- Les monuments et châteaux : Gien, Saint-Brisson-sur-Loire, La Bussière, Pont-Chevron, ...
- Les activités de tourisme fluvial à partir du site emblématique du pont-Canal de Briare,
- La randonnée cyclotouristique : Loire à vélo (Eurovéloroute 6) et la Scandibérique (Eurovéloroute 3)
- La randonnée pédestre : 2 GRP (GR de Pays du Gâtinais et GR de Pays de la vallée des rois), GR3, 1 sentier historique « sur les traces de Robert Louis Stevenson », 2 PR, et les boucles balisées présentes dans toutes les communes
- L'offre muséographique locale
- Le tourisme industriel : Faïencerie de Gien et Emaux - mosaïque de Briare.

### Equipements d'hébergement touristique

#### Hôtellerie

**Loiret** : En 2019, le Loiret compte 134 hôtels classés, pour une capacité de 4 661 chambres et 9 322 lits. Le taux d'occupation moyen des hôtels du Loiret en 2018 était de 57,2%.

Le territoire recense 15 hôtels classés ou non pour une capacité totale de 285 chambres, soit près de 6% de l'offre hôtelière du département :

- 1 établissement classé 5 étoiles
- 1 établissement classé 4 étoiles
- 3 établissements classés 3 étoiles
- 3 établissement classés 2 étoiles
- 7 établissements non classés

#### Hôtellerie de plein air

**Loiret** : En 2019, le Loiret compte 37 structures pour une capacité de 9 001 lits. Le taux d'occupation moyen de l'hôtellerie de plein air du Loiret en 2019 est de 27.2 % d'avril à septembre.

Le territoire recense 10 campings pour une capacité totale 1.054 emplacements, soit près de 17% de l'offre départementale :

- 1 camping classé 5 étoiles
- 2 campings classés 3 étoiles
- 4 camping classés 2 étoiles
- 1 camping classé 1 étoile
- 2 campings non classés

#### Meublés de tourisme classés et/ou labellisés & Chambres d'hôtes

**Loiret** : En 2019, le Loiret comptabilise 380 meublés de tourisme classés et/ou labellisés pour une capacité de 1 592 lits. En 2018, les hébergements ont enregistré une moyenne 28 semaines de location par hébergement.

En 2019, le département compte 166 chambres d'hôtes labellisées pour 645 lits.

La CC Berry Loire Puisaye recense en 2019 48 meublés de tourisme classés et/ou labellisés pour une capacité totale de 192 lits soit près de 13% de l'offre départementale.

La CC Berry Loire Puisaye comporte 12 chambres d'hôtes classés et/ou labellisés pour une capacité totale de 165 lits soit 24% de l'offre départementale.

Sur la CC Giennoise, on recense des hébergements en majorité non-classés.

### Hébergements collectifs

**Loiret** : Le Loiret compte 31 établissements collectifs en 2019 pour une capacité de 1 825 personnes.

Le secteur recense 2 gites de groupe et 1 gite d'étape pour une capacité totale de 50 personnes.

## IV. DEVELOPPEMENT INTEGRÉ

### A. Aménagement du territoire, habitat et cadre de vie et urbanisme

#### Habitat

En 2011, le Pays du Giennois totalise 24.789 logements sur son territoire dont plus de 78,3% de résidences principales.

Le territoire totalise 2.007 résidences secondaires, soit 8% du parc de logements. Ce taux est supérieur à la moyenne départementale (hors Orléans métropole et agglomération de Montargis).

La part des résidences secondaires sur le territoire de la CC Berry Loire Puisaye est quant à elle supérieure de 4 points à la moyenne départementale.

La part des logements vacants a quant à elle fortement augmenté ces dernières années pour s'établir à 3.368 logements, soit 13,60% du parc en 2017, et plus 3,6 points au-dessus du niveau de la moyenne départementale.

#### Evolution de la composition du parc de logements entre 2012 et 2017 en %

CC Giennoises	CC Berry Loire Puisaye	Loiret (Hors Orléans métropole et Agglomération Montargis)
+ 2,1 % + 273 logements	+ 1,8% + 200 logements	+ 4%
0 % & - 4 résidences principales	-1,3 % & - 110 résidences principales	+ 3,30 % de résidences principales
- 5,6 % & - 39 résidences secondaires	+ 2,7 % & + 36 résidences secondaires	- 4,30 % de résidences secondaires
+ 21,3 % & + 316 logements vacants	+ 21 % & + 273 logements vacants	+ 19,3 % de logements vacants

Le parc de logements se caractérise par une prédominance de maisons individuelles du fait du caractère rural du territoire. Bien que la part des appartements reste prédominante à Gien.

CC Giennoises : 75,6 % de Maisons et 24,1 % d'appartements.

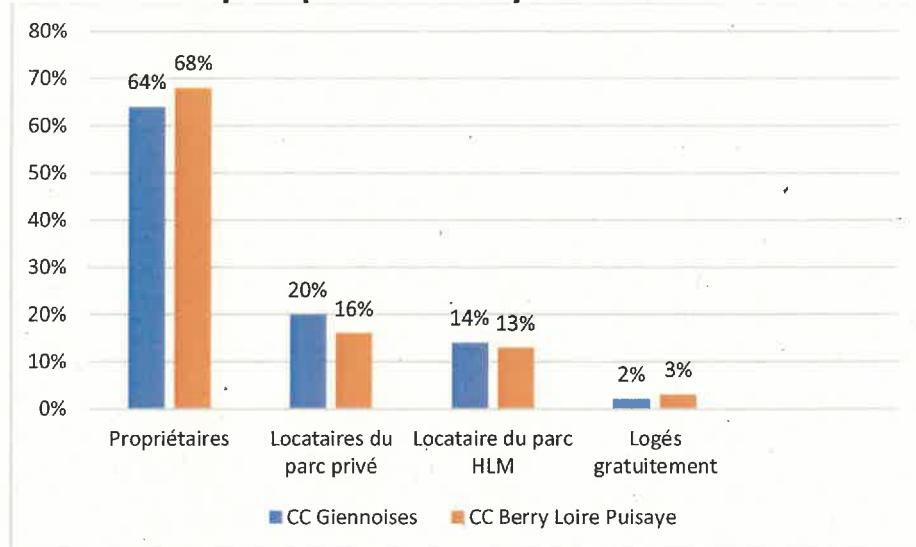
CC Berry Loire Puisaye : 88,4 % de Maisons et 10,5 % d'appartements.

Loiret (Hors Orléans métropole et Agglomération Montargis) : 87,7 % de Maisons et 11,8 % d'appartements.

Les résidences principales sont occupées à plus de 65% par leurs propriétaires.

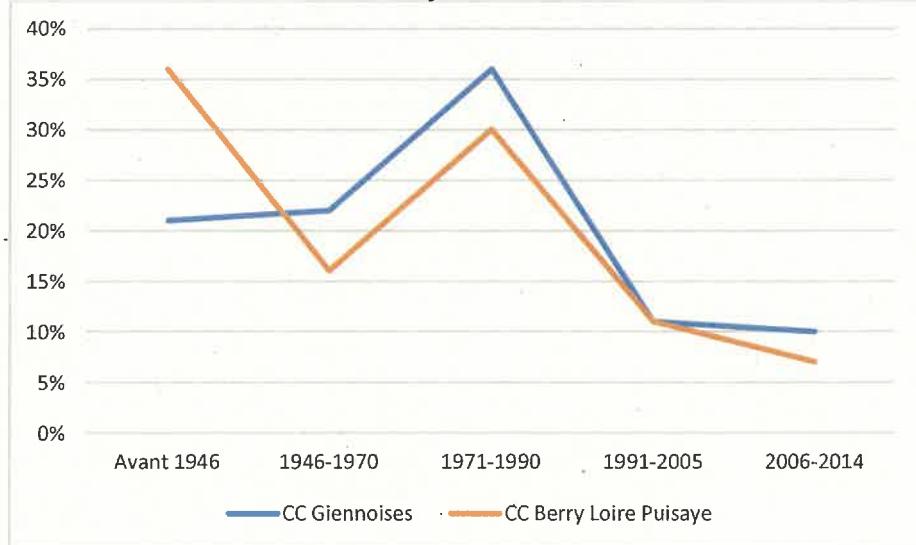
Les communes comptent leur propre parc locatif qui permet de répondre aux besoins du parcours résidentiel sur le territoire.

## Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation des résidences principales sur le Pays du Giennois



Source : Insee RP 2017

## Répartition des résidences principales en 2017 selon leur date de construction sur le Pays du Giennois



Source : Insee RP 2017 – résidences principales avant 2015

Entre 2016 et 2019, il s'est construit 265 logements sur le territoire : 85 sur la CC Giennoises et 180 sur le territoire de la CC Berry Loire Puisaye.

Près de 97% de logements produits sont des maisons individuelles.

La production de logements sur le territoire représente 8% de la production Loirétaine.

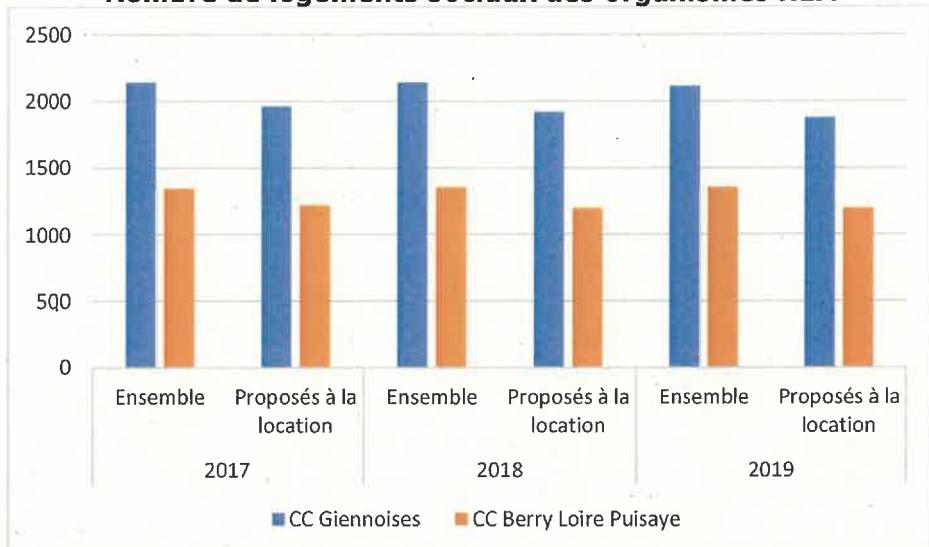
Le nombre de logements sociaux des organismes HLM reste stable sur les 2 CC, à 3.469 logements. Cependant, l'on constate un taux de vacance de 6,5 % sur la CC Giennoises et de 7,6 % sur la CC Berry Loire Puisaye.

Le parc de logements sociaux des organismes HLM se caractérise par une prédominance de collectifs sur la CC Giennoises du fait de 2 grands quartiers à Gien : les Montoires et Les Champs de la Ville : 75 % contre 48 % sur l'autre CC.

Et inversement, la part de l'individuel est plus importante sur la CC Berry Loire Puisaye (52%) du fait du caractère rural de ce côté de territoire.

Le parc de logements sociaux est inégalement réparti sur le territoire. La majorité se situe sur les communes de Gien et de Briare (28%), puis sur Châtillon sur Loire, Coullons, Ouzouer sur Trézée et La Bussière (16%). Les deux tiers des communes comptent moins de 9% de logements sociaux et un tiers n'en possède aucun.

### Nombre de logements sociaux des organismes HLM



Source : RPLS au 1<sup>er</sup> janvier 2019

Entre 2013 et 2016, la CC Giennoises a conduit une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Entre 2015 et 2020, la CC Berry Loire Puisaye a conduit une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Les 2 CC avaient les mêmes 4 thématiques d'intervention prioritaires :

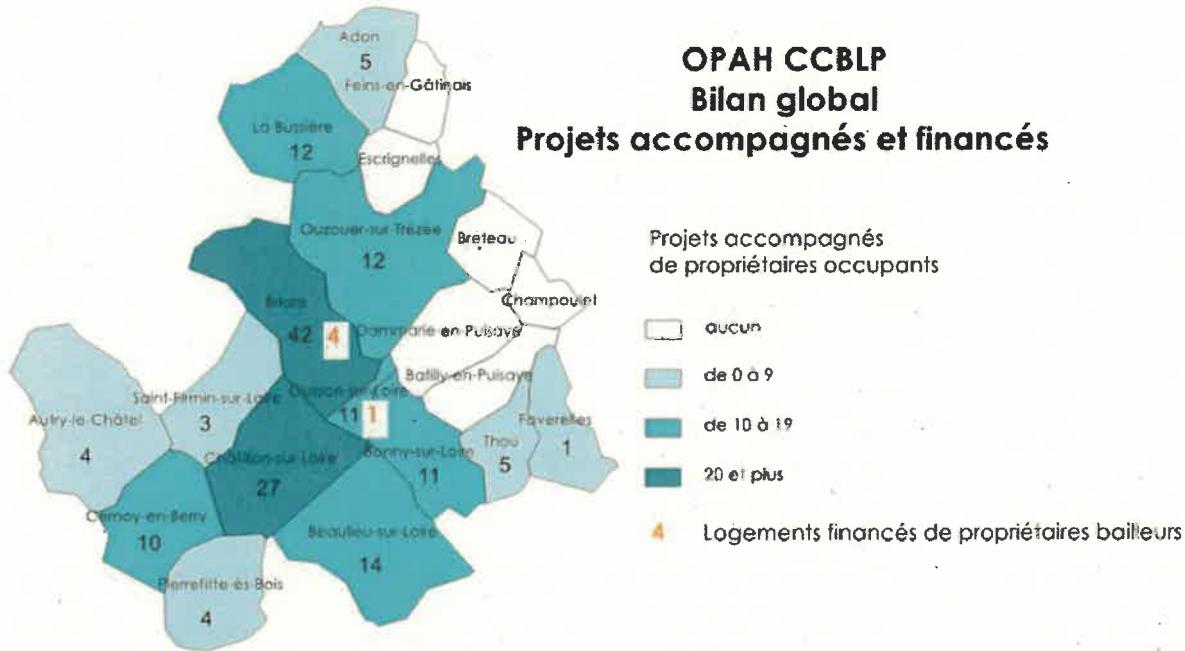
- La lutte contre la précarité énergétique avec la mise en œuvre du Programme Habiter Mieux en faveur des propriétaires occupants modestes confrontés à des difficultés de charges de chauffage en raison de leur logement énergivore.
- La détection des logements devenus inadaptés suite au handicap ou à la perte d'autonomie de leurs occupants
- La lutte contre l'habitat indigne (LHI) et très dégradé (petite LHI), qu'il s'agisse de logements de propriétaires occupants ou de logements locatifs (présentant un niveau significatif de dégradation)
- L'accompagnement personnalisé des ménages en difficulté dans leurs projets de travaux : accompagnement des propriétaires dans toutes leurs démarches administratives, techniques et financières.

Sur les 3 années d'opération pour la CC Giennoises, les objectifs fixées dans la convention d'OPAH étaient d'accompagner 155 propriétaires occupants, et de réhabiliter 30 logements locatifs.

Sur les 5 années d'opération pour la CC Berry Loire Puisaye, les objectifs fixés dans la convention d'OPAH étaient d'accompagner 187 propriétaires occupants, et de réhabiliter 35 logements locatifs.

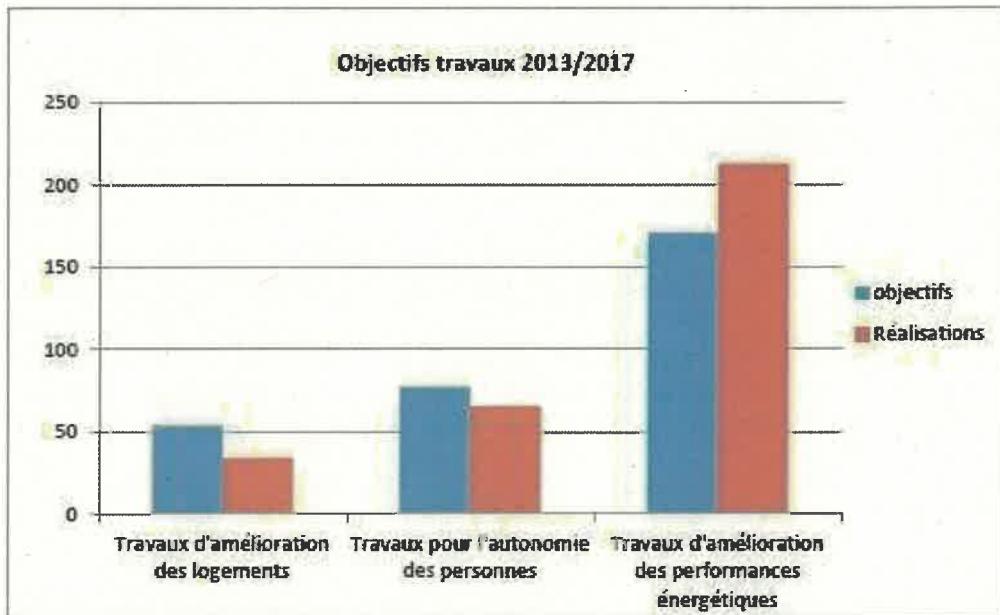
Au total, le bilan sur les 5 années est de :

- 161 projets accompagnés de propriétaires occupants,
- 2 projets locatifs : 1 projet à Briare pour 4 logements, 1 projet à Ousson-sur-Loire pour 1 logement.



Source : bilan OPAH CCBLP

### OPAH CC Giennoises



Source : bilan OPAH CDCG

### Planification territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme qui vise à une échelle supra-communale (voir supra-intercommunale) à fixer des orientations générales d'aménagement du territoire.

Le SCoT du Pays du Giennois intègre les 2 communautés de communes. Ce document de planification est opposable depuis le 8 avril 2016.

Sur les territoires des 2 communautés de communes, s'en est suivie la réalisation et l'approbation de chacune leur PLUi.

## B. Transport et mobilité

### Les infrastructures de déplacements

La perception d'enclavement du territoire est une notion centrale dans le fonctionnement du Giennois. Les difficultés d'accès à la ville d'Orléans expliquent principalement ce ressenti. Il est en revanche fait abstraction de la présence d'une autoroute qui traverse le territoire pour relier la capitale et qui constitue l'axes structurant du réseau viaire.

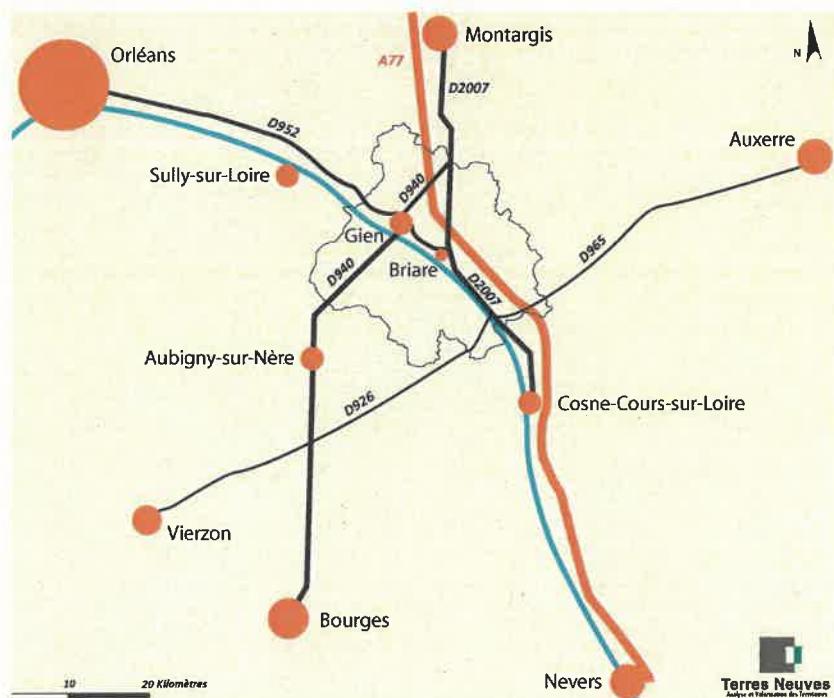
A une échelle très large, le Pays du Giennois se situe entre deux axes de liaison :

- Paris-Lyon, passant notamment par Auxerre ;
- Paris-Clermont-Ferrand ou Paris-Bordeaux, les deux passant par Orléans.

A l'intérieur du Pays du Giennois, le réseau viaire sert davantage à des liaisons d'échelles locales ou régionales avec les pôles voisins. Même la liaison Paris-Nevers, par l'autoroute A77, n'est que peu fréquentée en comparaison des autoroutes voisines et sert davantage à des liaisons locales.

L'étude des trafics à l'échelle régionale identifie que quatre routes avec des fréquentations supérieures à 5 000 véhicules / jour. Il s'agit des axes suivants :

- L'autoroute A77 avec des trafics compris entre 9 000 et 11 000 v/j ;
- La route départementale D2007 (ancienne N7) avec un trafic compris entre 4 000 et 11 000 v/j ;
- La route départementale D940 qui relie les deux axes précédents à Bourges en passant par Gien avec un trafic compris entre 7 000 et 8 000 v/j ;
- La route départementale D952 qui relie Gien à Orléans avec plus de 5 000 v/j.



La ligne ferroviaire reliant Paris à Nevers passe par le territoire du Giennois avec deux arrêts : Gien et Briare. Cette desserte ferroviaire possède un cadencement assez faible sur ces deux gares avec seulement une dizaine d'allers-retours par jour. En comparaison, Montargis compte une quarantaine d'allers-retours vers Paris par jour. La durée de trajet entre Gien et Paris est de 1h30.

Cette ligne ferroviaire n'est pas uniquement destinée aux voyageurs mais sert également au transport de marchandises.

Le Pays du Giennois dispose d'une proximité relative avec les aéroports parisiens et notamment avec celui d'Orly, situé à 1h35 de la ville de Gien.

L'aérodrome de Briare-Châtillon, un des trois aérodromes du Loiret, dispose d'une piste de 850 mètres et accueille notamment l'aéroclub du Giennois.

## Les déplacements routiers à l'intérieur du Pays

En ce qui concerne les déplacements internes au territoire, l'axe constitué par la D 952 et la partie ligérienne de la D2007 est l'axe le plus structurant puisqu'il contourne trois principaux pôles du Giennois, à savoir Gien, Briare et Bonny-sur-Loire et qu'il est directement connecté à Châtillon-sur-Loire et à l'A77. La Loire tient un rôle important dans la structure urbaine du Pays et dans son fonctionnement. Avec seulement quatre franchissements routiers du fleuve (2 à Gien, 1 à Châtillon sur Loire et 1 entre Bonny-sur-Loire et Beaulieu-sur-Loire), certaines liaisons entre les deux rives ne sont pas facilitées.

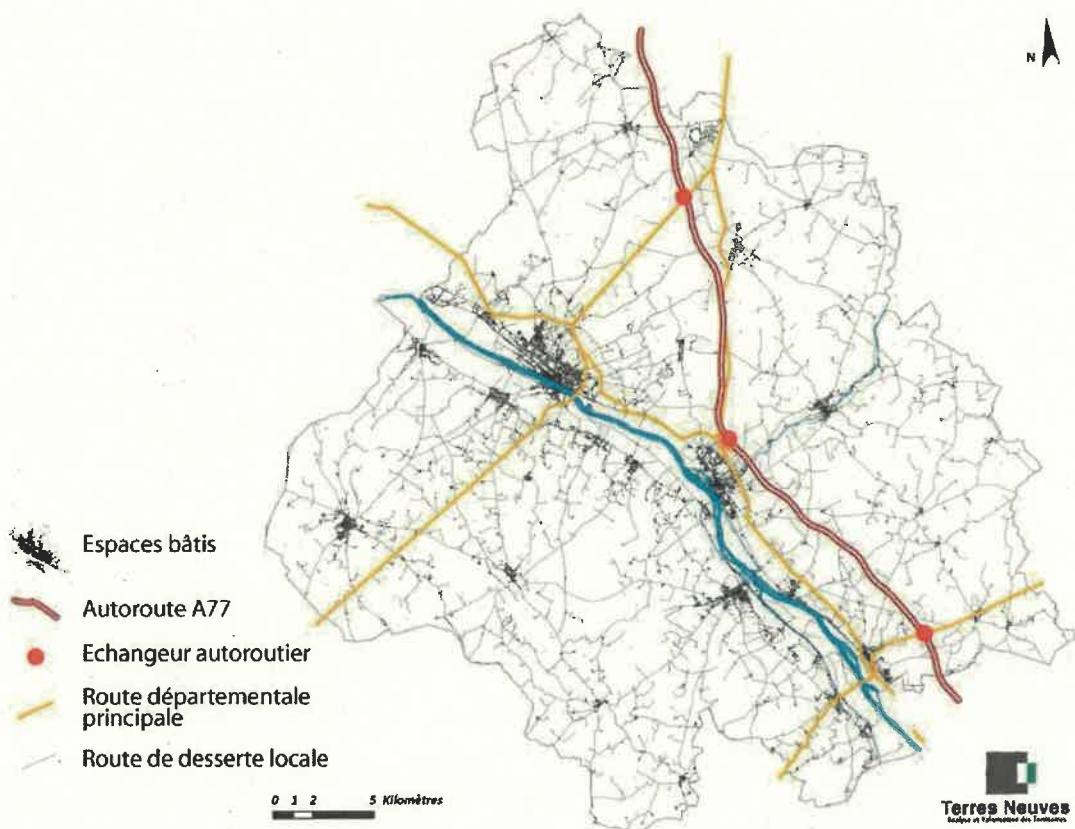
Les autres axes qui sont structurants pour les liaisons avec les territoires voisins ne le sont pas pour les liaisons internes au Pays.

Les communes ligériennes regroupent les secteurs les plus urbanisés et les principaux pôles d'influence, avec notamment Gien, Briare, Châtillon-sur-Loire et Bonny-sur-Loire. Coullons, à une moindre échelle constitue également un petit pôle d'influence.

Les déplacements domicile-travail s'effectuent principalement en direction de Gien, mais des liaisons entre les différents pôles s'observent également.

Douze sections routières sont classées comme route à grande circulation par décret n° 2010-578 du 31 mai 2010. Il s'agit des routes suivantes : RD 2007 et 2107, RD 940 et 941, RD 44 (desserte du camp militaire), route d'Orléans, route de Bourges et avenue des Montoires, en périphérie de Gien, RD 907, RD 951 et RD 952.

Réseau viaire du Pays du Giennois



Source : SCOT du Pays du Giennois

La faible densité de population et les longues distances entre les communes rendent difficile la mise en place d'un système de transports en commun efficace.

Il y a 4 lignes de transport en commun sur le Giennois, elles se rejoignent toutes à Gien et 2 rallient Orléans.

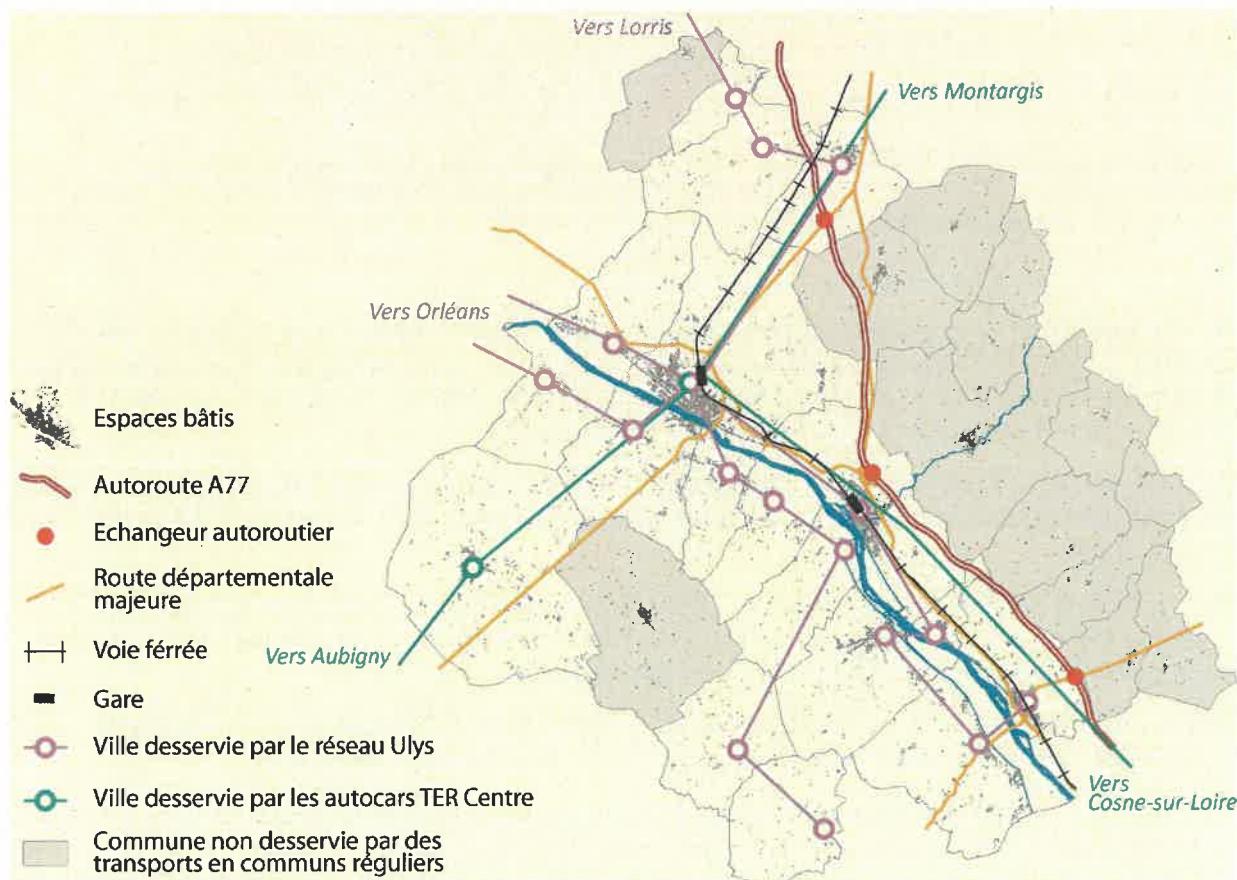
Ces liaisons possèdent un faible cadencement avec seulement sept allers-retours sur la ligne 3 qui passe par les communes les plus peuplées du Pays (Bonny-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire, Ousson-sur-Loire, Briare, Gien et Nevoy) et relie également Orléans.

Ces lignes permettent de relier Orléans en 1h30 à partir de Gien. Les déplacements au sein du Giennois sont également longs. Il faut par exemple 1h entre Bonny-sur-Loire et Gien, 35 minutes entre Châtillon-sur-Loire et Gien et 45 minutes entre Pierrefitte-ès-Bois et Gien.

Treize communes ne sont pas desservies par des transports en commun réguliers. Le conseil général a mis en place sur ces communes un service à la demande permettant de rejoindre la ligne 3 aux arrêts de Bonny-sur-Loire, Briare et Gien.

Un transport en commun privé, mis en place par EDF permet aux salariés de la centrale de Belleville-sur-Loire de faire la liaison entre Bonny-sur-Loire et la centrale.

#### **Transports en commun sur le Pays du Giennois –**



Source : CG 45 / IGN – SCOT du Pays du Giennois

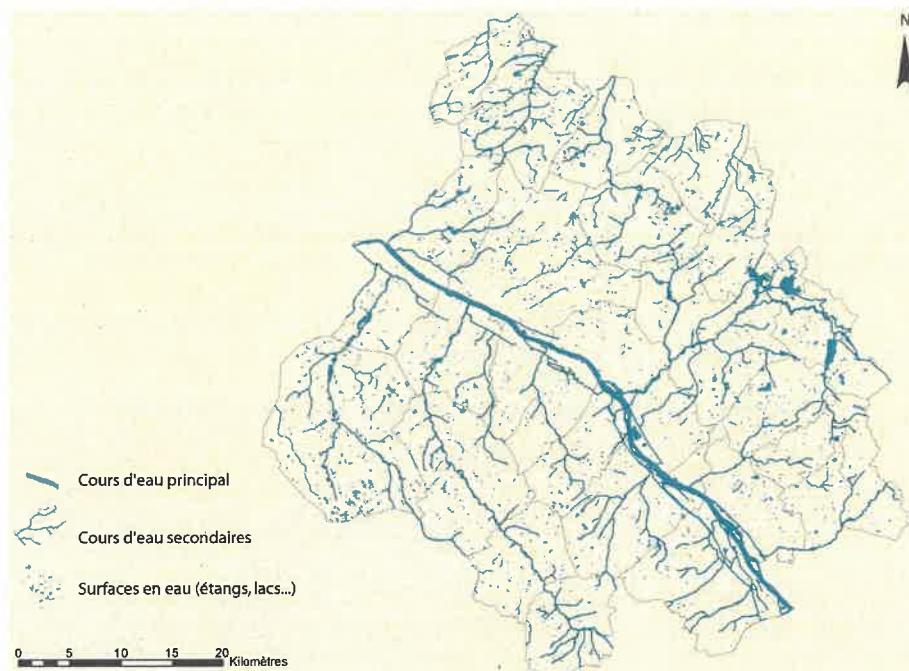
## **C. Environnement, énergie et patrimoine naturel**

### **Facteur de cohésion : La Loire**

Le fleuve Loire marque profondément la structure géographique du Giennois. Il joue un rôle central dans le paysage et canalise l'armature physique. Sa position axiale, coupant le Pays en deux entités, le met au cœur du territoire. La Loire constitue une colonne vertébrale sur laquelle viennent se greffer de manière très rythmée ses multiples affluents laissant une impression de cadencement paysager.

Les affluents de la Loire (l'Aquiaulne, la Notre-heure, le canal latéral de la Loire, la Trézée...) et du Loing (le Puisieux, Vernisson, ...) ainsi que les étangs (étang de Grande Rue, étang de la Tuillerie, Grand étang de Pont Chevron, étang de la Grande Brosse...) composent une trame hydrographique très présente et fortement ramifiée.

## Réseau hydrographique du Pays du Giennois



Source : IGN - SCOT du Pays du Giennois

L'empreinte de la Loire est également fortement ancrée dans le relief. Le lit majeur du fleuve, qui se situe entre 50 et 130 mètres d'altitude, et dont la largeur varie entre un et plusieurs kilomètres, matérialise le point bas de la structure morphologique du territoire. Les coteaux marquent la limite du lit majeur et représentent ainsi les secteurs bas « urbanisables ».

Le reste du réseau hydrologique façonne également le relief qui se caractérise par un vallonnement plus ou moins accentué sur le territoire. Si l'on omète l'emplacement ligérien, le relief oscille entre 130 et 270 mètres d'altitude.

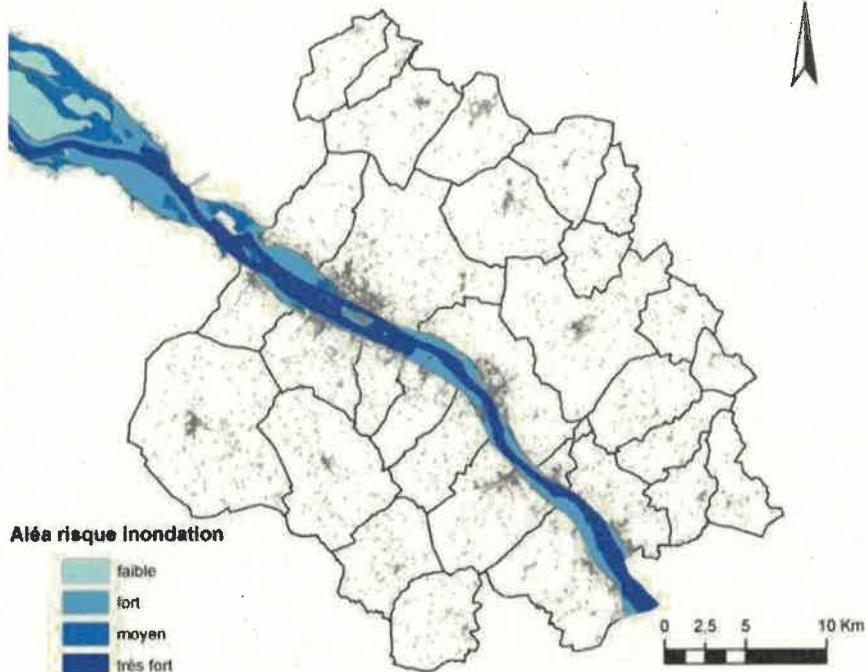
La forte présence de l'eau dans le Pays du Giennois a favorisé son développement, notamment le long des coteaux de la Loire, et participe désormais à l'agrément du cadre de vie pour ses habitants, mais cela engendre également des contraintes voire des risques.

Les sols du Giennois sont bien irrigués, ils le sont même trop. Leur caractère hydromorphe<sup>1</sup> a conduit l'Etat à classer l'ensemble du Pays du Giennois comme zone agricole défavorisée.

La présence de la Loire comprend également des dangers liés aux crues possibles après de fortes pluies. Afin de pallier cette menace, des secteurs inondables sont identifiés par l'Etat sur les parcelles à risque. Ce classement au sein d'un PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) engendre une réglementation adaptée pouvant aller jusqu'à l'interdiction de nouvelles constructions.

<sup>1</sup> Un sol est dit hydromorphe lorsqu'il est régulièrement saturé en eau.

## Aléa du risque inondation sur les communes du Pays du Giennois

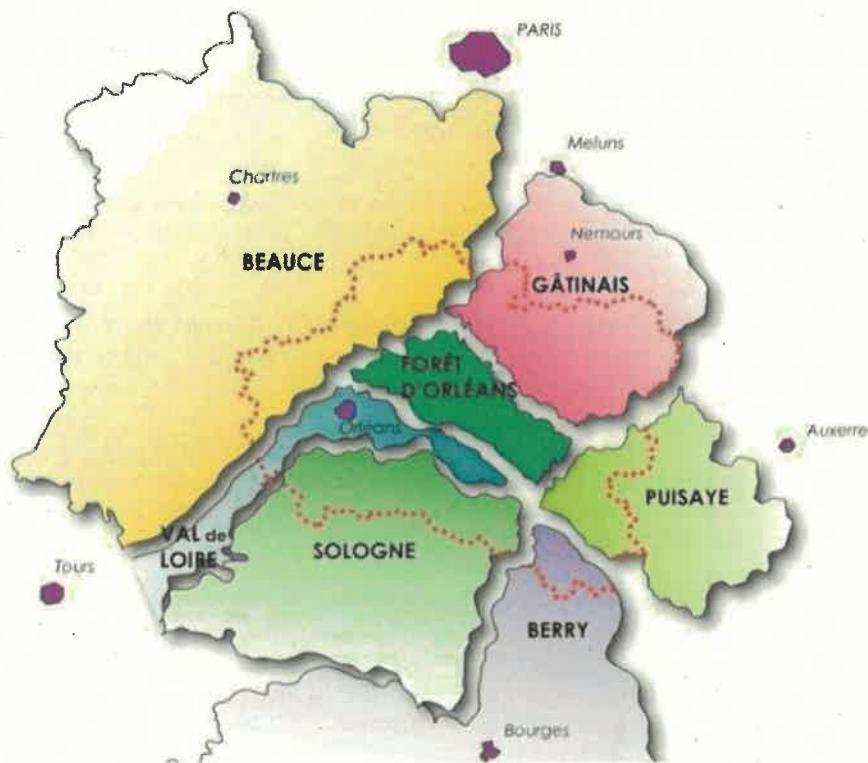


Source : IGN – MEDDLT – SCOT du Pays du Giennois

## Facteurs de division : le contexte paysager

Le Pays du Giennois n'est pas marqué par une région naturelle qui lui est propre. C'est d'ailleurs le seul Pays du Loiret dont l'appellation n'indique pas une région naturelle.

### Le Pays du Giennois, un territoire à la frontière de nombreuses régions naturelles



Source : Atlas des paysages /CG 45 – SCOT du Pays du Giennois

Ce croisement d'ensembles paysagers sur un territoire si restreint offre une diversité de paysages que l'on ne retrouve pas ailleurs sur le département.

- Le Val sous coteaux : couloir, de 2 à 5 kilomètres de large, épousant la Loire. Il se caractérise morphologiquement comme une tranchée, entre les deux coteaux, et ses abords. La hauteur du coteau est en moyenne d'une vingtaine de mètres, ce qui est relativement faible, mais l'environnement plat confère la perception d'une hauteur plus grande.
- Le vallon du Berry : sur la rive gauche de la Loire sur le Giennois. Cet ensemble paysager est caractérisé par des petits vallons, perpendiculaires à la Loire, la longue vallée de Notre-heure et la forêt de Saint Brisson.
- Le plateau de la Sologne Orléanaise : plateau de 50km de long sur 15 à 20 km de large, situé au sud du département, dans le « coude » de la Loire. Ensemble paysager recouvert par des boisements sur 60% du territoire, le plateau solognot est composé de sols pauvres, de type sableux et acides.
- La forêt d'Orléans : massif boisé compact qui comprend l'ensemble de la forêt domaniale et des boisements privés qui la prolongent notamment à l'est, jusqu'à Briare.
- La Puisaye : Paysage ondulé par les petites vallées avec présence de nombreuses haies bocagères. Cet ensemble paysager possède de fortes similitudes avec les vallons du Berry sur la rive opposée de la Loire.

## Milieux naturels

Le territoire du Pays du Giennois est concerné par sept sites liés au **réseau Natura 2000** :

- le site « Forêt d'Orléans et périphérie » (code FR2400524) inscrit en SIC
- le site « Etang de la Puisaye » (code FR2400527) inscrit en SIC
- le site « Coteaux Calcaires ligérien entre Ouzouer-sur-Loire et Briare » (code FR2400530) inscrit en SIC
- le site « Grande Sologne » (code FR2402001) inscrit en SIC
- le site « Vallée de la Loire du Loiret » (code FR2410017) inscrit en ZPS
- le site « Forêt d'Orléans » (code FR2410018) inscrit en ZPS
- le site « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » (code FR2400528) inscrit en ZSC

On compte sur le territoire du Pays du Giennois 29 **ZNIEFF** de type 1 et 3 ZNIEFF de type 2. La grande majorité de ces ZNIEFF concernent des zones humides et des boisements. Le tableau suivant propose une synthèse des principales caractéristiques de ces ZNIEFF.

Une **ZICO** associée à la vallée de la Loire est identifiée sur le Giennois. Celle-ci est localisée entre le bourg de Chatillon-sur-Loire jusqu'à la limite communale entre Beaulieu-sur-Loire et Belleville-sur-Loire. Son enveloppe englobe le fleuve et ses abords.

Le Pays du Giennois compte 1 **Espace Naturel Sensible** du Conseil général du Loiret : le Parc de Trousses-Bois. Cet espace de 57ha figure comme le premier site naturel aménagé par le Département et ouvert au public en 1998. Il englobe neuf habitats de type différents.

Le département du Loiret compte un seul **Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope** (APB) lié aux secteurs abritant la sterne naine et la sterne pierregarin. Parmi les six sites recensés le long de la Loire, un seul est compris dans le Pays du Giennois. Il s'agit d'une zone située à l'Est du bourg de Beaulieu-sur-Loire, incluant une portion de la Loire.

Milieux de transition entre systèmes terrestres et aquatiques, les **zones humides** sont des écosystèmes fonctionnels complexes. Le terme "zone humide" englobe en France une multitude de milieux variés : marais, tourbière, prairie humide, lac naturel, lande humide, marais salant, vasière, lagune, etc.

Du point de vue écologique, les milieux humides sont des terres recouvertes d'eaux peu profondes ou bien imprégnées d'eau de façon permanente ou temporaire.

De nombreuses zones humides ont été inventoriées sur le territoire du pays du Giennois. Elles sont principalement constituées de prairies humides, de ripisylves de cours d'eau, de formations humides à hautes herbes ou bois tendre.



## Zonages de protection sur le Pays du Giennois



### Légende

- Limite du Pays du Giennois
- Zone Spéciale de Conservation / Site d'Intérêt Communautaire
- Zone de Protection Spéciale (ZPS)
- Site du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre
- Arrêté de Protection de Biotope (APB)
- Espace Naturel Sensible
- Site inscrit

Etude : SCoT du Pays du Giennois

Date : 21/12/2011

Kilomètres  
0 1,25 2,5 5 7,5 10

Source des données : DREAL Centre

Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre Val de Loire possède plusieurs **sites protégés** sur le territoire.

- Les Îles de Bonny (commune de Bonny-sur-Loire) : Les îles de Bonny s'inscrivent dans un complexe d'îles temporaires de la Loire : l'île Bon située en amont sur la commune de Beaulieu et l'île d'Ousson située en aval sur la commune de Châtillon-sur-Loire. Le site est enclavé entre la Loire et la Cheuille confluant avec le fleuve à la pointe des îles. Il intègre une mosaïque de formations végétales alluviales typiques du lit majeur de la Loire.
- Les Grands Buissons (communes de Saint-Brisson et de Saint-Firmin-sur-Loire) : Situé sur le coteau calcaire de Saint-Brisson, en rive gauche de la Loire, la pelouse des Grands Buissons constitue le principal site à orchidées du Loiret. Sur une pente très accentuée, plus d'une dizaine d'espèces s'y épanouissent au printemps dont plusieurs sont d'intérêt régional. L'acquisition de ce site, ainsi que sa gestion, bénéficient d'un partenariat très actif avec la Société française d'orchidophilie Centre-Loire.
- L'Île d'Ousson (commune de Châtillon-sur-Loire) : L'île d'Ousson, encore appelée île à Gaston, se situe au commencement de la Loire des îles. Dans un lit inondable plus large que dans l'Orléanais, le fleuve, très dynamique, crée des chenaux, transporte et dépose des alluvions pour donner naissance aux îles boisées de la Loire. La forêt alluviale qui recouvre l'île d'Ousson est un milieu devenu rare, au fonctionnement complexe et riche d'une multitude d'espèces.

Le schéma départemental des carrières du Loiret révisé a été approuvé par arrêté préfectoral du 22 octobre 2015.

Le territoire est concerné par les carrières suivantes :

- ALLUVIONS
  - o Beaulieu jusqu'en Octobre 2021
  - o Briare jusqu'en Septembre 2015
  - o Saint-Gondon jusqu'en juin 2018
- AUTRES SABLES
  - o Chatillon/Loire jusqu'en Février 2019
  - o Chatillon/Loire jusqu'en Avril 2033
  - o Chatillon/Loire jusqu'en Mai 2042
  - o Saint-Gondon jusqu'en Mai 2042

## Gestion de l'eau

Les communes du Pays du Giennois gèrent l'alimentation en eau potable des administrés :

- Soit en régie ou avec un syndicat intercommunal ;
- Soit par délégation.

Il n'y a pas de syndicat de rivière sur le territoire.

Le territoire du Pays du Giennois tire son approvisionnement en eau potable des ressources prisonnières dans le sous-sol.

D'un point de vue quantitatif, le territoire est capable aujourd'hui de répondre aux besoins locaux au travers de ces nombreux captages. Cependant, la ressource en eau reste fortement sollicitée par les acteurs du territoire (agriculteurs, industriels, collectivités) et des écarts entre besoins et ressources peuvent apparaître, comme le souligne le classement en ZRE et NIE. La situation est d'autant plus sensible que les interconnexions entre réseaux semblent limitées. De sérieux problèmes pourraient donc apparaître, du fait notamment de la vulnérabilité de certains captages implantés en zone inondable.

Par ailleurs, les ressources souterraines sont parfois menacées par les pollutions diffuses, d'origine agricole notamment (nitrates, pesticides). Ces pollutions peuvent conduire à la fermeture de certains captages et sont aussi susceptibles d'entraîner des restrictions d'usage.

L'une des caractéristiques de l'alimentation en eau potable sur le Pays du Giennois se trouve être sa vulnérabilité face aux inondations. En effet, plusieurs captages des communes situées en bord de Loire se situent dans des zones inondables. En cas d'inondation majeure, le risque est donc de se trouver privé d'eau potable du fait de dégradations des ouvrages ou de pollution sanitaire des eaux prélevées.

Les eaux usées nécessitent d'être évacuées puis restituées dans le milieu naturel tout en préservant la santé publique et l'environnement.

Il convient donc de traiter les polluants véhiculés par les eaux usées (essentiellement matière organique, azote et phosphore) afin de limiter leur impact sur nos milieux aquatiques.

Pour ce faire deux modes de traitement peuvent être mis en œuvre :

- L'assainissement non collectif (ANC), aussi appelé assainissement autonome ou individuel ;
- L'assainissement collectif.

L'assainissement collectif lorsqu'il existe est géré en régie par les communautés de communes, avec la présence de stations d'épuration.

Concernant l'assainissement non collectif, Les deux intercommunalités qui composent le Pays du Giennois disposent toutes d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

## Gestion des déchets

Parmi ses compétences liées à la protection et mise en valeur de l'environnement, la gestion des déchets ménagers et assimilés est déléguée au SMICTOM de Gien.

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM du Giennois) est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI, Loi Chevènement du 12 juillet 1999). La collectivité territoriale est vouée à apporter un service public à la population. Elle a pour mission générale la gestion des déchets : La collecte et le traitement.

Ainsi le syndicat est en charge de l'organisation du ramassage des déchets. Il assure donc la collecte des ordures ménagères résiduelles.

En 2003, il met à disposition de ses habitants des colonnes ou des sacs jaunes pour le tri des emballages (carton, plastique, acier...), du papier et du verre. Il s'agit là de la collecte sélective. Sept déchetteries permettent aux administrés de déposer des déchets plus spécifiques et volumineux.

Sa deuxième grande mission est d'assurer le traitement des déchets. Ce domaine relève du SYCTOM des régions de Gien et de Châteauneuf sur Loire, rapprochement du SMICTOM du Giennois et du SICTOM de Châteauneuf sur Loire.

Il est à noter la présence à Arrabloy d'une unité d'incinération de ordures ménagères (UIOM) mise en service en 1995.

## Risques

Afin d'assurer l'information préventive et la sensibilisation des citoyens aux risques majeurs, le département du Loiret s'est doté d'un Dossier Départemental des Risques Majeurs actualisé en 2018.

Les risques majeurs identifiés par le DDRM pour l'ensemble des communes du Pays du Giennois. Les risques pesant sur ces communes sont les suivants :

- le risque climatique (toutes les communes concernées)
- les inondations (12 communes concernées)
- les mouvements de terrain (toutes les communes concernées)
- le risque industriel (1 commune concernée)
- le transport de matières dangereuses (18 communes concernées)
- le risque nucléaire (toutes les communes concernées)

Département du Loiret

**Carte multirisques (risques majeurs):  
risques naturels - risques technologiques  
et industriels**



Risques naturels

Rechtsquellen der  
Europäischen Union

anexo à prova com o nome, sobrenome e profissão de beneficiário.

The figure shows a horizontal bar chart representing the Z-score distribution of PPIs across various brain regions. The x-axis lists the regions: Amygdala, Hypothalamus, Hippocampus, Amygdala/Hippocampus, Amygdala/Hypothalamus, Hypothalamus/Hippocampus, Amygdala/Hippocampus/Hypothalamus, and All regions. The y-axis represents the Z-score, ranging from -2 to 2. The bars are color-coded according to the legend:

- Blue:** Amygdala
- Green:** Hypothalamus
- Yellow:** Hippocampus
- Red:** Amygdala/Hippocampus
- Cyan:** Amygdala/Hypothalamus
- Magenta:** Hypothalamus/Hippocampus
- Orange:** Amygdala/Hippocampus/Hypothalamus
- Black:** All regions

The bars show that the Amygdala (blue) has a positive Z-score (~0.5), while the Hypothalamus (green) and Hippocampus (yellow) have negative Z-scores (~-0.5). The combined regions (red, cyan, magenta, orange) all show positive Z-scores between 0.5 and 1.0, with the All regions bar (black) having the highest Z-score (~1.0).

Autism phenocopies in adults

Bivariate techniques 19



Copyright © The Royal Society 2017. <http://doi.org/10.1098/rstb.2017-0040>

20 km

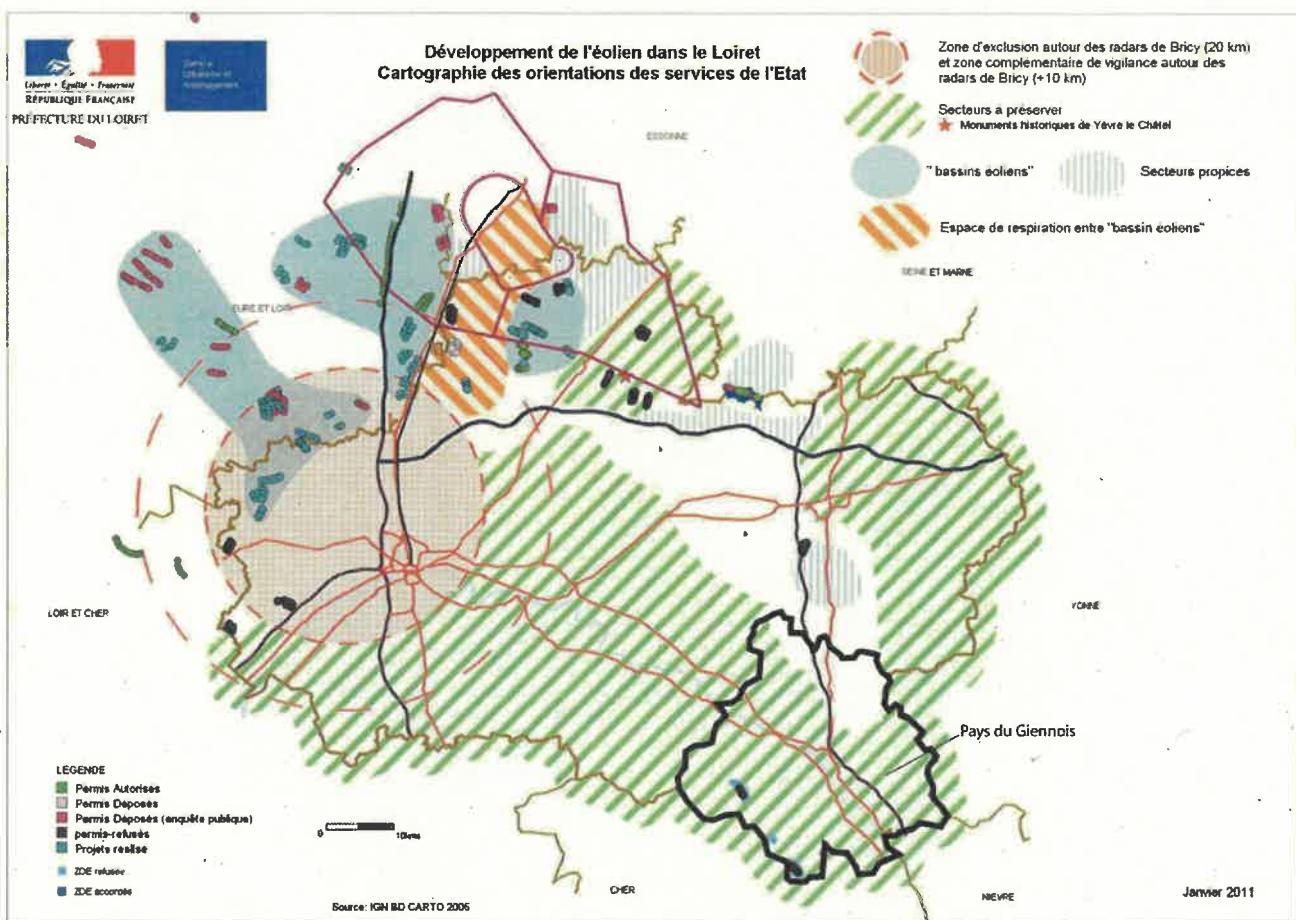
Sundt, DDT

## Energie

Au niveau du territoire du Giennois, aucune installation en matière d'**énergie hydraulique** conséquente n'est recensée. Les enjeux liés à la préservation de la dynamique fluviale et de l'état naturel de La Loire ne permettent pas en effet le développement d'une infrastructure sur ce fleuve.

Au niveau du département du Loiret, des premières orientations en matière d'**énergie éolienne** ont d'ores et déjà été formulées par les services de l'Etat. Ces dernières font clairement apparaître la difficulté d'implantation des éoliennes sur le Pays du Giennois. La présence de la vallée de la Loire, zone sensible d'un point de vue tant écologique que paysager, limite très fortement les possibilités d'implantation (exemple un permis de construire refusé à Autry-le-Châtel, un autorisé sur la commune de Pierrefitte es Bois). La partie Nord-Est pourrait sembler plus favorable, mais les nombreux boisements présents sur la zone peuvent eux aussi restreindre l'espace disponible.

### Orientations pour le développement de l'éolien dans le Loiret



Sur un territoire, la valorisation de la biomasse pour produire de l'énergie peut s'effectuer de différentes manières :

#### - Le bois-énergie

Au niveau du Pays du Giennois, le milieu forestier est bien développé avec la présence de nombreux boisements. Ces derniers couvrent 37% de la superficie du Pays de Gien (la moyenne nationale est de 29%). Les installations exploitant cette ressource sont :

- 1 chaufferie de type industrielle installée à Coullons.
- 1 chaufferie de type bois plaquette pour le complexe école et garderie-périscolaire à Beaulieu sur Loire.

- 1 chaufferie de type bois granulé pour un bâtiment communal de type commercial à Saint-Firmin-sur-Loire.

Il est à noter que grâce à la mise en place du Contrat d'objectifs Territoriale pour les énergies Renouvelables (COTENR), les projets de mise en étude pour l'utilisation des ENR avancent.

#### **La méthanisation**

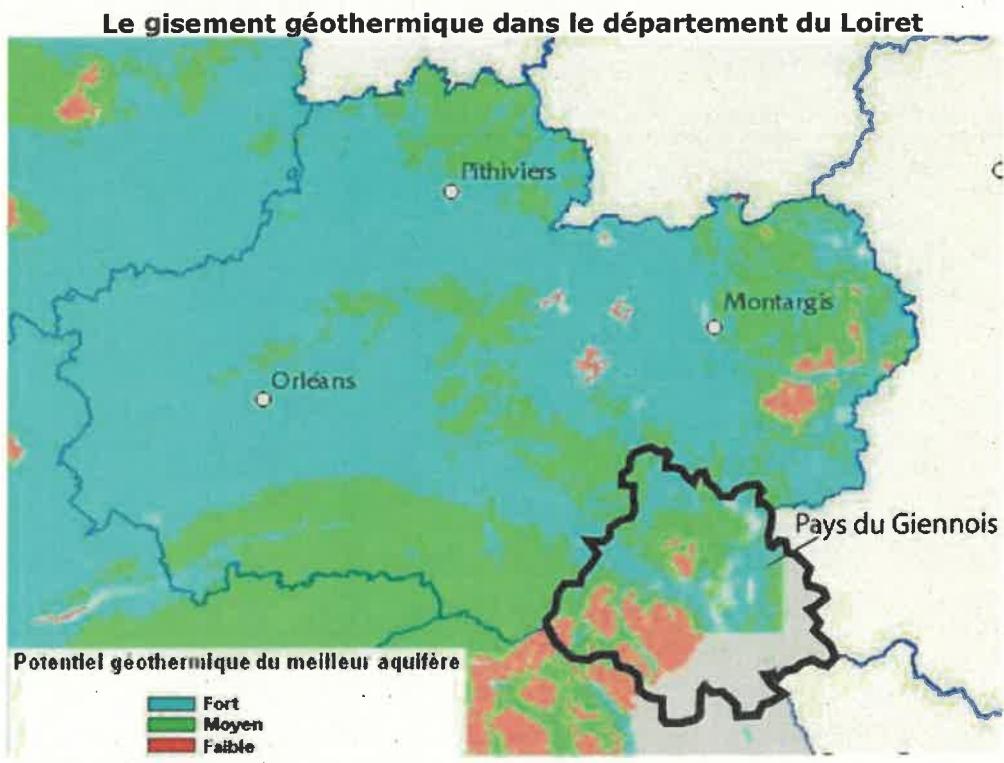
Depuis plus de 10 ans, une soixantaine de projets ont pu émerger en région Centre-Val de Loire. Des réflexions sont menées sur le Pays du Giennois. Une installation est prévue aux abords de l'usine d'incinération d'Arrabloy pour une mise en service en 2022.

Concernant l'**énergie solaire** sur le territoire, l'ensoleillement moyen est de 1400 kWh/m<sup>2</sup>/an. Le gisement solaire photovoltaïque est majoritairement porté par les toitures supérieures à 1000 m<sup>2</sup> ; il représente près de la moitié du potentiel total. Ceci s'explique par la présence de vastes bâtiments industriels et quelques grandes surfaces commerciales.

Il existe également un gisement au sol (centrales ou fermes de production d'électricité photovoltaïques directement installées sur le sol). Le projet de ferme solaire de la société Quadran à Gien en est un exemple comme celui de Briare. Consommatrices d'espaces, les fermes solaires rentrent en concurrence avec d'autres occupations du sol.

Le territoire du Giennois abrite l'UIOM de Gien qui traite annuellement plus de 40.000 tonnes de déchets. **L'incinération des déchets se valorise en chaleur.** Cette installation produit de l'électricité à hauteur de 30 GWh/an, dont 2/5 sont utilisés sur site. Le reste est injecté sur le réseau.

Concernant la **géothermie** sur le territoire du Pays du Giennois, les données fournies par le Bureau des Ressources Géologiques et Minières (BRGM) font apparaître un potentiel relativement hétérogène pour les aquifères superficiels. Ainsi, seule la moitié Nord du territoire présente, dans certains secteurs, un potentiel géothermique jugé comme fort et pouvant permettre d'envisager l'installation de pompe à chaleur sur nappe de 0 à 100 mètres de profondeur.



#### **Bilan des consommations et émissions de GES**

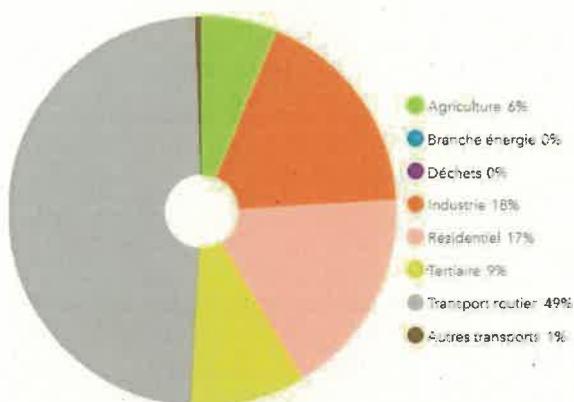
Le bilan global des consommations d'énergie et des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) réalisé en 2018 a permis d'obtenir les résultats suivants :

- La CC Giennoises : 251 milliers de tonnes équivalents CO<sub>2</sub>.

- La CC Berry Loire Puisaye : 117 milliers de tonnes équivalents CO2.
- Les principales émissions de CO2 en fonction du secteur d'activité sont différentes d'une Communauté de Communes à l'autre (2018).

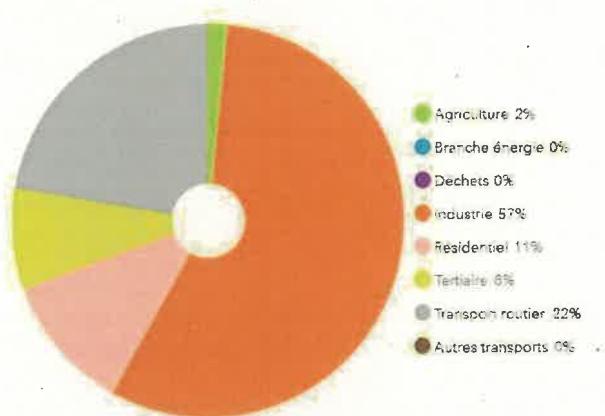
Emissions de CO2 en fonction du secteur d'activité sur le territoire sélectionné

Emissions de CO2 en fonction du secteur d'activité sur le territoire sélectionné



Sur le territoire de la CC Berry Loire Puisaye

Source : Lig'Air



Sur le territoire de la CC Giennoises

#### Sur le territoire de la CC Berry Loire Puisaye

Les principales émissions de CO2 sont émises par le transports routier avec 49% des émissions au total. Le deuxième émetteur est le secteur industriel, avec 18% Le reste des émissions se répartit entre le résidentiel (17%) le tertiaire (9%) et l'Agriculture (6%).

#### Sur le territoire de la CC Giennoises

Les principales émissions de CO2 sont émises par le secteur industriel avec 57% des émissions au total. Le deuxième émetteur est le secteur des transports routier, avec 22% Le reste des émissions se répartit entre le résidentiel (11%) et le tertiaire (8%).

La consommation énergétique totale du Pays du Giennois est donc estimée à 428.672 teqCO2/an. (177.220 teqCO2/ an sur la CC Berry Loire Puisaye et 251.452 pour la CC Giennoises).

#### Sur le territoire de la CC Berry Loire Puisaye

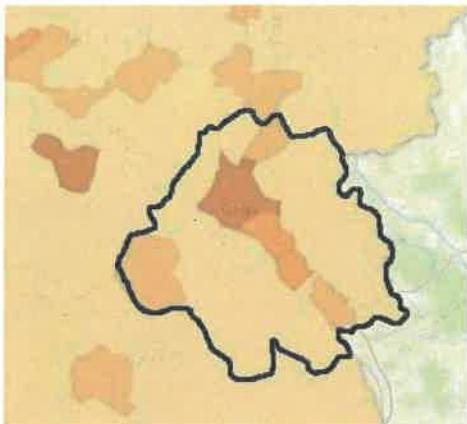
Les 2 principaux émetteurs de GES sont le secteur des transports, avec 34% des gaz à effet de serre, soit 58.300 teqCO2 / an et le secteur Agriculture avec 32% des émissions au total (54.600 teqCO2 / an). Le reste des émissions se répartit entre le résidentiel (13,5%), l'industrie (12,7%) et le tertiaire (7%).

#### Sur le territoire de la CC Giennoises

Le principal émetteur de GES est le secteur industriel avec 50% des émissions au total. Le deuxième émetteur est le secteur des transports, avec 20% des gaz à effet de serre, soit 50.700 teqCO2 / an. Le reste des émissions se répartit entre le résidentiel (11%), l'agriculture (9%) et le tertiaire (4%).

Les émissions de CO2 comptabilisées en 2018 sont de 338.445 tonnes. Trois catégories de communes émettent très fortement : la commune de Gien émet 164.450 tonnes, puis la commune de Briare 44.712 tonnes. Dans les données similaires : Bonny/Loire 21.925 tonnes, Coullons : 19.135 tonnes, Boismorand : 11.767 tonnes.

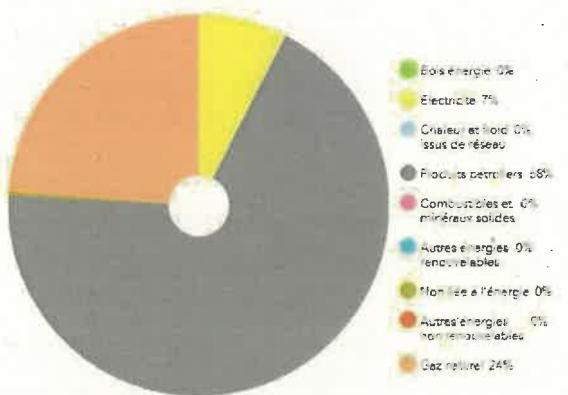
### **Emissions de CO2 sur le Pays du Giennois en 2018**



Source : Lig'Air

Les principales émissions de CO<sub>2</sub> en fonction du type d'énergie sont différentes d'une Communauté de Communes à l'autre mais sont dues aux énergies fossiles (2018).

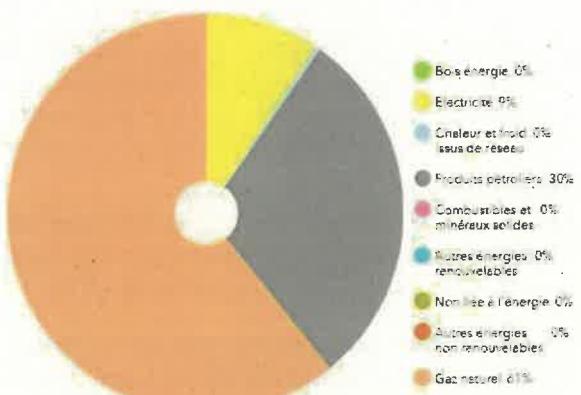
Emissions de CO<sub>2</sub> en fonction du type d'énergie sur le territoire sélectionné



Sur le territoire de la CC Berry Loire Puisaye

Source : Lig'Air

Emissions de CO<sub>2</sub> en fonction du type d'énergie sur le territoire sélectionné



Sur le territoire de la CC Giennoises

#### Sur le territoire de la CC Berry Loire Puisaye

68% des émissions de CO<sub>2</sub> sont liées aux produits pétroliers. Le gaz naturel émet 24% et l'électricité représente 7%.

#### Sur le territoire de la CC Giennoises

61% des émissions de CO<sub>2</sub> sont liées au gaz naturel. Les produits pétroliers émettent 30% et l'électricité représente 9%.

Sur le territoire, le secteur industriel est majoritairement responsable des émissions de gaz à effet de serre (lié au recours massif au gaz naturel) suivi du secteur résidentiel

Une très grande majorité des émissions de gaz à effet de serre provoquée par les énergies fossiles, directement ou indirectement.

En France, l'électricité est à 74,2% fabriquée à partir d'énergie nucléaire, qui émet beaucoup moins de CO<sub>2</sub> que le pétrole et le gaz.

D'autres gaz participent à augmenter l'effet de serre et ont des origines humaines. C'est le cas du méthane (CH<sub>4</sub>) et du protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), deux gaz aux origines liées à l'agriculture, et des hydrofluorocarbures (HFC), gaz fluorés ayant pour cause les climatisations et autres systèmes réfrigérants.

La réduction des produits pétroliers dans les transports ne présente pas d'intérêt significatif du point de vue du climat. En revanche, le gaz naturel reste un carburant beaucoup plus propre du point de vue des particules fines. De même, le remplacement du fioul par du gaz d'origine fossile en tant qu'énergie de chauffage est une mauvaise solution. En termes de CO<sub>2</sub>, le gaz présente un gain de 20% par rapport au fioul, ce qui est très insuffisant en regard des objectifs de réduction unanimement acceptés.

# **LE PROJET DE TERRITOIRE**

**« INNOVONS POUR UN  
TERRITOIRE DURABLE »**



## 1

### **Préserver et utiliser nos ressources naturelles dans des objectifs de développement durable**



Axe N°1 : Confirmer la transition énergétique et écologique du territoire

Axe N°2 : Gérer les risques naturels du territoire

Axe N°3 : Préserver les ressources en eau

Axe N°4 : Faire vivre l'agriculture et son savoir-faire

## 2

### **Favoriser une qualité de vie pour développer une économie résidentielle**



Axe N°1 : Maintenir et développer les services à la population

Axe N°2 : Permettre les mobilités douces

Axe N°3 : Améliorer l'habitat

Axe N°4 : Optimiser le potentiel énergétique du patrimoine bâti

## 3

### **Aménager et développer le territoire pour permettre la croissance économique**



Axe N°1 : Favoriser le développement économique

Axe N°2 : Promouvoir le territoire, son patrimoine

Axe N°3 : Améliorer les conditions de déplacements des hommes et la circulation des données

## 4

### **Accompagner et animer la transition écologique du Pays**



# 1

## Préserver et utiliser nos ressources naturelles dans des objectifs de développement durable



### Axe N°1 : Confirmer la transition énergétique et écologique du territoire

#### Les enjeux

- Utiliser les ressources naturelles du territoire pour la production énergétique
- Transmettre les bonnes pratiques liées à la transition écologique
- Former différents corps de métiers à la transition énergétique

#### Les objectifs opérationnels

##### Objectif 1 : Devenir un territoire exemplaire en matière de transition énergétique

- Action : Devenir un territoire zéro déchet et zéro gaspillage alimentaire
- Action : Structurer la gestion et l'élimination des déchets
- Action : Valoriser les déchets verts en créant des plateformes et en achetant des composteurs
- Action : Renforcer l'animation du Plan Climat Air Energie

##### Objectif 2 : Accompagner les projets en cours et futurs de la transition énergétique et écologique du territoire

- Action : Recruter un Conseiller en Energie Partagée
- Action : Inciter les communes à créer des jardins partagés pour l'autoconsommation
- Action : Développer des actions de sensibilisation pour tous les publics (santé-environnement, changement climatique, commerce équitable, circuits courts, énergie, etc.)
- Action : Accompagner les communes dans la démarche Ecophyto
- Action : Soutenir la formation des artisans sur la rénovation et l'aménagement durable

##### Objectif 3 : Développer les énergies renouvelables

- Action : Soutenir la construction de méthaniseurs
- Action : Soutenir la mise en place d'une filière bois énergie
- Action : Soutenir la géothermie et l'énergie solaire

##### Objectif 4 : Rénover l'éclairage public

- Action : Travaux d'amélioration de l'éclairage public

#### Les partenaires

##### ADEME

Etat, Région, Département du Loiret

Communautés de communes

CCI et CMA du Loiret

Entreprises et citoyens

Associations pour la protection de l'environnement

#### Les indicateurs d'évaluations

- Nombre de GES évités par an
- Nombre de KWh économisé par an
- Nombre de points lumineux traités
- Puissance thermique installée

## Axe N°2 : Gérer les risques naturels du territoire

### Les enjeux

- Anticiper les bouleversements liés au changement climatique
- Anticiper face aux risques naturels existants : inondations, crues, mouvements de terrains
- Anticiper face aux risques liés à l'activité humaine : transport de marchandise, site nucléaire
- Informer et sensibiliser la population aux différents risques
- Devenir un territoire exemplaire en matière de prévention des risques

### Les objectifs opérationnels

#### **Objectif 1 : Prendre en considération les différents risques dans les projets d'aménagements**

- Action : Former les élus et les techniciens à la gestion des risques
- Action : S'adapter aux risques naturels en matière de construction
- Action : Réduire l'artificialisation des sols
- Action : Construire et entretenir des ouvrages de protection

#### **Objectif 2 : Informer et sensibiliser la population locale sur les risques**

- Action : Accompagner les communes dans la démarche d'information des risques
- Action : Sensibiliser le grand public comme les acteurs économique

### Les partenaires

Etat, Région, Département du Loiret  
Communautés de communes  
Entreprises et citoyens  
Associations

### Les indicateurs d'évaluations

- Types d'actions conduites favorisant l'information sur les risques
- Nombre de document réalisés
- Nombre d'actions de prévention des risques économiques et sociétales du changement climatique

## Axe N°3 : Préserver les ressources en eau

### Les enjeux

- Limiter les rejets directs et indirects des polluants dans les milieux
- Maintenir la qualité et la quantité des eaux destinées à la consommation
- Limiter la pression sur les prélèvements des eaux liées à l'industrie et à l'irrigation
- Préserver les corridors de biodiversité
- Maintenir et restaurer la trame Bleue

### Les objectifs opérationnels

#### Objectif 1 : Garantir une bonne qualité des eaux et de leurs rejets

- Action : Soutenir les études et les travaux de modernisation des réseaux en adduction d'eau potable (AEP)
- Action : Améliorer la qualité de l'eau par des infrastructures performantes
- Action : Développer les actions de sensibilisation à la protection des eaux auprès des scolaires et de tout public.
- Action : Prendre en compte la problématique des eaux pluviales dans les aménagements

#### Objectif 2 : Préserver et renforcer les fonctions écologiques des milieux aquatiques et humides

- Action : Mobiliser les outils fonciers pour renforcer la protection des réservoirs
- Action : Intégrer la TVB dans les PLUi
- Action : Mettre en œuvre des contrats territoriaux en faveur des cours d'eau et des milieux humides
- Action : Identifier et gérer les espèces invasives
- Action : Favoriser la mise en œuvre de gestion adaptée aux enjeux écologiques sur les réservoirs

#### Objectif 3 : Restaurer la continuité écologique, hydraulique et sédimentaire des cours d'eau

- Action : Supprimer ou aménager les ouvrages prioritaires
- Action : Mettre en œuvre des contrats territoriaux en faveur des cours d'eau et des milieux humides
- Action : Effacer certains ouvrages ou préserver une continuité du cours d'eau

### Les partenaires

Etat, Région, Département du Loiret

Communautés de communes

Agences de l'eau

Associations

### Les indicateurs d'évaluations

- Surface en km<sup>2</sup>.et linéaire en km de corridors maintenus et/ou préservés
- Nombre de sites préservés
- Nombre de nouvelles stations d'épuration
- Nombre d'assainissements autonomes rénovés

## Axe N°4 : Faire vivre l'agriculture et son savoir faire

### Les enjeux

- Anticiper les transmissions - reprises des exploitations agricoles
- Structurer les circuits-courts et la valorisation des productions agricoles
- Inciter les collectivités, les acteurs économiques et les citoyens à consommer local et durable
- Accompagner le dynamisme de la filière AOP
- Adapter les pratiques agricoles face aux changements climatiques

### Les objectifs opérationnels

#### **Objectif 1 : Maintenir et soutenir les entreprises agricoles sur le territoire**

- Action : Protéger les espaces agricoles dans les documents d'urbanisme
- Action : Favoriser la reprise des exploitations et favoriser l'installation des jeunes
- Action : Accompagner les futurs agriculteurs vers la professionnalisation

#### **Objectif 2 : Soutenir le consommer local et les circuits-courts**

- Action : Soutenir les circuits de commercialisation
- Action : Promouvoir l'agrotourisme, les produits du terroir et les circuits courts
- Action : Donner à tous la possibilité de choisir son alimentation

#### **Objectif 3 : Développer une agriculture performante et de qualité : production, transformation et commercialisation**

- Action : Aide à la diversification des exploitations
- Action : Soutien aux filières AOP
- Action : Soutenir et promouvoir l'agriculture biologique

### Les partenaires

ADEME

Etat, Région, Département du Loiret

Communautés de communes

Partenaires agricoles

Entreprises et citoyens

Associations

### Les indicateurs d'évaluations

- Nombre d'agriculteurs en circuit-courts
- Surface en conversion et en maintien
- Surface agricole maintenue / Nb d'hectares artificialisés
- Nombre d'emplois créés

## 2

### Favoriser une qualité de vie pour développer une économie résidentielle



#### Axe N°1 : Maintenir et développer les services à la population

##### Les enjeux

- Renforcer les relations entre les acteurs du territoire
- Organiser la présence des services à la population et animer le réseau
- Pérenniser les acteurs culturels et transmettre les compétences des associations

##### Les objectifs opérationnels

###### Objectif 1 : Permettre le maintien des services à la population

- Action : Développer les centres de santé (télémedecine, structures d'exercice regroupé en santé)
- Action : Renforcer la capacité d'accueil des équipements dédiés à la petite enfance et à la jeunesse
- Action : Créer et réhabiliter des structures pour les personnes âgées

###### Objectif 2 : Développer l'accès à la culture

- Action : Améliorer l'offre de diffusion culturelle et artistique
- Action : Favoriser les équipements de lecture publique
- Action : Compléter le maillage en matière d'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique

###### Objectif 3 : Soutenir les équipements de loisirs et sportifs

- Action : Faciliter les pratiques sportives et de loisirs
- Action : Soutenir la création et la réhabilitation d'équipements de loisirs
- Action : Soutenir la création et la réhabilitation d'équipements sportifs et nautiques

##### Les partenaires

Europe, Etat, Région, Département du Loiret

Communautés de communes

Citoyens

Acteurs de la santé, de la petite enfance

Acteurs de la culture, des loisirs et du sport

##### Les indicateurs d'évaluations

- Nombre de projets de télémedecine, de culture, de loisirs et sportifs
- Evolution du nombre de professionnels de santé (année 0 = 2021)
- Evolution du nombre de structures pour l'accueil de jeunes enfants et des personnes âgées (année 0 = 2021)
- Evolution du nombre d'équipements culturels et sportifs sur le territoire (année 0 = 2021)
- Nombre de bâtiments réhabilités

## Axe N°2 : Permettre les mobilités douces

### Les enjeux

- Renforcer les relations entre les acteurs du territoire
- Développer une offre de mobilité tout public
- Valoriser et développer la mobilité douce
- Mieux communiquer sur les solutions de mobilité

### Les objectifs opérationnels

#### Objectif 1 : Développer la mobilité électrique

- Action : Aide à l'achat de voiture électrique (VE)
- Action : Aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE)

#### Objectif 2 : Proposer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle

- Action : Développer le covoiturage (création d'aires)
- Action : Développer l'autopartage et acquisition de voitures
- Action : Créer de pistes et bandes cyclables

#### Objectif 3 : Renforcer et développer les réseaux de transports

- Action : Communiquer sur le transport à la demande dans les lieux stratégiques (gares, commerces, OT, ...)
- Action : Créer des nouvelles dessertes et des nouveaux circuits selon la demande
- Action : Rénover l'accès aux gares

### Les partenaires

Europe, Etat, Région, Département du Loiret

Communautés de communes

Citoyens

Acteurs de la mobilité

### Les indicateurs d'évaluations

- Types d'actions conduites favorisant le développement de l'offre de mobilité
- Km de liaisons douces
- Nombre de GES évités par an

## Axe N°3 : Améliorer l'habitat

### Les enjeux

- Dynamiser le locatif dans les bourgs afin de résorber la vacance
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti local
- Accompagner les dynamiques résidentielles
- Limiter l'artificialisation des sols

### Les objectifs opérationnels

#### Objectif 1 : Concevoir un développement résidentiel économe en espace

- Action : Susciter de nouvelles formes d'habitat
- Action : Favoriser l'intervention dans le bâti existant pour limiter l'étalement urbain

#### Objectif 2 : Développer le territoire en prenant appui sur ces pôles

- Action : Soutenir la mise en place des projets « Action Cœur de ville »
- Action : Soutenir la mise en place des projets « Petites Villes de Demain »

#### Objectif 3 : Proposer une offre de logements attractive et accessible

- Action : Rendre attractif des logements délaissés
- Action : Mettre en place un observatoire du logement et du parcours résidentiel
- Action : Construire des logements « passifs »
- Action : Rénover les logements anciens

### Les partenaires

Europe, Etat, Région, Département du Loiret

Communautés de communes

Acteurs de l'habitat

### Les indicateurs d'évaluations

- Types d'actions conduites favorisant la réhabilitation de l'habitat
- Types d'actions conduites favorisant une meilleure offre répondant à la demande locale
- Nombre de foyers ayant bénéficiés des aides de l'OPAH
- Nombre de logements vacants réhabilités
- Nombre de logements, maillage et taux d'occupation des logements pour les apprentis et stagiaires
- Maillage des aires de gens du voyage

## Axe N°4 : Optimiser le potentiel énergétique du patrimoine bâti

### Les enjeux

- Diminuer les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments en favorisant les rénovations
- Réduire les consommations énergétiques
- Favoriser l'utilisation de matériaux locaux et biosourcés

### Les objectifs opérationnels

#### Objectif 1 : Lutter contre la précarité énergétique et communiquer

- Action : Accompagner la réhabilitation énergétique des logements privés et publics
- Action : Accompagner la connaissance des bonnes pratiques auprès des ménages en difficulté

#### Objectif 2 : Diminuer les dépenses énergétiques, des bâtiments publics et industriels, des logements et des bâtiments tertiaires

- Action : Isoler les bâtiments : plan isolation
- Action : S'engager dans un COTENR 2.0
- Action : Intégrer l'approche transition énergétique aux projets d'aménagements

#### Objectif 3 : Promouvoir la création d'un réseau de bâtiments démonstrateurs

- Action : Favoriser les matériaux biosourcés donc à faible énergie grise

### Les partenaires

ADEME

Etat, Région, Département du Loiret

Communautés de communes

Entreprises et citoyens

Associations

### Les indicateurs d'évaluations

- Nombre de kWh économisés/an
- Nombre de GES évités/an
- Nombre de logements réhabilités et performance thermique
- Performance énergétique des logements et des bâtiments

# 3

## Aménager et développer le territoire pour permettre la croissance économique



### Axe N°1 : Favoriser le développement économique

#### Les enjeux

- œuvrer pour le maintien des commerces en milieu rural
- Accompagner la création, faciliter l'installation et le développement des entreprises
- Adapter les dispositifs de formation professionnelle en prenant en compte les besoins des entreprises

#### Les objectifs opérationnels

##### Objectif 1 : Maintenir et développer les entreprises sur le territoire

- Action : Aménager les parcs d'activité
- Action : Créer et gérer des ateliers relais et des pépinières d'entreprises
- Action : Soutenir le commerce et l'artisanat dans les communes

##### Objectif 2 : Agir pour la formation et l'insertion en faveur de l'emploi sur le territoire

- Action : Développer l'accès à la formation en faveur des populations fragilisées
- Action : Développer les structures d'accueil par le travail pour les personnes fragilisées et handicapées
- Action : Favoriser les liens entre les entreprises et les formations

##### Objectif 3 : Doter le territoire d'outils efficaces pour l'animation et le développement économique

- Action : Recruter un chargé de mission développement économique
- Action : Mettre en place un observatoire économique
- Action : Améliorer la collaboration avec les réseaux économiques

#### Les partenaires

Etat, Région, Département du Loiret

Communautés de communes

Entreprises et citoyens

CCI - CMA – Chambre d'Agriculture du Loiret

Associations et organismes de formation

Les services économiques locaux

#### Les indicateurs d'évaluations

- Nombre d'emplois créés et maintenus sur le territoire (Année 0 = 2021)
- Nombre de commerces repris ou nouvellement créés (Année 0 = 2021)
- Nombre d'hectares artificialisés
- Nombre de personnes insérées à la sortie des dispositifs

## Axe N°2 : Promouvoir le territoire, son patrimoine

### Les enjeux

- Diversifier l'offre touristique et patrimoniale
- Professionnaliser les acteurs
- Maintenir et développer la fréquentation touristique
- Renouveler et maintenir la clientèle touristique et la diversifier

### Les objectifs opérationnels

#### Objectif 1 : Optimiser l'attrait et l'accueil touristique

- Action : Soutien aux aménagements et équipements touristiques
- Action : Améliorer les conditions d'accueil des camping-caristes
- Action : Poursuivre le soutien et l'accompagnement à l'hôtellerie et hôtellerie de plein air
- Action : S'impliquer dans l'embellissement des communes

#### Objectif 2 : Valoriser le patrimoine naturel, culturel et historique local

- Action : Conforter l'offre culturelle
- Action : Créer des itinéraires thématiques
- Action : Protéger et faire découvrir le patrimoine lié à l'eau (Loire et canaux)
- Action : Valoriser l'offre existante (valorisation du patrimoine, labellisation des structures d'hébergements, mise en réseau et labellisation des bureaux d'accueil)

#### Objectif 3 : Mettre en place et animer un réseau des acteurs du tourisme

- Action : Soutenir et valoriser des offres originales
- Action : Rénover les sites internet et améliorer la signalétique
- Action : Animer le territoire pour offrir aux touristes des activités diversifiées et ludiques
- Action : Faire de l'habitant son ambassadeur de son territoire

### Les partenaires

Etat, Région, Département du Loiret  
Communautés de communes  
Entreprises et citoyens  
Associations

### Les indicateurs d'évaluations

- Nombre de partenariats mise en œuvre
- Evolution des fréquentations touristiques (Année 0 = 2021)
- Evolution et diversification des offres culturelles et touristiques (Année 0 = 2021)

## Axe N°3 : Améliorer les conditions de déplacements des hommes et la circulation des données

### Les enjeux

- Rendre le territoire accessible et accélérer la mobilité physique et numérique
- Adapte l'offre de mobilité
- Contribuer à un développement équilibré et raisonnable
- Veiller à un juste équilibre entre les petites et les grandes communes

### Les objectifs opérationnels

#### Objectif 1 : Mettre en place un plan global de mobilité en accord avec notre politique environnementale

- Action : Réaliser une étude de mobilité.
- Action : Développer l'intermodalité et élaborer d'un schéma directeur des déplacements afin de coordonner le développement des mobilités
- Action : Organiser la réalisation d'un réseau de circulations douces (cyclistes, piétons) et assurer sa promotion
- Action : Adapter l'offre et améliorer la performance des transports en commun
- Action : Soutenir le réseau ferroviaire et favoriser son utilisation

#### Objectif 2 : Aménager et adapter nos infrastructures

- Action : Sécuriser la traversée des villes et des villages
- Action : Développer les infrastructures, les équipements et projets adaptés aux modes de transports collectifs, innovants et alternatifs (parking relais, bornes électriques, plateforme de mobilité, covoiturage...).
- Action : Améliorer les connexions entre les pôles.

#### Objectif 3 : Développer l'attractivité numérique du territoire

- Action : Accompagner le déploiement du Très haut Débit (THD)
- Action : Proposer des formations aux communes du territoire en lien avec le développement du numérique
- Action : Soutenir les initiatives innovantes

### Les partenaires

Etat, Région, Département du Loiret  
Communautés de communes  
Entreprises et citoyens  
Associations

### Les indicateurs d'évaluations

- Nombre de centres-bourgs réhabilités
- Taux de couverture de la population
- Nombre de prises FttB et FttH
- Km de liaisons douces

# 4

## Accompagner et animer la transition écologique du Pays



### Les enjeux

- Assurer l'animation
- Sensibiliser et concerter
- Suivre, évaluer et restituer l'impact des actions menées sur le territoire

### Les objectifs opérationnels

#### Objectif 1 : Organiser de réunions

- Réunion élus et agents
- Réunion grand public ou autres publics cibles
- Réunion professionnels (chefs d'entreprise, propriétaires forestiers, co-propriétaires)

#### Objectif 2 : Organiser un programme de sensibilisation

- Journées thématiques
  - Journée sans voiture
  - Fête du train
  - Rallye vélo
- Animations scolaires
- Visites de sites
- Mener des actions spécifiques (expositions, expérimentation & défi, concours, ...)

## ANNEXE 1 : BIBLIOGRAPHIE

Ces références ne sont pas exhaustives

### Site internet de « l'INSEE »

Pour la Communauté des communes Giennoises - CDCG

<https://statistiques-locales.insee.fr/#c=report&chapter=couplfam&report=r02&selgeo1=epci.244500211>

Pour la Communauté de commune Berry Loire Puisaye - CCBLP

<https://statistiques-locales.insee.fr/#c=report&chapter=couplfam&report=r02&selgeo1=epci.200068278>

Pour le Département du LOIRET

<https://statistiques-locales.insee.fr/#c=report&chapter=couplfam&report=r02&selgeo1=dep.45>

### Site internet « Observatoire des territoires »

Pour la CDCG

[Observatoire des territoires - ANCT - Rapports et portraits de territoires \(observatoire-des-territoires.gouv.fr\)](http://Observatoire-des-territoires.anct.gouv.fr)

Pour la CCBLP

[Observatoire des territoires - ANCT - Rapports et portraits de territoires \(observatoire-des-territoires.gouv.fr\)](http://Observatoire-des-territoires.anct.gouv.fr)

### Site internet pour les émissions de Gaz à effet de serre

[Emissions de Gaz à effet de serre \(GES\) \(Lig'Air Mars 2021\) \(arcgis.com\)](http://Emissions-de-Gaz-a-effet-de-serre.GES.Lig'Air_Mars-2021.arcgis.com)

### Etudes diverses

- SCOT du Pays du Giennois
- Monographies de l'habitat du Loiret – Zoom sur les 2 CC – CAP Loiret Conseil Départemental du Loiret – Novembre 2020
- Diagnostic territorial de l'offre de santé dans le Loiret – Zoom sur les 2 CC – ORS centre Val de Loire et Conseil Départemental du Loiret - 2019
- Pour la CCBLP
  - o Portrait du commerce – Cci 45 – juillet 2019
  - o Bilan de l'OPAH - Mai 2020
  - o Etat des lieux de l'offre touristique et de l'hébergement – Tourisme Loiret – 2019
- Pour la CDCG
  - o Convention OPAH
  - o Diagnostic du Plan Climat Air Energie – VIZEA – juillet 2019



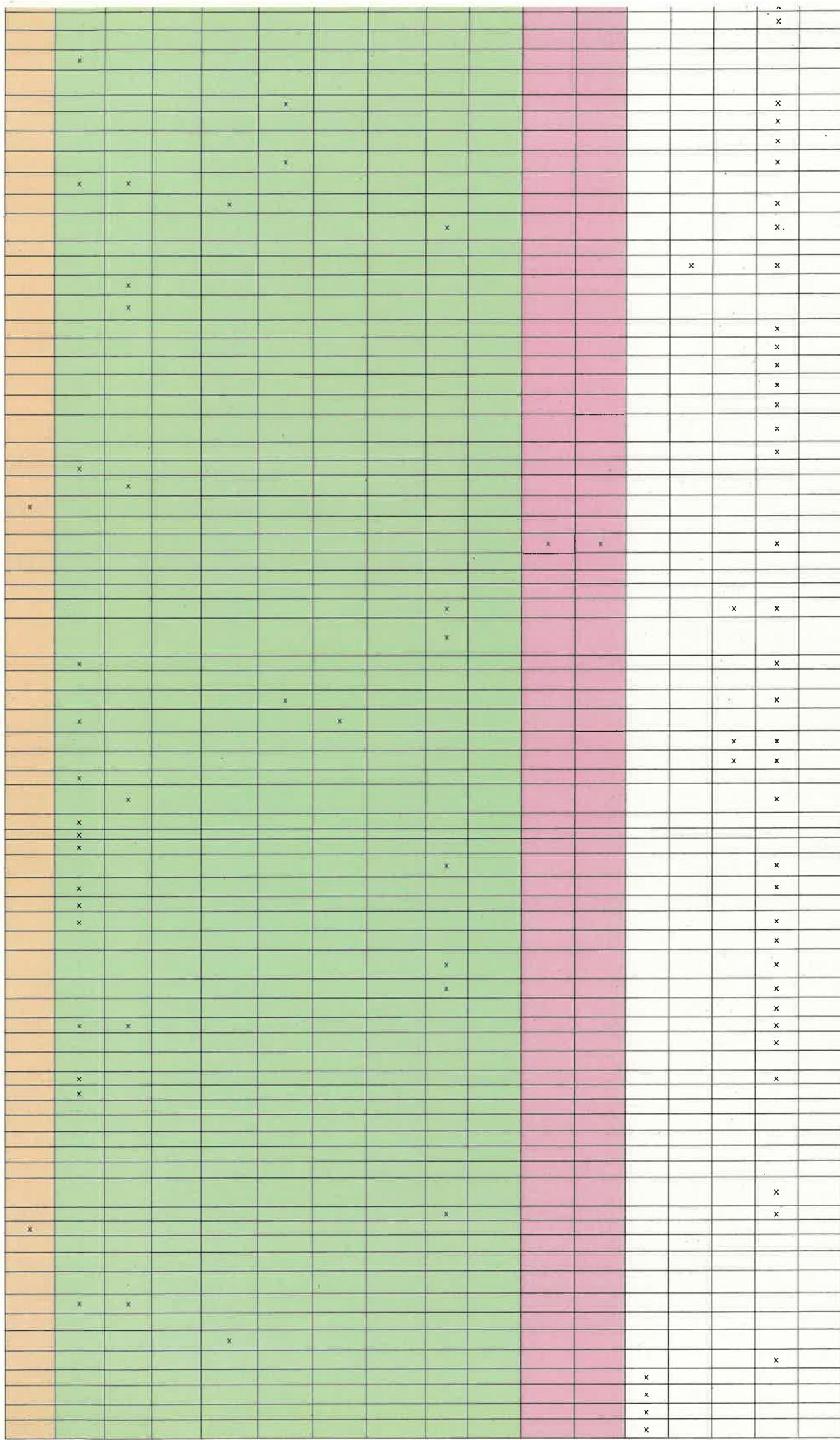
**CRTE Pays du Giennois – Annexe 2sur4 Tableau des projets**

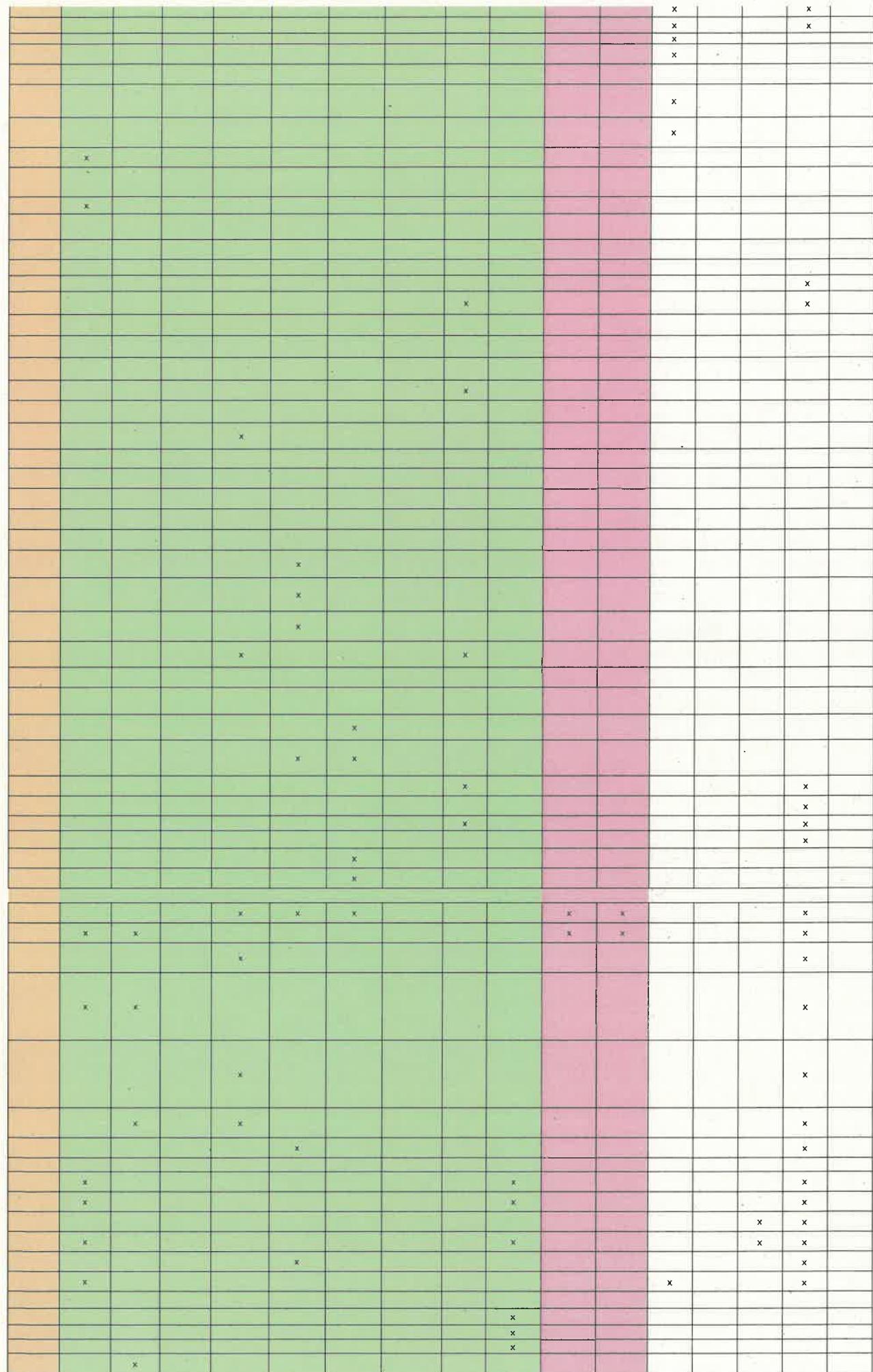
Intitulé du projet	Maîtrise d'ouvrage	Cout estimatif	Attractivité et compétitivité						Cohésion territoriale et sociale					
			A1 : Développement économique	A2 : Emploi Formation Insertion	A3 : Recherche et innovation	A4 : Transition et inclusion numérique	A5 : Tourisme	A6 : Agriculture et transition agroécologique	B1 : Santé et services à la population	B2 : Cohésion des territoires	B3 : Renouvellement urbain, politique de la ville, friches et foncier	B4 : Espaces publics dynamiques, logements et habitats	B5 : Culture	B6 : Sport et loisirs
<b>Projets identifiés 2021-2022</b> Liste non exhaustive														
<b>Communauté de Communes Giennoises</b>														
Aménagement d'un terrain d'aires de jeux et de loisirs et achat de jeux pour enfants	Boismorand	10 910 €							x					x
Isolation thermique des bâtiments communaux : étude travaux	Boismorand	6 000 €												
Rénovation du chauffage écoles et salle polyvalente	Boismorand	NC												
Construction de deux terrains de PADEL à Gien	Communauté de Communes Giennoises	203 900 €												x
Valorisation du Centre Bourg à Saint-Gondon	Communauté de Communes Giennoises	NC	x						x					
Création d'une aire de grand passage à Gien	Communauté de Communes Giennoises	980 000 €								x				
Renforcement de la trame végétale dans les rues	Communauté de Communes Giennoises	20 000 €												
Réalisation d'études complémentaires sur le site de la ZAC de la Bosserie	Communauté de Communes Giennoises	250 000 €	x											
Rénovation du gymnase Paul Bert	Communauté de Communes Giennoises	585 000 €							x				x	
Requalification sécuritaire de l'axe quai de Nice/route de Paris	Communauté de Communes Giennoises	1 035 550 €	x								x			
Aménagement rue Louis Blanc à Gien	Communauté de Communes Giennoises	455 000 €	x								x			
Prolongement de la rue des Vanneaux et traversée Vanneau/Jules César et requalification de la voirie existante César/Bergeronnette	Communauté de Communes Giennoises	547 700 €									x			
Aménagement de plateaux, pistes cyclables et réfection trottoirs adjacents rue Jules César	Communauté de Communes Giennoises	377 200 €							x		x			
Création d'une piste cyclable sur le Chemin de Montfort	Communauté de Communes Giennoises	306 600 €					x							x
Accompagner la ville dans l'amélioration de la résidentialisation en centre ville de Gien	Communauté de Communes Giennoises	150 000 €									x			
Boutiques éphémères et boutiques test à Gien	Communauté de Communes Giennoises	NC									x			
Adhésion Vitrines de France et utilisation des outils mis à disposition	Communauté de Communes Giennoises	15 000 €									x			
Apaiser la rue Bernard Palissy	Communauté de Communes Giennoises	916 000 €									x			
Proposer une aide financière à l'achat de vélos	Communauté de Communes Giennoises	35 000 €							x					
Développement de liaisons douces et jonction avec le maillage existant	Communauté de Communes Giennoises	1 600 000 €							x					
laisonner l'accès aux parkings et au centre-ville de Gien	Communauté de Communes Giennoises	15 000 €								x				
Création d'un espace de coworking à Gien	Communauté de Communes Giennoises	55 000 €	x							x				
Restauration de la maison des Aix de Gien	Communauté de Communes Giennoises	1 292 000 €											x	
Acquisition et valorisation du site de la chapelle Saint Lazare	Communauté de Communes NC												x	
Réhabilitation du Centre Anne de Beau'eau	Communauté de Communes Giennoises	12 828 000 €							x					
Réhabilitation du stade nautique - piscine de Gien	Communauté de Communes Giennoises	12 000 000 €												x
Aménagement des espaces publics autour du cinéma	Communauté de Communes Giennoises	NC								x		x		x
Aménagement d'un city stade	Coultours	70 000 €							x					x
Socle numérique des écoles à Gien	Gien	160 000 €									x			
Déploiement de bornes de recharge électrique	Gien	25 000 €												
Rénovation des bâtiments scolaires école de la Gare	Gien	563 000 €							x					
Liaison ville haute/ville basse	Gien	80 000 €										x		
Requalification et sécurisation du parc de Montbricon	Gien	260 000 €									x			
Création d'une "maison pour tous"	Gien	1 365 500 €							x					
Création d'un square "Rue des Bergeronnettes" à Gien	Gien	391 300 €									x			
Création d'un mail piéton "Rue des Bergeronnettes" à Gien	Gien	324 900 €									x			
Refonte du site internet de la ville de Gien	Gien	16 700 €							x	x				
Réhabilitation ou création : cuisine centrale	Gien	NC							x	x				
Isolation thermique de la salle municipale et aménagement du bureau de la mairie	Le Molinet sur Solin	NC												
Isolation thermique des bâtiments communaux : étude travaux	Les Choux	5 900 €												
Rénovation de la mairie : mise aux normes, accessibilité, rénovation énergétique	Les Choux	180 000 €								x				
Salle polyvalente : travaux toiture, Isolation thermique, chauffage, sol : étude + travaux	Nevoy	NC												
Ecole : travaux de sécurisation, extension de la cuisine	Nevoy	NC							x					
Changement des ampoules lumineuses par du LED dans tous les bâtiments municipaux	Nevoy	NC							x					
Acquisition de matériel dans le cadre de la gestion alternative des espaces publics	Nevoy	24 600 €												
Acquisition de matériel dans le cadre de la gestion alternative des espaces publics	Pollly lez Gien	22 500 €												
Aménagement sécuritaire accueil mairie	Pollly lez Gien	91 500 €							x					
Acquisition de jeux d'enfants pour aire de jeux à côté de l'étang	Pollly lez Gien	12 000 €							x				x	
Aménagement d'un skate parc et d'un city stade	Pollly lez Gien	115 000 €							x				x	
Création d'un réseau chaleur bois entre la Mairie et les bâtiments de l'école	Saint-Gondon	178 400 €												
<b>Communauté de Communes Berry Loire Puisaye</b>														
Acquisition d'un véhicule électrique à Adon	Adon	23 860 €												
Cheminement piéton sur RD43	Adon	3 500 €								x				
Sécurisation carrefour RD835 entrée nord commune	Adon	4 530 €								x				
Aménagement autour étang et création d'un verger solidaire	Adon	6 620 €							x					
Mise en accessibilité école primaire	Adon	16 000 €							x					
Installation de jeux pour enfants	Adon	9 820 €							x					x
Réfection toiture du clocher de l'église	Adon	40 000 €								x				
Travaux de restauration de la continuité écologique	Autry le Châtel	123 500 €												
Travaux de rénovation de l'éclairage public	Beaulieu sur Loire	63 100 €												
Cœur de village aménagement rue de la Poste	Beaulieu sur Loire	241 800 €												
Création d'un Club House pour le tennis club	Beaulieu sur Loire	41 600 €							x					
Acquisition du bâtiment Art et Floritude	Beaulieu sur Loire	NC	x											
Création de la maison du terroir et d'animations	Beaulieu sur Loire	NC	x					x	x					
Travaux éclairage public en Centre Ville (tranche 3)	Bonny sur Loire	50 000 €												
Rénovation énergétique de la Mairie	Briare	700 000 €												
Acquisition d'un véhicule électrique	Cernoy en Berry	20 000 €												
Travaux réhabilitation éclairage public	Cernoy en Berry	49 600 €												
Revitalisation du centre-bourg : travaux VRD, embellissement, signalisation, renouvellement réseaux : Rue de la Rue, 3 Places et autre rue du CV	Châtillon sur Loire	3 700 000 €	x									x		
Création d'une liaison douce entre le camping, le Port, Parc de Mantelot, la Loire et le centre Bourg (3 phases)	Châtillon sur Loire	350 000 €	x					x						











*Annexe 3 sur 4*

2021-07-22

## LA RELANCE CHEZ MOI !

Le plan France Relance se déploie depuis le 3 septembre 2020. Doté de **100 milliards d'euros** au niveau national, il adresse trois axes majeurs : écologie, cohésion et compétitivité. Le plan de relance se concrétise via des appels à projets, des appels à manifestation d'intérêt, des guichets, des aides de droit, des baisses d'impôts, etc.

Vous avez souhaité savoir ce que le plan de relance permettait sur le territoire suivant :

### CRTE DU PAYS DU GIENNOIS

Si on regarde selon les trois **grandes axes** du plan de relance :

	Nombre de lauréats	Montant total France Relance	Ecologie	Compétitivité	Cohésion
CRTE du Pays du Giennois	168	4 780 693 €	3 111 793 €	947 157 €	721 743 €

Si on regarde selon les **bénéficiaires** :

Entreprise		Collectivité		Etat		Association		Personne privée	
Nb		Nb		Nb		Nb		Nb	
15	917 974 €	16	2 369 785 €	4	473 896 €	1	71 894 €	137	947 144 €



Enfin quelques mesures emblématiques<sup>1</sup> du plan France relance :

Ecologie		Compétitivité		Cohésion	
MaPrimeRénov	947 144 €	Investissement industriel dans les territoires	770 000 €	Lutte contre la pauvreté	€
Technologies vertes (auto, aéro)	€	Chèque FranceNum	1 500 €	DSIL relance	1 395 568 €
Rénovation des bâtiments publics	2 118 215 €	Guichet industrie du futur	121 474 €		
Décarbonation	€				

Pour aller plus loin et découvrir l'ensemble des lauréats :

[LA CARTE DES LAURÉATS](#)
[LE TABLEAU DES LAURÉATS](#)



Toutes les deux semaines, une **lettre d'information** est éditée à laquelle vous pouvez vous inscrire simplement : [bit.ly/inscriptionlettrefrancerelancecvl](http://bit.ly/inscriptionlettrefrancerelancecvl). Retrouvez l'ensemble des lettres au lien suivant : [bit.ly/lettrefrancerelancecvl](http://bit.ly/lettrefrancerelancecvl)

<sup>1</sup> Attention, si une mesure est faible ou à 0, cela ne signifie pas forcément que le territoire n'en bénéficie pas. En effet, certains dispositifs sont renseignés à une échelle plus importante que celle de la commune. Par exemple, MaPrimeRénov' est renseignée à l'échelle des intercommunalités. Ainsi, l'extraction sur "Orléans" ne donnera rien mais une extraction sur "Orléans Métropole" donnera des résultats.

## Annexe 4/4 des dispositifs existants de contractualisation entre l'État et le Pays du Giennois

Attractivité / Compétitivité	Développement économique	Territoire d'industrie Montargois-en-Gâtinais – Giennois : ComCom Giennoises (pas l'ensemble du territoire du Pays du Giennois) + (CA Montargis)
	Emploi / formation	Plan Régional d'investissement dans les compétences (PRIC)
	Recherche – Enseignement supérieur	SRDEII
	Tourisme	Schéma régional du Tourisme et des Loisirs
	Transition numérique	SCORAN
Cohésion territoriale et sociale	Cohésion des Territoires	Action Cœur de Ville Gien : convention signée le 08/07/2018 et homologuée en ORT le 27/12/2019. Avenant prévu en mars 2021 Petites Villes de demain Briare : convention d'adhésion prévue 1er semestre 2021. Convention ORT prévue ensuite dans délai de 18 mois maximum
	Renouvellement urbain / politique de la ville	- Contrat de ville à Gien - Convention NPNRU en cours sur le quartier des Montoires (quartier d'intérêt régional) - OPAH Berry Loire Puisaye
	Sports	Campagne ANS en cours : Eligibilité : - Equipements sportifs structurants en territoires carencés - Piscines - Projets de rénovation énergétique d'équipements sportifs
Transition écologique et énergétique	Efficacité énergétique des bâtiments	PCAET de la CC Giennoises adopté
	Energies renouvelables	COTENR Est Loiret : PETR Gâtinais en Montargois et Pays du Giennois
	Economie Circulaire	
	Qualité de l'air / Santé environnement	
	Biodiversité	Contrats N 2000 sur le site de Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire
	Eau	- <i>Territoire présélectionné pour faire aboutir un contrat territorial milieux aquatiques d'ici fin 2021 à condition de trouver une MO publique structurée sur le sujet Gemapi en émergence pour CC Giennoises</i> - BAC de Gien le Colombier : programme d'actions adopté mais non animé car la DUP PPC n'est pas adoptée (sujet ARS)
	Prévention des risques	- PAPI des vallées de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois (Programmes d'Actions de Prévention des Inondations)
	Transition agroécologique	- Mesure-agro environnementales (MAE) sur le BAC de Gien - PAT du Pays du Giennois (Projet Alimentaire Territorial non labellisé – candidature déposée pour septembre 2021 – France Relance mesure 13) ;
Transversal	Contrat(s) région	- CRST 2014-2020 – dépôt d'un nouveau dossier Mai 2021. - PDR (programme de développement rural) : mise en œuvre du FEADER
	Contrat(s) département	Projet Alimentaire Territorial labellisé et opérationnel, "Mangeons Loiret"

